

**Comptes annuels**

Des  
investissements  
ciblés pour édifier  
l'infrastructure  
de l'avenir.

**Comptes annuels  
consolidés**

- 150 Compte de profits et pertes consolidé**
- 151 Compte de résultat global consolidé**
- 152 Etat consolidé de la situation financière**
- 153 Tableau des flux de trésorerie consolidé**
- 154 Etat consolidé de la variation des capitaux propres**
- 155 Notes aux comptes consolidés du groupe**
  - 1 Informations générales
  - 2 Principes d'établissement des comptes
  - 3 Résumé des principales règles comptables
  - 4 Décisions d'appréciation et incertitudes relatives aux estimations importantes dans le cadre de l'application de règles comptables
  - 5 Regroupements d'entreprises et vente de filiales
  - 6 Secteurs opérationnels
  - 7 Chiffre d'affaires net
  - 8 Achats de biens et services
  - 9 Charges de personnel
  - 10 Prévoyance professionnelle
  - 11 Rémunération en actions
  - 12 Autres charges d'exploitation
  - 13 Propres prestations activées et autres produits
  - 14 Produits financiers et charges financières
  - 15 Impôts sur le résultat
  - 16 Bénéfice par action
  - 17 Liquidités
  - 18 Clients et autres débiteurs
  - 19 Autres actifs financiers
  - 20 Stocks
  - 21 Autres actifs non financiers
  - 22 Actifs non courants détenus en vue de la vente
  - 23 Immobilisations corporelles
  - 24 Goodwill et autres immobilisations incorporelles
  - 25 Parts dans des sociétés associées
  - 26 Passifs financiers
  - 27 Fournisseurs et autres créditeurs
  - 28 Provisions
  - 29 Passifs et actifs éventuels
  - 30 Autres passifs non financiers
  - 31 Informations complémentaires sur les capitaux propres
  - 32 Distribution de dividendes
  - 33 Gestion du risque financier et informations complémentaires sur les instruments financiers
  - 34 Informations supplémentaires sur le tableau des flux de trésorerie consolidé
  - 35 Obligations futures
  - 36 Recherche et développement
  - 37 Parties liées
  - 38 Informations sur les concessions de service
  - 39 Evénements postérieurs à la date de clôture
  - 40 Liste des sociétés du groupe

**223 Rapport de l'organe de révision**

**Comptes annuels de  
Swisscom SA**

- 230 Compte de résultat**
- 231 Bilan**
- 232 Annexe aux comptes annuels**
  - 1 Informations générales
  - 2 Résumé des principales règles comptables
  - 3 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat
- 238 Proposition concernant l'emploi du bénéfice**
- 239 Rapport de l'organe de révision**

# Compte de profits et pertes consolidé

En millions CHF, excepté indications par action

	Notes	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires net</b>	6, 7	<b>11 643</b>	<b>11 678</b>
Achats de biens et services	8	(2 323)	(2 342)
Charges de personnel	9, 10, 11	(2 947)	(3 019)
Autres charges d'exploitation	12	(2 548)	(2 697)
Propres prestations activées et autres produits	13	468	478
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations</b>		<b>4 293</b>	<b>4 098</b>
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	23, 24	(2 145)	(2 086)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 148</b>	<b>2 012</b>
Produits financiers	14	80	43
Charges financières	14	(235)	(315)
Quote-part du bénéfice des sociétés associées	25	(3)	23
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>1 990</b>	<b>1 763</b>
Charge d'impôt sur le résultat	15	(386)	(401)
<b>Bénéfice net</b>		<b>1 604</b>	<b>1 362</b>
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Swisscom SA		1 604	1 361
Bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires		–	1
<b>Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)</b>	16	<b>30,97</b>	<b>26,27</b>

# Compte de résultat global consolidé

En millions CHF	Notes	2016	2015
<b>Bénéfice net</b>		<b>1 604</b>	<b>1 362</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	10, 31	1 162	(393)
Sociétés associées	25, 31	(5)	–
Impôts sur le résultat	15, 31	(238)	80
<b>Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes, après impôts</b>		<b>919</b>	<b>(313)</b>
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	31	(21)	(194)
Profits et pertes de filiales étrangères reportés dans le compte de profits et pertes		5	–
Variation de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente	31	7	4
Profits et pertes d'actifs financiers disponibles à la vente et reclassés dans le compte de profits et pertes	31	(3)	(6)
Variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie	31	8	(12)
Profits et pertes de la couverture des flux de trésorerie reclassés dans le compte de profits et pertes	31	2	11
Sociétés associées	25, 31	(2)	–
Impôts sur le résultat	15, 31	(84)	53
<b>Postes recyclables dans le compte de profits et pertes, après impôts</b>		<b>(88)</b>	<b>(144)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>831</b>	<b>(457)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>2 435</b>	<b>905</b>
Résultat global attribuable aux actionnaires de Swisscom SA		2 435	904
Résultat global attribuable aux actionnaires minoritaires		–	1

# Etat consolidé de la situation financière

En millions CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actifs</b>			
Liquidités	17	329	324
Clients et autres débiteurs	18	2 532	2 535
Autres actifs financiers	19	177	85
Stocks	20	154	174
Actifs d'impôt exigible	15	18	21
Autres actifs non financiers	21	325	238
<b>Total des actifs courants</b>		<b>3 535</b>	<b>3 377</b>
Immobilisations corporelles	23	10 177	9 855
Goodwill	24	5 156	5 161
Autres immobilisations incorporelles	24	1 756	1 861
Parts dans des sociétés associées	25	193	223
Autres actifs financiers	19	262	238
Actifs d'impôt différé	15	281	354
Autres actifs non financiers	21	94	80
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>17 919</b>	<b>17 772</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>21 454</b>	<b>21 149</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
Passifs financiers	26	1 125	1 195
Fournisseurs et autres créditeurs	27	1 896	1 768
Passifs d'impôt exigible	15	125	146
Provisions	28	182	351
Autres passifs non financiers	30	650	693
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 978</b>	<b>4 153</b>
Passifs financiers	26	7 371	7 398
Engagements de prévoyance professionnelle	10	1 850	2 919
Provisions	28	780	788
Passifs d'impôt différé	15	621	290
Autres passifs non financiers	30	332	359
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>10 954</b>	<b>11 754</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>14 932</b>	<b>15 907</b>
Capital-actions	31	52	52
Réserves légales		136	136
Bénéfices reportés		8 149	6 783
Actions propres	31	(1)	–
Autres réserves	31	(1 822)	(1 734)
<b>Part des actionnaires de Swisscom SA aux capitaux propres</b>		<b>6 514</b>	<b>5 237</b>
Part des actionnaires minoritaires aux capitaux propres		8	5
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>6 522</b>	<b>5 242</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>21 454</b>	<b>21 149</b>

# Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions CHF	Notes	2016	2015
Bénéfice net		1 604	1 362
Quote-part du bénéfice des sociétés associées	25	3	(23)
Charge d'impôt sur le résultat	15	386	401
Amortissements et dépréciations	23, 24	2 145	2 086
Charges pour paiements fondés sur des actions	11	3	2
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	13	(20)	(27)
Pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles	12	9	10
Produits financiers	14	(80)	(43)
Charges financières	14	235	315
Variation des actifs et passifs courants	34	(95)	134
Paiements d'impôts sur le résultat	15	(328)	(350)
<b>Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>3 862</b>	<b>3 867</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	23, 24, 34	(2 416)	(2 427)
Recettes provenant de la vente d'immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles		27	61
Recettes provenant de la vente des actifs non courants détenus en vue de la vente	22	–	109
Acquisition de filiales moins liquidités acquises	5	(38)	(64)
Vente de filiales moins liquidités vendues	5	–	33
Dépenses pour des sociétés associées		(3)	(43)
Recettes provenant de la vente des sociétés associées	25	88	–
Dépenses pour autres actifs financiers		(196)	(93)
Recettes provenant d'autres actifs financiers		92	34
Paiements d'intérêts perçus		27	12
Paiements de dividendes perçus	25	17	23
<b>Sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(2 402)</b>	<b>(2 355)</b>
Constitution de passifs financiers	26	898	1 287
Remboursement de passifs financiers	26	(999)	(1 419)
Paiements d'intérêts		(184)	(200)
Dividendes versés aux actionnaires de Swisscom SA	32	(1 140)	(1 140)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(8)	(7)
Achat de parts minoritaires	31	–	(5)
Acquisition d'actions propres pour paiements fondés sur des actions	11, 31	(4)	(2)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	34	(16)	2
<b>Sorties de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(1 453)</b>	<b>(1 484)</b>
<b>Entrées nettes de trésorerie</b>		<b>7</b>	<b>28</b>
Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier		324	302
Conversion de monnaies étrangères sur trésorerie		(2)	(6)
<b>Liquidités au 31 décembre</b>		<b>329</b>	<b>324</b>

# Etat consolidé de la variation des capitaux propres

En millions CHF	Notes	Capital- actions	Réserves légalés	Bénéfices reportés	Actions propres	Autres réserves	Part des action- naires de Swisscom	Part des action- naires minori- taires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>		<b>52</b>	<b>136</b>	<b>6 885</b>	<b>–</b>	<b>(1 590)</b>	<b>5 483</b>	<b>3</b>	<b>5 486</b>
Bénéfice net		–	–	1 361	–	–	1 361	1	1 362
Autres éléments du résultat global		–	–	(313)	–	(144)	(457)	–	(457)
<b>Résultat global</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 048</b>	<b>–</b>	<b>(144)</b>	<b>904</b>	<b>1</b>	<b>905</b>
Dividendes versés	32	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(7)	(1 147)
Acquisition d'actions propres pour paiements fondés sur des actions	31	–	–	–	(2)	–	(2)	–	(2)
Cession d'actions propres pour paiements fondés sur des actions	11, 31	–	–	–	2	–	2	–	2
Transactions avec des actionnaires minoritaires	31	–	–	(10)	–	–	(10)	8	(2)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		<b>52</b>	<b>136</b>	<b>6 783</b>	<b>–</b>	<b>(1 734)</b>	<b>5 237</b>	<b>5</b>	<b>5 242</b>
Bénéfice net		–	–	1 604	–	–	1 604	–	1 604
Autres éléments du résultat global		–	–	919	–	(88)	831	–	831
<b>Résultat global</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 523</b>	<b>–</b>	<b>(88)</b>	<b>2 435</b>	<b>–</b>	<b>2 435</b>
Dividendes versés	32	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Acquisition d'actions propres pour paiements fondés sur des actions	31	–	–	–	(4)	–	(4)	–	(4)
Cession d'actions propres pour paiements fondés sur des actions	11, 31	–	–	–	3	–	3	–	3
Transactions avec des actionnaires minoritaires		–	–	(17)	–	–	(17)	11	(6)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		<b>52</b>	<b>136</b>	<b>8 149</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 822)</b>	<b>6 514</b>	<b>8</b>	<b>6 522</b>

# Notes aux comptes consolidés du groupe

Le présent rapport financier est une traduction de la version originale rédigée en allemand. En cas d'incohérences, la version allemande fait foi.

## 1 Informations générales

Le présent rapport financier est une traduction de la version originale rédigée en allemand. En cas d'incohérences, la version allemande fait foi. Le groupe Swisscom (ci-après «Swisscom»), qui offre des services de télécommunication, exerce ses activités principalement en Suisse et en Italie. Ses activités sont décrites de manière plus détaillée dans les notes 3.16 et 6. Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 comprennent ceux de Swisscom SA en tant que maison mère et ceux de ses filiales. La vue d'ensemble des sociétés du groupe figure à la note 40. Société anonyme de droit public soumise au droit suisse, Swisscom SA est domiciliée à Ittigen (canton de Berne, Suisse). Son adresse exacte est: Swisscom SA, Alte Tiefenaustrasse 6, 3048 Worblaufen. Swisscom est cotée à la SIX Swiss Exchange. Au 31 décembre 2016, l'actionnaire majoritaire de Swisscom SA est la Confédération suisse (ci-après «Confédération»), qui détient une part des droits de vote et du capital de 51,0% des actions émises. Conformément à la loi en vigueur, la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix. Le Conseil d'administration de Swisscom a autorisé la publication des présents comptes annuels consolidés le 7 février 2017. Ils sont sujets à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 3 avril 2017.

## 2 Principes d'établissement des comptes

Les comptes consolidés de Swisscom ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) ainsi que dans le respect des dispositions du droit suisse. La période est de douze mois. Les comptes consolidés sont libellés en francs suisses (CHF) et, sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en millions de francs suisses. L'état de la situation financière est structuré par ordre de liquidité. Les actifs et les passifs sont considérés comme courants lorsqu'ils arrivent à échéance dans un délai d'un an maximum ou lorsqu'ils sont consommés ou réalisés dans le cadre du cycle d'exploitation normal. Le compte de profits et pertes est présenté selon la méthode des charges par nature. La base d'évaluation est le coût historique, à moins qu'une norme ou une interprétation ne prescrive une autre base d'évaluation pour un élément des états financiers.

Certains éléments des états financiers doivent être évalués à la juste valeur. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être vendu, ou un passif éteint, entre des participants du marché dans le cadre d'une transaction normale le jour de référence pour l'évaluation d'un actif. La juste valeur est déterminée sur la base du cours boursier ou en application de méthodes d'évaluation reconnues telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs escomptés. Sauf précision contraire dans les textes explicatifs des notes relatives aux comptes consolidés, les justes valeurs correspondent à peu près aux valeurs comptables des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière au moment de la comptabilisation.



## 3 Résumé des principales règles comptables

### 3.1 Consolidation

#### Filiales

Sont désignées par le terme «filiales» toutes les entreprises dont Swisscom SA a le pouvoir effectif de contrôler les politiques financières et opérationnelles. En règle générale, Swisscom SA peut exercer ce contrôle dès lors qu'elle détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote ou des droits de vote potentiels de la société. Les entreprises acquises et les entreprises cédées sont intégrées dans les états financiers consolidés respectivement à partir de leur date d'acquisition et jusqu'à la date de leur cession. Les soldes et les transactions, les produits et les charges, les rapports de participation et les dividendes ainsi que les profits et pertes latents intragroupe sont intégralement éliminés. Des pertes latentes peuvent être un indicateur d'une dépréciation des actifs transférés en interne et induire une vérification du maintien de la valeur. La part des intérêts minoritaires dans des filiales figure dans les capitaux propres de l'état consolidé de la situation financière, mais elle est séparée des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Swisscom SA. Les intérêts minoritaires dans le résultat net apparaissent dans le compte de profits et pertes consolidé comme élément du résultat net consolidé. Les variations de participations dans des filiales sont comptabilisées en tant que transactions dans les capitaux propres, dans la mesure où le contrôle était déjà exercé auparavant et continue d'être exercé. Les options de vente des détenteurs de parts minoritaires sont présentées comme passifs financiers. Pour toutes les filiales prises en compte dans les états financiers consolidés, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre. Aucune restriction importante ne s'oppose au transfert de fonds des filiales à la maison mère.

#### Sociétés associées

Les participations dans des sociétés associées sur lesquelles Swisscom exerce une influence notable, sans toutefois les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. De façon générale, l'exercice d'une influence notable peut être supposé lorsque la part des droits de vote détenus est comprise dans une fourchette de 20% à 50%. Dans le cas de la méthode de la mise en équivalence, les participations sont comptabilisées au coût au moment de l'acquisition. Les coûts d'acquisition se composent de la part correspondante des actifs nets et, le cas échéant, du goodwill. Dans le cadre de l'évaluation consécutive, la valeur comptable de la participation est ajustée de la part correspondante du résultat et de la part correspondante des autres variations des capitaux propres, diminuées de la part correspondante des distributions de bénéfices. Les profits et pertes latents résultant de transactions avec des sociétés associées sont éliminés au prorata.

### 3.2 Conversion de monnaies étrangères

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, les positions monétaires sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture; les positions non monétaires sont quant à elles converties au cours de la transaction et les différences de change comptabilisées en résultat. Les comptes consolidés sont présentés en francs suisses (CHF). Les actifs et les passifs des filiales et des sociétés associées exprimés dans une autre monnaie fonctionnelle sont convertis aux cours de clôture, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de profits et pertes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la cession d'une société étrangère du groupe, les différences de change comptabilisées jusque-là dans les capitaux propres sont décomptabilisées puis reclassées dans le compte de résultat comme part du profit ou de la perte de cession.

Dans les comptes annuels consolidés, les principales monnaies des exercices sous revue ont été converties aux cours suivants:

Monnaie	Clôture de l'exercice			Moyenne	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	2016	2015
1 EUR	1,074	1,084	1,202	1,090	1,075
1 USD	1,019	0,995	0,990	0,990	0,966

### 3.3 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces, les dépôts à vue et les avoirs à terme auprès d'établissements financiers, dont l'échéance résiduelle ne dépassait pas trois mois au moment de l'acquisition. Cette définition s'applique également au tableau des flux de trésorerie. Les liquidités sont comptabilisées au coût amorti.

### 3.4 Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont comptabilisés au coût amorti diminué des dépréciations. Le montant d'une dépréciation est comptabilisé au moyen de comptes de correction de valeur. Les défauts de paiement effectifs se traduisent par une sortie de la créance correspondante.

Les créances et dettes sont compensées uniquement lorsque Swisscom dispose à la date de clôture d'un droit juridiquement exécutoire de compensation et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit à compensation doit exister à la date de clôture et doit être juridiquement exécutoire aussi bien dans le cadre de l'activité normale qu'en cas d'insolvabilité de la partie contractante.

### 3.5 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes: «évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat», «prêts et créances», «détenus jusqu'à l'échéance» et «disponibles à la vente». La classification des actifs financiers dépend du but visé lors de leur acquisition. La Direction détermine la classification des actifs financiers lors de leur acquisition et la vérifie à chaque date de clôture. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les actifs financiers, y compris les coûts directement attribuables, sont comptabilisés à la juste valeur (fair value) lors de l'acquisition. Les coûts de transaction d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ne sont pas inscrits à l'actif lors de l'acquisition, mais comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes. Les actifs financiers sont décomptabilisés intégralement ou en partie dès lors que les droits de Swisscom sur les flux de trésorerie issus de ces actifs sont arrivés à échéance ou ont été transférés, et dès lors que Swisscom n'est ni exposée aux risques inhérents à ces actifs ni titulaire d'un droit à une rémunération quelconque résultant de ces derniers.

#### Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont soit détenus à des fins de transaction, soit classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale. L'évaluation se fait selon la méthode de la juste valeur. Tout bénéfice et toute perte résultant de l'évaluation ultérieure sont comptabilisés en résultat.

#### Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti en application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes de change sont portés au compte de profits et pertes. Le poste «Prêts et créances» regroupe, outre les créances clients et autres débiteurs, des placements à terme fixe d'une durée initiale supérieure à trois mois que Swisscom place directement ou par le biais d'un agent auprès d'un débiteur.

#### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers assortis d'une échéance fixe que Swisscom peut et souhaite détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti en application de la méthode du taux d'intérêt effectif diminué des dépréciations. Les gains et les pertes de change sont portés au compte de profits et pertes. Swisscom n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Tous les autres actifs financiers sont classés comme «disponibles à la vente». Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les ajustements latents de la juste valeur sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur d'instruments d'emprunt imputables aux monnaies sont comptabilisées en résultat. En cas de

vente, de dépréciation ou d'autre sortie des actifs financiers disponibles à la vente, les gains et les pertes cumulés enregistrés dans les autres éléments du résultat global depuis l'acquisition sont décomptabilisés des capitaux propres et reclassés comme charge ou produit financier. Si la juste valeur d'instruments de capitaux propres non cotés en Bourse ne peut pas être déterminée de façon fiable, les parts sont comptabilisées aux coûts d'acquisition diminués des éventuelles dépréciations.

### 3.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts des stocks englobent tous les coûts d'acquisition et de transformation ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état souhaité par la Direction. Les coûts sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Des corrections de valeur sont apportées aux stocks difficiles à écouler. Les stocks invendables sont intégralement amortis.

### 3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. Les coûts englobent, outre le prix d'achat et les coûts directement attribuables au transfert de l'actif sur le lieu d'exploitation et à sa mise en état de fonctionnement pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction, les coûts estimés pour le démantèlement et la remise en état du site. Les coûts de transformation d'installations créées par Swisscom englobent les coûts directement attribuables ainsi que les coûts indirects de matériel, de fabrication et d'administration liés à la transformation. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif pour autant qu'ils soient directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Les coûts pour le remplacement, la remise à neuf ou la rénovation d'une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif comme investissement de remplacement lorsqu'une entrée future d'avantages économiques est probable et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Toutes les dépenses non incorporables dans le coût d'un actif liées à l'entretien et aux réparations sont enregistrées comme charges. Les amortissements sont réalisés de façon linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité économique estimées pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Catégorie	Années
Constructions et installations de constructions	10 à 40
Câbles <sup>1</sup>	30
Canaux <sup>1</sup>	40
Installations de transmission et de commutation <sup>1</sup>	4 à 15
Autres installations techniques <sup>1</sup>	3 à 15
Autres installations	3 à 15

<sup>1</sup> Installations techniques.

Lorsque des éléments majeurs d'une immobilisation corporelle présentent des durées d'utilité économique différentes, ils sont comptabilisés et amortis en tant que composants distincts. L'estimation des durées tient compte de l'usage attendu par l'entreprise, de l'usure physique attendue, des développements techniques ainsi que de l'expérience acquise avec des actifs comparables. Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont vérifiées au moins une fois par an à la date de clôture et, le cas échéant, adaptées. Les aménagements locatifs et les installations dans des locaux loués sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique estimée ou, si elle est inférieure, sur la durée de location minimale contractuelle. Lors de la cession d'une immobilisation corporelle ou lorsqu'aucun avantage économique supplémentaire ne peut être retiré d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de cette dernière est décomptabilisée. Les gains et les pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle sont définis comme la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et sont comptabilisés en résultat comme autres produits ou autres charges d'exploitation.

### 3.8 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Le prix d'achat recouvre les paiements en espèces ainsi que la juste valeur (fair value) des actifs cédés, des engagements pris ou repris et des propres instruments de capitaux propres cédés. Les passifs dépendant d'événements futurs fondés sur des accords contractuels sont comptabilisés à la juste valeur. A la date d'acquisition, tous les actifs et passifs identifiés qui remplissent les critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur. Le montant de la différence entre les coûts d'acquisition et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables ayant été repris est comptabilisé comme goodwill en tenant compte des éventuels intérêts minoritaires. Après avoir été soumis à un nouveau contrôle, un goodwill négatif sera directement enregistré dans le compte de profits et pertes. Un goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises sera comptabilisé dans les immobilisations incorporelles. Le goodwill n'est pas systématiquement amorti mais il est soumis au moins une fois par an à un test de dépréciation. Lors de la cession d'une société, la valeur comptable du goodwill est décomptabilisée et présentée comme composante du profit ou de la perte de cession.

### 3.9 Autres immobilisations incorporelles

#### Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche ne sont pas inscrits à l'actif mais comptabilisés comme charge à la date à laquelle ils sont occasionnés. Les frais de développement sont uniquement inscrits à l'actif comme immobilisation incorporelle lorsqu'il est possible d'identifier une immobilisation incorporelle qui apportera un avantage économique futur et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être déterminés de façon fiable.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les licences de téléphonie mobile, les logiciels développés par Swisscom et les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements. Les immobilisations incorporelles résultant de regroupements d'entreprises telles que les marques ou les relations avec la clientèle sont comptabilisées au coût correspondant à la valeur vénale à la date d'acquisition, diminué du cumul des amortissements. Les amortissements des licences de téléphonie mobile reposent sur la durée des contrats et débutent dès que le réseau correspondant est en état de fonctionnement, sauf lorsque d'autres informations conduisent à une adaptation de la durée d'utilité.

#### Durées d'utilité des autres immobilisations incorporelles

L'estimation des durées tient compte de l'usage attendu par l'entreprise, des développements techniques ainsi que de l'expérience acquise avec des actifs comparables. Les amortissements sont réalisés de façon linéaire selon les durées d'utilité économique estimées suivantes:

Catégorie	Années
Logiciels de fabrication propre et achetés	3 à 7
Relations avec la clientèle	7 à 11
Marques	5 à 10
Autres immobilisations incorporelles	3 à 16

Les durées d'utilité sont vérifiées au moins une fois par an à la date de clôture et, le cas échéant, adaptées.

### 3.10 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif non courant ou un groupe d'actifs destiné à être cédé est à classer comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque l'actif non courant ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est immédiatement disponible à la vente en l'état actuel et que la vente est très probable. Il faut alors partir du principe que la procédure de vente à laquelle s'est engagée la Direction sera terminée au cours de l'année qui suit

une telle classification. Les actifs ou les groupes d'actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les actifs et passifs courants. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dépréciations résultant de la classification initiale sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les actifs et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente ne sont plus amortis.

### 3.11 Dépréciations

#### Dépréciations d'actifs financiers

A chaque date de clôture, les valeurs comptables des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont soumises à un test visant à vérifier la présence de signes objectifs d'une dépréciation. En présence de tels signes, notamment en cas de faillite, de défaillance ou d'autres difficultés financières importantes du débiteur, une dépréciation est comptabilisée. Le montant d'une dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti équivaut à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus en tenant compte du taux d'intérêt effectif initial. Les actifs financiers disponibles à la vente dont la juste valeur est durablement ou sensiblement inférieure à la valeur d'acquisition sont classés comme ayant subi un préjudice de perte de valeur. En cas de dépréciation, les pertes sont sorties des capitaux propres et inscrites comme charge financière dans le compte de profits et pertes. Les actifs financiers importants sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les dépréciations des créances clients et autres débiteurs sont effectuées, selon la nature de la transaction sous-jacente, sous forme de correctifs de valeur individuels ou de portefeuille, qui couvrent le risque de défaillance attendu. Dans le cadre de correctifs de valeurs de portefeuille, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques similaires de risque de crédit et soumis ensemble à un examen pour vérifier s'il y a une dépréciation. Le cas échéant, une correction de valeur est enregistrée. Lors de la détermination – nécessaire à cet effet – des flux de trésorerie attendus pour les portefeuilles, il est tenu compte non seulement des conditions contractuelles de paiement mais aussi de l'historique des défaillances. Les dépréciations de clients et autres débiteurs sont comptabilisées comme autres charges d'exploitation. Les dépréciations des autres actifs financiers sont présentées dans les charges financières.

#### Dépréciation du goodwill

Aux fins de vérification du maintien de la valeur, le goodwill est réparti en unités génératrices de trésorerie (cash generating units). La vérification du maintien de la valeur est effectuée au quatrième trimestre après la clôture du plan d'affaires. Si, au cours de l'exercice, des signes laissent supposer une possible dépréciation, l'unité génératrice de trésorerie est soumise à cette date à une vérification du maintien de la valeur. Si la valeur recouvrable (recoverable amount) de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation de la valeur comptable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (fair value less costs of disposal) et la valeur d'utilité (value in use). La méthode appliquée pour la vérification est décrite dans la note 24. Une perte de valeur enregistrée pour le goodwill ne peut pas être reprise dans les périodes suivantes.

#### Dépréciations d'immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles

Lorsque des indices laissent supposer la dépréciation d'une immobilisation, la valeur recouvrable de cette dernière est déterminée. Si la valeur recouvrable de l'immobilisation, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est corrigée à la valeur recouvrable.

### 3.12 Leasing

#### Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement existe lorsque, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété d'actifs sont transférés au preneur. L'actif est comptabilisé la première fois à la juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des futurs paiements minimaux au titre de la location et amorti sur la durée d'utilité économique estimée ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat. La part d'intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisée, pendant la durée de location, comme charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contrats de location de terrains et constructions sont enregistrés séparément si les paiements au titre de la location peuvent être affectés de façon fiable. Les bénéfices résultant de transactions de cession-bail (sale and leaseback) sont différés et comptabilisés pendant la durée du contrat de location comme autre produit. Les pertes résultant de transactions de cession-bail sont comptabilisées immédiatement comme charge.

#### Location simple

Les contrats de location dans le cadre desquels tous les risques et avantages significatifs ne sont pas transférés au preneur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements sont comptabilisés de façon linéaire comme autres charges d'exploitation pendant la durée du contrat de location. Les bénéfices ou les pertes résultant de transactions de cession-bail sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

### 3.13 Passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directs. L'évaluation ultérieure est réalisée au coût amorti en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.14 Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés au coût amorti.

### 3.15 Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

#### Provisions pour réductions de postes

Les coûts résultant de la mise en œuvre de mesures de réduction de postes sont comptabilisés lorsque la Direction a décidé d'un plan de réduction de postes, qu'il en résulte une obligation probable, que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable et que la mise en œuvre du plan de réduction de postes a débuté ou que les personnes concernées ont été informées de façon suffisamment détaillée sur les principaux points dudit plan. Le début de la mise en œuvre équivaut à l'annonce publique et/ou à l'information des associations du personnel.

#### Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

Swisscom est soumise à des obligations juridiques qui l'obligent à démanteler les stations de transmission et de télécommunication installées sur les biens immobiliers d'autrui après leur mise hors service et de remettre en état la propriété de tiers sur les sites de ces installations. Les frais de démantèlement sont inscrits à l'actif comme composante des coûts d'acquisition des installations et amortis sur la durée d'utilité de ces dernières. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de tous les coûts à venir et présentées sous les provisions à long terme. Si l'évaluation de la provision fait l'objet d'un ajustement, la valeur actualisée de l'ajustement de l'obligation est alors soit ajoutée aux coûts de l'installation inscrite à l'actif, soit retranchée de ces coûts. Le montant déduit des coûts de l'immobilisation corporelle ne doit pas être supérieur à la valeur nette comptable du poste. Le cas échéant, l'excédent est comptabilisé directement dans le compte de profits et pertes.

### 3.16 Segmentation et réalisation du chiffre d'affaires

#### Généralités

Le chiffre d'affaires est présenté à la juste valeur des contreparties reçues diminuée de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais commerciaux, des remises de quantités et d'autres déductions sur le chiffre d'affaires. Les chiffres d'affaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que l'utilité future liée à la transaction bénéficie à Swisscom et que le montant peut être estimé de manière fiable. Lorsque Swisscom contracte en son propre nom, les chiffres d'affaires présentés sont les chiffres d'affaires bruts. Lorsque, d'un point de vue économique, Swisscom agit uniquement en qualité de mandataire ou d'agent, les chiffres d'affaires sont présentés nets et diminués des coûts correspondants. Dans le cas de contrats à composantes multiples, le chiffre d'affaires de chaque composante identifiable doit être enregistré séparément. Le prix relatif à la globalité du contrat à composantes multiples est ventilé sur les différentes composantes sur la base de la part proportionnelle des justes valeurs.

#### Services par secteur

##### Clients privés

Le secteur «Clients privés» englobe pour l'essentiel les taxes de raccordement pour les services à haut débit et les services de télévision, les abonnements de téléphonie fixe et mobile ainsi que les communications téléphoniques et le trafic de données nationaux et internationaux de la clientèle privée. Le secteur comprend en outre des services à valeur ajoutée et la vente de terminaux.

##### Petites et moyennes entreprises

Le secteur «Petites et moyennes entreprises» comprend principalement les taxes de raccordement pour les services à haut débit, les abonnements de téléphonie fixe et mobile ainsi que les communications téléphoniques et le trafic de données nationaux et internationaux des petites et moyennes entreprises. Le secteur comprend en outre les activités liées aux annuaires en ligne et aux annuaires téléphoniques.

##### Clientèle entreprise

Le secteur «Clientèle entreprise» se charge de la fourniture de solutions de communication globales aux grandes entreprises. Son offre couvre l'intégralité de la palette dans le domaine de l'infrastructure TIC, du produit individuel à la solution globale.

##### Wholesale

Le secteur «Wholesale» comprend pour l'essentiel l'utilisation des réseaux de téléphonie fixe et mobile de Swisscom par d'autres opérateurs de télécommunication ainsi que l'utilisation de réseaux de tiers par Swisscom. «Wholesale» englobe également l'itinérance avec les opérateurs étrangers dont les clients utilisent le réseau de communication mobile de Swisscom ainsi que les services à haut débit et les produits réglementés dans le cadre de l'ouverture du «dernier kilomètre» aux autres opérateurs de télécommunication.

##### IT, Network & Innovation

Le secteur «IT, Network & Innovation» est principalement responsable de la planification, de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure de réseau de Swisscom, ainsi que de tous les systèmes informatiques. Il se charge du développement et de la production de prestations standardisées pour l'informatique et les réseaux, destinées à l'ensemble du groupe. «IT, Network & Innovation» englobe également les fonctions de support «Finances», «Ressources humaines» et «Stratégie» de Swisscom Suisse ainsi que la gestion des immeubles en Suisse.

##### Fastweb

Fastweb est l'un des plus importants prestataires de services à haut débit en Italie. Son portefeuille de produits englobe les services voix, données, haut débit et télévision ainsi que la Video on Demand pour les clients privés et commerciaux. De plus, Fastweb propose des services de communication mobile, sur la base d'un contrat MVNO (en tant qu'exploitant de réseaux virtuels). Cette gamme est complétée par des services réseaux complets et des solutions spécifiques aux clients.

### Autres secteurs opérationnels

Les «Autres secteurs opérationnels» comprennent principalement le secteur Participations. Ils contiennent en outre les secteurs Health et Connected Living. Le secteur Participations se compose pour l'essentiel des filiales Billag SA, cablex SA et Swisscom Broadcast SA. Billag SA assure l'encaissement des redevances de réception radio et télévision sur mandat de la Confédération. La société cablex SA opère dans le domaine de la construction et de l'entretien de réseaux filaires et non filaires en Suisse. La plus grande partie de son activité est dévolue aux télécommunications. Swisscom Broadcast SA est le principal fournisseur de services de radiodiffusion et de plateformes en Suisse pour les clients du secteur des médias et de la radiocommunication sécurisée.

### Chiffre d'affaires provenant de la fourniture de services

#### Offres combinées

Swisscom propose des offres combinées incluant les services à haut débit et les services de télévision, ainsi qu'en option, un raccordement au réseau fixe pour la téléphonie. Ces offres sont proposées sur la base d'un prix d'abonnement mensuel fixe (tarif forfaitaire). Le chiffre d'affaires est enregistré de façon linéaire sur la durée du contrat.

#### Réseau mobile

Les services liés au réseau mobile englobent les redevances de base. Ils incluent en outre les communications mobiles nationales et internationales des clients Swisscom en Suisse, les conversations de clients Swisscom à l'étranger ainsi que l'itinérance avec des opérateurs étrangers dont les clients utilisent le réseau Swisscom. Les services de télécommunication mobile comprennent également les services à valeur ajoutée, le trafic de données et la vente de terminaux de communication mobile. Les produits issus des communications téléphoniques mobiles sont réalisés sur la base des minutes d'utilisation consommées. Swisscom propose des abonnements sur la base d'un prix d'abonnement mensuel fixe (prix forfaitaire), dont le produit est comptabilisé sur toute la durée du contrat selon une méthode linéaire. Les frais de mise en service sont différés et comptabilisés de façon linéaire comme produit pendant la durée contractuelle minimale. En l'absence de durée contractuelle minimale, le produit est réalisé à la date de la mise en service. Les prestations d'itinérance sont comptabilisées comme produit au moment de la fourniture de la prestation sur la base des minutes de conversation ou de tarifs fixés contractuellement. Les prestations d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services de télécommunication sont présentées en chiffres bruts. Les services à valeur ajoutée ainsi que les messages texte et multimédia et la vente de terminaux de communication mobile sont comptabilisés comme produit à la date à laquelle la prestation a été fournie.

Lorsqu'un téléphone portable est vendu dans le cadre d'une offre combinée avec abonnement, il s'agit d'un contrat à composantes multiples. Le prix relatif à la globalité du contrat à composantes multiples est ventilé sur les différentes composantes sur la base de la part proportionnelle des prix de vente individuels. Le chiffre d'affaires à enregistrer pour les différentes composantes est limité par la part de la contrepartie que le client doit verser pour la totalité du contrat à composantes multiples et dont le paiement ne dépend pas de la fourniture d'autres prestations.

#### Réseau fixe

Les services liés au réseau fixe englobent principalement les taxes de raccordement et les communications téléphoniques nationales et internationales pour les clients privés et commerciaux, les lignes louées, l'utilisation du réseau fixe de Swisscom par d'autres opérateurs téléphoniques, la fourniture de Payphone Services et d'Operator Services ainsi que les activités portant sur les cartes téléphoniques et la vente de terminaux. Les frais d'installation et de mise en service sont différés et enregistrés de façon linéaire comme produit pendant la durée contractuelle minimale. En l'absence de durée contractuelle minimale, le chiffre d'affaires est réalisé à la date de l'installation ou de la mise en service. Les chiffres d'affaires issus de communications téléphoniques sont comptabilisés à la date à laquelle les communications ont lieu. Les chiffres d'affaires provenant de la vente de cartes téléphoniques sont différés et réalisés sur la base des minutes d'utilisation consommées ou à l'échéance des cartes. Les redevances résultant des lignes louées sont comptabilisées comme produit sur toute la durée du contrat de location selon une méthode linéaire. Le chiffre d'affaires découlant de la vente de terminaux est réalisé à la date de la livraison.



#### Haut débit

Les services à haut débit englobent l'offre de raccordements à haut débit pour les clients privés et commerciaux ainsi que l'offre de raccordements à haut débit pour les grossistes (Wholesale). Les chiffres d'affaires résultant de la fourniture de services sont différés et enregistrés de façon linéaire comme produit pendant la durée contractuelle minimale. En l'absence de durée contractuelle minimale, le chiffre d'affaires est réalisé à la date de l'installation ou de la mise en service.

#### Télévision

Dans le domaine de la télévision, les chiffres d'affaires sont réalisés par l'offre de services de télévision et de Video on Demand. Les chiffres d'affaires issus des services TV comprennent les frais uniques d'installation et de mise en service ainsi que les frais d'abonnement périodiques. Les frais d'installation et de mise en service relatifs à l'installation sont différés et comptabilisés de façon linéaire comme produit pendant la durée minimale contractuelle. En l'absence de durée contractuelle minimale, le chiffre d'affaires est réalisé à la date de l'installation ou de la mise en service.

#### Solutions de communication et solutions informatiques

Les prestations liées aux solutions de communication et aux solutions informatiques englobent principalement le conseil et la réalisation ainsi que la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de communication. Elles comprennent également les applications et les services correspondants, et en outre l'intégration, l'exploitation et la maintenance de réseaux de données ainsi que les services d'externalisation. Les chiffres d'affaires résultant de contrats de construction spécifiques aux clients sont enregistrés conformément au degré d'avancement des travaux de construction, qui dépend du rapport entre les coûts occasionnés et le coût global prévu. Les chiffres d'affaires générés par les contrats d'externalisation à long terme sont comptabilisés comme produit en fonction du volume des prestations fournies pour le client. Les coûts initiaux de reprise et d'intégration liés aux transactions d'externalisation sont inscrits à l'actif comme autre actif financier et comptabilisés de façon linéaire en résultat pendant la durée du contrat. Les chiffres d'affaires provenant de la maintenance sont enregistrés régulièrement pendant la durée des contrats de maintenance.

### 3.17 Coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle

Swisscom verse des commissions aux revendeurs pour l'acquisition de clients et leur fidélisation à Swisscom. Les commissions respectives dépendent du type d'abonnement. Les coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés immédiatement comme charge, du fait que les critères d'activation ne sont pas satisfaits.

### 3.18 Prévoyance professionnelle

Les calculs actuariels des charges et des engagements découlant de plans de prévoyance à prestations définies sont effectués par des experts qualifiés, selon la méthode des unités de crédit projetées (projected unit credit). La dernière évaluation actuarielle a été faite au 31 décembre 2016. Le compte de profits et pertes présente le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés résultant de modifications de régime et de réductions, ainsi que les frais administratifs dans les charges de personnel et le coût financier de l'engagement net dans les charges financières. Les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, à l'exception des montants inclus dans les intérêts nets, sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

Les hypothèses relatives aux futures prestations nettes sont définies conformément aux prescriptions découlant des dispositions formelles du régime. Pour les régimes de retraite suisses, les dispositions formelles déterminantes comprennent le règlement de l'institution de prévoyance ainsi que les lois, ordonnances et instructions pertinentes en matière de prévoyance professionnelle, en particulier les dispositions qu'ils renferment concernant le financement et les mesures destinées à résorber un découvert dans des institutions de prévoyance. A partir de l'exercice 2016, les hypothèses financières sont déterminées en tenant compte de caractéristiques de partage des risques («risk sharing») ressortant des dispositions réglementaires formelles. Selon celles-ci, la part de l'employeur est limitée aux coûts des prestations futures et les employés doivent être impliqués dans les obligations de paiement éventuel de cotisations supplémentaires destinées à résorber un découvert.

Si le montant des prestations d'incapacité de gain permanente (rentes d'invalidité) est identique pour tous les employés assurés indépendamment des années de service, les coûts de ces prestations sont comptabilisés au moment de la survenance de l'événement qui est à l'origine de l'incapacité de gain.

### 3.19 Rémunération en actions

Les coûts inhérents à l'émission d'actions destinées aux collaborateurs ainsi qu'aux membres de la Direction du groupe et du Conseil d'administration équivalent à la juste valeur des actions au moment de la distribution. Les coûts correspondants sont comptabilisés comme charges de personnel pour la période au cours de laquelle les droits sont nés.

### 3.20 Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat englobent tous les impôts exigibles et différés dépendant du résultat. Les impôts ne dépendant pas du résultat, tels que l'impôt immobilier et l'impôt sur le capital, sont enregistrés comme autres charges d'exploitation. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable; des impôts différés sont en principe comptabilisés sur toutes les différences temporelles. Les différences temporelles résultent des écarts entre la valeur comptable d'un élément des états financiers consolidés et la valeur fiscale correspondante qui se compenseront à nouveau au cours des périodes à venir. Le taux d'impôt appliqué pour la détermination des impôts différés correspond à celui qui est attendu lors de la réalisation de la différence temporelle, sur la base du taux d'impôt valable ou annoncé à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé ne sont inscrits à l'actif que lorsqu'il est probable qu'ils puissent être comptabilisés avec des bénéfices imposables à venir. Les passifs d'impôt sur le résultat qui sont prélevés sur la distribution de bénéfices non distribués de sociétés du groupe ne sont comptabilisés que lorsque la distribution des bénéfices est prévue dans un futur proche. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat exigibles et différés sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et portent sur la même entité imposable.

### 3.21 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis portés au bilan à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur dépend de l'élément couvert et de l'intention d'acheter ou d'émettre ce dernier. Lors de la conclusion d'un instrument financier dérivé, la Direction détermine l'utilité de l'opération de couverture: couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif (fair value hedge) ou couverture d'un flux de trésorerie à venir provenant de transactions futures anticipées (cash flow hedge). Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de juste valeur (fair value hedge) sont comptabilisés en résultat. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans les réserves de couverture dans les capitaux propres. Si les transactions futures anticipées ont pour conséquence la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les écarts d'évaluation cumulés des capitaux propres sont transférés dans les coûts d'acquisition de l'actif ou du passif. Si la couverture d'une transaction future anticipée se traduit plus tard par la comptabilisation d'un actif financier ou d'un passif financier, le montant enregistré dans les capitaux propres sera porté dans le compte de profits et pertes dans la période au cours de laquelle l'actif ou le passif financier influe sur le résultat. Sinon, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont comptabilisés pour la période concernée comme produit ou charge dans le compte de profits et pertes de façon analogue aux flux de liquidités liés à la transaction future anticipée envisagée ou convenue. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture sont directement comptabilisés en résultat.

### 3.22 Nouvelles règles de comptabilisation et règles de comptabilisation modifiées

#### Normes internationales d'information financière IFRS et interprétations amendées devant être appliquées pour la première fois dans l'exercice sous revue

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Swisscom applique les amendements suivants apportés aux normes internationales d'information financière IFRS et interprétations, qui n'ont cependant aucune influence significative sur le résultat ou la situation financière du groupe:

Norme	Nom
Amendements apportés à IFRS 11	Comptabilisation d'acquisitions d'intérêts d'une activité commune
Amendements apportés à IAS 1	Initiative concernant les informations à fournir
Amendements apportés à IAS 16 et IAS 38	Clarifier les modes d'amortissement acceptables
Divers	Amendements des IFRS 2012–2014

#### Normes internationales d'information financière IFRS et interprétations amendées ne devant pas encore être obligatoirement appliquées

Les normes internationales d'information financière IFRS et interprétations suivantes, publiées jusqu'à la fin 2016, doivent être appliquées au plus tôt à compter de l'exercice 2017:

Norme	Nom	Entrée en vigueur
Amendements apportés à IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir	1 <sup>er</sup> janvier 2017
Amendements apportés à IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour pertes non réalisées	1 <sup>er</sup> janvier 2017
IFRIC 22	Transactions en monnaie étrangère et contreparties payées d'avance	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Amendements apportés à IFRS 2	Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 <sup>er</sup> janvier 2018
IFRS 9	Instruments financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et clarifications connexes de la norme	1 <sup>er</sup> janvier 2018
IFRS 16	Contrats de location	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Divers	Amendements des IFRS 2014–2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017 resp. 1 <sup>er</sup> janvier 2018

Swisscom va vérifier ses rapports financiers dans l'optique des normes nouvelles ou amendées qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou ultérieurement et qui ne seront pas appliquées de manière anticipée par Swisscom. Pour l'heure, Swisscom ne s'attend à aucune influence significative sur les comptes consolidés, excepté en ce qui concerne la modification décrite ci-après.

IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients»: dans son principe, la nouvelle norme prévoit pour les dispositions actuelles un modèle unique en cinq étapes applicable à tous les contrats conclus avec des clients. Selon IFRS 15, le montant à comptabiliser au titre des produits des activités ordinaires est celui qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie du transfert de biens ou de services à un client. La date ou la période déterminante ne dépend plus du moment du transfert des risques et avantages, mais du transfert du contrôle des biens ou services au client. Pour les contrats à composantes multiples, IFRS 15 prévoit explicitement une répartition du prix de transaction sur les différentes obligations identifiées au titre des prestations, proportionnellement aux prix de vente individuels. La nouvelle norme inclut également de nouvelles règles relatives aux coûts engagés pour obtenir et pour remplir un contrat ainsi que des lignes directrices afin de définir quand de tels coûts sont à considérer comme un actif. La norme exige en outre de nouvelles informations élargies à fournir en annexe. Swisscom s'attend à ce que les modifications importantes, en particulier dans le domaine de la comptabilisation des contrats à composantes multiples et de l'exigence d'inscription à l'actif des coûts de prospection, auront une influence sur les comptes de groupe. IFRS 15 produira les effets significatifs suivants sur les états financiers consolidés de Swisscom:

- Lors de contrats à composantes multiples (contrat de téléphonie mobile avec un téléphone portable subventionné), une répartition du chiffre d'affaires sur les composantes déjà fournies (téléphone portable) doit avoir lieu, de sorte que les chiffres d'affaires soient comptabilisés plus tôt. Le montant du chiffre d'affaires demeure inchangé sur la durée du contrat.

- > Les commissions versées aux revendeurs (coûts de prospection) ainsi que les coûts afférents aux routeurs et set top box (coûts d'exécution du contrat) sont portés à l'actif et comptabilisés comme charges pendant toute la durée du contrat.
- > Swisscom appliquera vraisemblablement IFRS 15 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par l'ajustement des capitaux propres selon le montant des effets cumulés (méthode cumulative).

Les conséquences seront étudiées dans le cadre d'un projet à l'échelle du groupe concernant la mise en œuvre de la nouvelle norme. Une estimation fiable des effets quantitatifs n'est toutefois pas possible avant l'achèvement de ce projet.

IFRS 16 «Contrats de location»: pour le preneur, la nouvelle norme prévoit un seul modèle comptable. La distinction exigée jusqu'ici dans la norme IAS 17 entre contrats de location simple et contrats de location-financement est désormais supprimée pour le preneur. Le preneur comptabilise dans son état de la situation financière une obligation locative pour les paiements futurs de loyers ainsi qu'un droit d'utiliser le bien sous-jacent. Le bailleur continue en revanche d'établir une distinction sur le plan comptable entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Le modèle comptable d'IFRS 16 ne se distingue à cet égard pas de manière significative des prescriptions précédentes de la norme IAS 17. Swisscom s'attend à ce que les modifications importantes auront une influence significative sur les comptes consolidés. Une estimation fiable des conséquences de l'application de la norme IFRS 16 ne sera réalisable qu'après une analyse détaillée de la situation.

IFRS 9 «Instruments financiers»: la norme comprend de nouvelles règles en matière de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de comptabilisation des dépréciations et de comptabilisation de couverture. Il en résultera dans certains cas des modifications de classification, et les nouvelles dispositions en matière de dépréciation conduiront dans certains cas à des pertes comptabilisées en charges de façon plus précoce. Swisscom n'a pas encore achevé l'analyse détaillée, mais ne s'attend toutefois pas à des changements significatifs dans les comptes consolidés.

## 4 Décisions d'appréciation et incertitudes relatives aux estimations importantes dans le cadre de l'application de règles comptables

L'établissement des états financiers consolidés repose sur des hypothèses et des estimations pour lesquelles les règles comptables accordent un certain degré d'appréciation à la Direction. Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il est indispensable, dans le cadre de l'application des méthodes de comptabilisation et d'évaluation, d'établir des estimations et hypothèses définies portant sur l'avenir, qui peuvent avoir une incidence significative sur le montant et la présentation des actifs et passifs, des produits et des charges et des précisions données dans les notes. Les estimations sur lesquelles reposent la comptabilisation et l'évaluation se fondent sur des valeurs basées sur l'expérience et d'autres facteurs considérés comme appropriés selon les conditions rencontrées. Les hypothèses et estimations présentées ci-dessous relatives aux règles comptables ont une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Description	Décisions d'appréciation et incertitudes relatives aux estimations	Informations complémentaires
Maintien de la valeur du goodwill	Les hypothèses clés pour l'évaluation du montant recouvrable sont les flux de trésorerie estimés, le coût moyen pondéré du capital (CMPC) et le taux de croissance à long terme	Note 24
Engagements de prévoyance professionnelle	Les hypothèses clés pour l'évaluation des engagements de prévoyance professionnelle sont le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires et de rentes, les intérêts sur les comptes d'épargne, les cotisations des employés à la lacune de financement, les droits futurs à des rentes des assurés actifs et l'espérance de vie.	Note 10
Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état	Futurs frais de démantèlement et de remise en état ainsi que la date de démantèlement	Note 28
Provisions pour procédures réglementaires et concurrentielles	Probabilité de survivance et montant de la sortie de capitaux attendue	Note 28
Corrections de valeur sur créances douteuses	Evaluation du du croire compte tenu des expériences faites par le passé avec les pertes sur créances	Note 18
Comptabilisation des actifs d'impôt différé	Possibilité de compenser à l'avenir les bénéfices imposables avec les reports de pertes fiscales disponibles	Note 15
Durée d'utilité des immobilisations corporelles	Estimation de la durée d'utilité compte tenu de l'usage attendu, de l'usure physique attendue, des développements techniques ainsi que de l'expérience acquise avec des actifs comparables.	Notes 3.7 et 23

## 5 Regroupements d'entreprises et vente de filiales

### Regroupements d'entreprises en 2015 et 2016

En 2016, Swisscom a effectué des paiements au titre de l'acquisition de filiales pour un montant total de CHF 38 millions après déduction des liquidités acquises (exercice précédent: CHF 64 millions). Sur cette somme, CHF 32 millions (exercice précédent: CHF 8 millions) concernent des paiements différés de regroupements d'entreprises des exercices précédents et CHF 6 millions (exercice précédent: CHF 56 millions) des filiales acquises durant l'exercice.

#### Regroupement d'entreprises: search.ch SA

En mai 2014, Swisscom et Tamedia ont convenu de fusionner leurs entreprises respectives Swisscom Directories SA (local.ch) et search.ch SA en une seule filiale. Swisscom détient 69% de la filiale commune, et la participation de Tamedia est de 31%. Forte de sa plateforme d'annuaires en ligne local.ch et de ses annuaires téléphoniques Local Guide, Swisscom Directories SA est l'un des leaders du secteur publicitaire et des annuaires en Suisse. search.ch SA (search.ch) est un leader suisse dans la recherche et l'information. La fusion de Swisscom Directories SA (local.ch) et de search.ch SA donne naissance en Suisse à une plateforme d'annuaires et d'informations complète destinée aux particuliers, aux entreprises et aux pouvoirs publics, ainsi qu'à un partenaire publicitaire important pour les PME suisses.

Après son approbation par la Commission de la concurrence (COMCO), la transaction a été effectuée début juillet 2015. Swisscom a octroyé à Tamedia une option de vente (option put) et Tamedia a concédé à Swisscom une option d'achat (option call) pour la part de Tamedia s'élevant à 31%. L'option de vente et l'option d'achat peuvent être exercées respectivement à compter de la troisième année après la réalisation de la transaction. La juste valeur de l'option put s'élevait à CHF 222 millions à la date de la réalisation de la transaction. Ce montant a été comptabilisé au troisième trimestre 2015 comme passif financier. La juste valeur de l'option put correspond en outre au coût de l'acquisition de search.ch SA.

La ventilation des coûts d'acquisition sur les actifs nets de search.ch SA se décompose comme suit:

En millions CHF	2015
<b>Allocation du prix d'acquisition search.ch SA</b>	
Liquidités	12
Autres immobilisations incorporelles	42
Autres actifs courants et non courants	10
Engagements de prévoyance professionnelle	(5)
Passifs d'impôt différé	(4)
Autres passifs courants et non courants	(20)
<b>Actifs et passifs identifiés</b>	<b>35</b>
Goodwill	187
<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>222</b>
Liquidités acquises	(12)
Emission d'instruments de capitaux propres	(222)
<b>Total entrées</b>	<b>(12)</b>

Le montant brut des créances clients acquises s'élève à CHF 7 millions. A la date de la reprise, il était prévu que CHF 1 million de ce montant ne serait pas recouvrable. Aucun coût de transaction n'a été occasionné en relation avec l'acquisition de search.ch SA. Les raisons essentielles du goodwill résident dans les synergies attendues liées à la vente ainsi que dans des parts de marché supplémentaires attendues. En 2015, ce regroupement d'entreprises a généré un chiffre d'affaires net de CHF 18 millions et un bénéfice de CHF 4 millions. Si la filiale acquise en 2015 avait été incluse dans les états financiers consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il en aurait résulté en 2015 un chiffre d'affaires net pro forma consolidé de CHF 11 693 millions et un bénéfice net pro forma consolidé de CHF 1 363 millions.

#### Autres regroupements d'entreprises en 2015

En 2015, Swisscom a racheté intégralement deux entreprises en Suisse: le groupe de sociétés Veltigroup et la société H-Net AG. En outre, Swisscom a acquis en 2015 une part de 51% dans Mila AG. En acquérant Veltigroup, Swisscom a élargi son portefeuille TIC pour clients commerciaux tout en renforçant sa présence en Suisse romande. Veltigroup est l'un des premiers fournisseurs de services TIC et propose aux entreprises une offre TIC complète, allant des infrastructures aux services et solutions destinés au client final. Par le rachat de H-Net AG, Swisscom consolide son portefeuille dans le domaine de la santé. H-Net AG est une entreprise leader dans le domaine de l'échange de données administratives et médicales dans le secteur de la santé. Après sa reprise, H-Net AG a été fusionnée avec Swisscom Health SA. L'acquisition de Mila AG doit apporter une contribution aux trois orientations stratégiques de Swisscom (orientation clientèle, innovation, excellence opérationnelle).

Swisscom a également acheté les affaires Avanti de HP Suisse. Avanti est un système de commande logistique et un back office pour service d'intervention d'urgence. Enfin, Swisscom a repris les activités suisses de World Television (Switzerland) Limited. Par cette acquisition, Swisscom Event & Media Solutions élargit son offre existante dans le domaine des services de vidéo et streaming et devient leader suisse du marché de la communication vidéo et du live streaming.

Les autres filiales et divisions opérationnelles acquises en 2015 sont considérées comme des regroupements d'entreprises non significatifs et sont donc présentées sous forme agrégée. La ventilation agrégée des coûts d'acquisition sur les actifs nets se décompose comme suit:

En millions CHF	2015
<b>Allocation du prix d'acquisition autres regroupements d'entreprises</b>	
Liquidités	21
Autres immobilisations incorporelles	60
Autres actifs courants et non courants	52
Engagements de prévoyance professionnelle	(25)
Passifs d'impôt différé	(7)
Autres passifs courants et non courants	(58)
<b>Actifs et passifs identifiés</b>	<b>43</b>
Actif net identifié attribuable aux actionnaires minoritaires	(8)
Goodwill	68
<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>103</b>
Liquidités acquises	(21)
Emission d'instruments de capitaux propres	(14)
<b>Total dépenses</b>	<b>68</b>

Le montant brut des créances clients acquises s'élève à CHF 34 millions. A la date de la reprise, il était prévu que toutes les créances seraient recouvrables. Aucun coût de transaction n'a été occasionné en relation avec les autres filiales acquises en 2015. Les raisons essentielles du goodwill résident dans les synergies et les parts de marché supplémentaires attendues ainsi que dans les collaborateurs qualifiés. En 2015, ces regroupements d'entreprises ont généré un chiffre d'affaires net de CHF 139 millions et un bénéfice de CHF 3 millions. Si les filiales acquises en 2015 avaient été incluses dans les états financiers consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il en aurait résulté en 2015 un chiffre d'affaires net pro forma consolidé de CHF 11 679 millions et un bénéfice net pro forma consolidé de CHF 1 361 millions.

### Vente de filiales en 2015

En 2015, Swisscom a vendu Alphapay SA et toutes les participations du groupe Swisscom Hospitality Services. Alphapay SA est un prestataire de services d'encaissement spécialisé dans la gestion des créances pour le compte de tiers. Swisscom Hospitality Services propose des services basés sur le haut débit à ses hôtes et clients du secteur de l'hôtellerie et des conférences en Europe et en Amérique du Nord. De plus, en 2015, IWARE SA et Spree7 GmbH, toutes deux actives dans le domaine des médias, ont été vendues. La vente de filiales a généré un bénéfice de CHF 19 millions, qui a été comptabilisé comme autres produits financiers.

Les valeurs comptables agrégées des actifs nets vendus ainsi que les entrées de liquidités agrégées résultant de la vente de filiales en 2015 se décomposent de la manière suivante:

En millions CHF	2015
Liquidités	11
Clients et autres débiteurs	21
Immobilisations corporelles	2
Goodwill	13
Actifs d'impôt différé	3
Autres passifs courants et non courants	11
Fournisseurs et autres crédateurs	(14)
Autres passifs courants et non courants	(21)
<b>Total des actifs nets vendus</b>	<b>26</b>
<b>Prix de cession</b>	<b>45</b>
Liquidités vendues	(11)
Paie ment différé du prix de l'acquisition	(1)
<b>Total entrées des ventes d'entreprises</b>	<b>33</b>

## 6 Secteurs opérationnels

### Informations générales

La détermination des secteurs devant faire l'objet d'un rapport repose sur l'approche de gestion (management approach). Selon cette approche, les informations sectorielles externes suivent l'établissement des rapports financiers internes à l'attention du principal décideur opérationnel (chief operating decision maker). Les informations sectorielles présentées correspondent au système de rapport interne. La présentation se décompose en secteurs «Clients privés», «Petites et moyennes entreprises», «Clientèle entreprise», «Wholesale» et «IT, Network & Innovation» – regroupés sous Swisscom Suisse – ainsi que «Fastweb» et «Autres secteurs opérationnels». «Group Headquarters», qui contient des coûts non attribués, est présenté séparément. De plus amples informations sur les secteurs sont données dans la note 3.16.

«Group Headquarters» ne facture pas de commissions de gestion pour la conduite financière et le secteur «IT, Network & Innovation» ne facture pas de frais de réseau à d'autres secteurs. Les autres prestations entre les secteurs sont facturées aux prix du marché. Les résultats des secteurs «Clients privés», «Petites et moyennes entreprises», «Clientèle entreprise» ainsi que «Wholesale» correspondent à une marge de couverture avant frais de réseau. Le résultat du secteur «IT, Network & Innovation» se compose des charges d'exploitation et des dépréciations diminuées du chiffre d'affaires résultant de la location et de la gestion d'immeubles et des propres prestations activées et autres produits. Le montant total du résultat de Swisscom Suisse correspond au résultat opérationnel (EBIT) de Swisscom Suisse. Les prestations proposées par les différents secteurs opérationnels sont décrites dans la note 3.16. Le résultat des secteurs «Fastweb» et «Autres secteurs opérationnels» correspond au résultat d'exploitation (EBIT) de ces entités. Il comprend le chiffre d'affaires net avec les clients externes et d'autres secteurs diminué des charges sectorielles ainsi que des amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles. Les charges sectorielles englobent les achats de biens et services, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation diminués des propres prestations activées et autres produits. Les charges sectorielles incluent au titre de charges de prévoyance les cotisations ordinaires de l'employeur. La différence entre les cotisations ordinaires de l'employeur et les charges de prévoyance selon IAS 19 est indiquée dans la colonne «Elimination». Pour l'exercice 2016, la colonne «Elimination» contient des charges de CHF 72 millions au titre de rapprochement avec les charges de prévoyance selon IAS 19 (CHF 60 millions lors de l'exercice précédent).

La facturation de prestations ou de cessions d'actifs entre les différents secteurs peut se traduire par des profits et pertes latents. Ces derniers sont éliminés et figurent dans la colonne «Elimination» des informations sectorielles.



## Informations sectorielles 2015 et 2016

Les informations sectorielles 2016 de Swisscom se présentent comme suit:

2016, en millions CHF	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Group Head-quarters	Elimination	Total
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	9 374	1 948	320	1	–	11 643
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	66	9	274	1	(350)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 440</b>	<b>1 957</b>	<b>594</b>	<b>2</b>	<b>(350)</b>	<b>11 643</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>2 197</b>	<b>124</b>	<b>27</b>	<b>(114)</b>	<b>(86)</b>	<b>2 148</b>
Produits financiers et charges financières, nets						(155)
Quote-part du bénéfice des sociétés associées						(3)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>						<b>1 990</b>
Charge d'impôt sur le résultat						(386)
<b>Bénéfice net</b>						<b>1 604</b>
Sociétés associées	112	4	77	–	–	193
Investissements dans des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	1 743	633	60	–	(20)	2 416
Amortissements et dépréciations	1 489	597	67	–	(8)	2 145
Bénéfice (perte) résultant de la cession d'immobilisations, net	11	–	–	–	–	11
Quote-part du bénéfice des sociétés associées	(9)	–	6	–	–	(3)

Les informations sectorielles 2016 de Swisscom Suisse se présentent comme suit:

2016, en millions CHF	Clients privés	Petites et moyennes entreprises	Clientèle entreprise	Wholesale	IT, Network & Innovation	Elimination	Total Swisscom Suisse
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	5 020	1 334	2 400	591	29	–	9 374
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	140	33	211	398	100	(816)	66
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 160</b>	<b>1 367</b>	<b>2 611</b>	<b>989</b>	<b>129</b>	<b>(816)</b>	<b>9 440</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>2 748</b>	<b>847</b>	<b>722</b>	<b>388</b>	<b>(2 508)</b>	<b>–</b>	<b>2 197</b>
Sociétés associées	39	1	15	56	1	–	112
Investissements dans des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	137	40	159	–	1 407	–	1 743
Amortissements et dépréciations	122	45	117	–	1 204	1	1 489
Bénéfice (perte) résultant de la cession d'immobilisations, net	1	(1)	(4)	–	15	–	11
Quote-part du bénéfice des sociétés associées	(25)	(1)	1	16	–	–	(9)

Les informations sectorielles 2015 de Swisscom se présentent comme suit:

2015, en millions CHF	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Group Head-quarters	Elimination	Total
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	9 475	1 862	340	1	–	11 678
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	70	5	263	1	(339)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 545</b>	<b>1 867</b>	<b>603</b>	<b>2</b>	<b>(339)</b>	<b>11 678</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>2 218</b>	<b>(16)</b>	<b>(5)</b>	<b>(117)</b>	<b>(68)</b>	<b>2 012</b>
Produits financiers et charges financières, nets						(272)
Quote-part du bénéfice des sociétés associées						23
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>						<b>1 763</b>
Charge d'impôt sur le résultat						(401)
<b>Bénéfice net</b>						<b>1 362</b>
Sociétés associées	105	42	76	–	–	223
Investissements dans des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	1 817	581	48	–	(19)	2 427
Amortissements et dépréciations	1 383	635	74	–	(6)	2 086
Bénéfice (perte) résultant de la cession d'immobilisations, net	20	–	(3)	–	–	17
Quote-part du bénéfice des sociétés associées	16	–	7	–	–	23

Les informations sectorielles 2015 de Swisscom Suisse se présentent comme suit:

2015, en millions CHF	Clients privés	Petites et moyennes entreprises	Clientèle entreprise	Wholesale	IT, Network & Innovation	Elimination	Total Swisscom Suisse
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	5 075	1 339	2 449	579	33	–	9 475
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	149	31	205	377	97	(789)	70
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 224</b>	<b>1 370</b>	<b>2 654</b>	<b>956</b>	<b>130</b>	<b>(789)</b>	<b>9 545</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>2 797</b>	<b>859</b>	<b>818</b>	<b>198</b>	<b>(2 454)</b>	<b>–</b>	<b>2 218</b>
Sociétés associées	31	2	15	56	1	–	105
Investissements dans des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	180	50	171	–	1 416	–	1 817
Amortissements et dépréciations	136	48	92	–	1 107	–	1 383
Bénéfice (perte) résultant de la cession d'immobilisations, net	–	–	(5)	–	25	–	20
Quote-part du bénéfice des sociétés associées	(3)	–	–	19	–	–	16

### Informations relatives aux secteurs géographiques

Swisscom est active principalement en Suisse, où elle propose une gamme complète de services de télécommunication. A l'étranger, les activités sont principalement exercées par Fastweb, qui commercialise avant tout des services dans le domaine du réseau fixe et des produits basés sur IP en Italie. Le chiffre d'affaires net ainsi que les actifs sont ventilés par région. Ils sont attribués au siège des sociétés du groupe concernées.

En millions CHF	2016		2015	
	Chiffre d'affaires net	Actifs non courants	Chiffre d'affaires net	Actifs non courants
Suisse	9 665	14 368	9 764	14 151
Italie	1 948	2 876	1 864	2 904
Autres pays d'Europe	30	132	43	125
Autres pays hors Europe	–	–	7	–
Non attribué	–	543	–	592
<b>Total</b>	<b>11 643</b>	<b>17 919</b>	<b>11 678</b>	<b>17 772</b>

## Informations sur les produits et services

En millions CHF	2016	2015
Réseau mobile contrats simples	2 695	2 804
Réseau fixe contrats simples	3 272	3 439
Contrats combinés	2 499	2 248
Autres	3 177	3 187
<b>Chiffre d'affaires net total</b>	<b>11 643</b>	<b>11 678</b>

Les produits et services proposés par les différents secteurs opérationnels sont décrits dans la note 3.16.

### Clients importants

Swisscom compte de très nombreux clients. En 2015 comme en 2016, elle n'a généré avec aucun client plus de 10% du chiffre d'affaires sectoriel.

## 7 Chiffre d'affaires net

En millions CHF	2016	2015
Chiffre d'affaires net provenant de la fourniture de services	10 914	10 887
Chiffre d'affaires net résultant de la vente de marchandises	722	788
Chiffre d'affaires net provenant de la mise à disposition d'immobilisations incorporelles à des fins d'usage	7	3
<b>Chiffre d'affaires net total</b>	<b>11 643</b>	<b>11 678</b>

De plus amples informations relatives aux activités de Swisscom sont présentées dans les notes 3.16 et 6.

## 8 Achats de biens et services

En millions CHF	2016	2015
Marchandises et matières consommées	6	19
Services acquis	471	484
Terminaux de clients et marchandises	1 135	1 124
Frais de communications nationales	169	174
Frais de communications internationales	282	263
Frais de communications des filiales étrangères	260	278
<b>Total des achats de biens et services</b>	<b>2 323</b>	<b>2 342</b>

## 9 Charges de personnel

En millions CHF	2016	2015
Charges salariales	2 268	2 295
Charges sociales	253	257
Charges pour régimes à prestations définies. Voir note 10.	338	320
Charges pour régimes à cotisations définies. Voir note 10.	9	9
Charges pour paiements fondés sur des actions. Voir note 11.	3	2
Charges salariales concernant les participants à la société d'occupation Worklink	3	4
Charges de réduction de postes	20	67
Autres charges de personnel	53	65
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>2 947</b>	<b>3 019</b>

### Programmes de réduction de postes

Swisscom soutient, au travers d'un plan social, les collaborateurs touchés par des réductions de postes. Selon le plan social décidé, l'âge et l'ancienneté, certains collaborateurs touchés par les réductions de postes peuvent être transférés à la société d'occupation Worklink AG. Celle-ci place les participants auprès de tiers pour des interventions temporaires (pour de plus amples informations, voir note 28).

## 10 Prévoyance professionnelle

### Régimes à prestations définies

Swisscom gère pour ses collaborateurs différents régimes de retraite en Suisse et en Italie. En 2016, les charges liées aux régimes à prestations définies se sont élevées à CHF 363 millions (CHF 346 millions pour l'exercice précédent). Sur ce montant, CHF 338 millions (exercice précédent: CHF 320 millions) ont été comptabilisés dans les charges de personnel et CHF 25 millions (exercice précédent: CHF 26 millions) dans les charges financières.

#### comPlan

La plupart des collaborateurs de Swisscom en Suisse sont assurés auprès de l'institution autonome de prévoyance de l'employeur comPlan contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance comPlan a la forme juridique d'une fondation. L'organisation, les prestations et le système de financement sont définis dans le règlement. L'organe suprême de comPlan est le Conseil de fondation. Il est responsable de la gestion globale de l'institution de prévoyance et de sa stabilité financière. Le Conseil de fondation est composé d'un nombre égal de représentants des employés et de représentants de l'employeur. Le règlement de prévoyance ainsi que les lois, ordonnances et instructions pertinentes sur la prévoyance professionnelle, en particulier les dispositions qu'ils renferment concernant le financement et les mesures destinées à résorber un découvert dans des institutions de prévoyance, constituent ensemble les dispositions formelles du régime de retraite qui sont déterminantes pour la présentation des comptes et les hypothèses actuarielles.

Le montant des prestations de comPlan dépasse largement le minimum prescrit par la loi. L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital. Le montant de la rente versée résulte du taux de conversion qui est appliqué à l'avoir de vieillesse épargné de chaque assuré lors de son départ à la retraite. En cas de départ à la retraite à l'âge de 65 ans, le taux de conversion est actuellement de 6,11%. L'avoir de vieillesse épargné résulte des cotisations de l'employeur et des cotisations des membres du personnel, qui sont versées sur le compte d'épargne individuel de chaque assuré, ainsi que des intérêts crédités sur l'avoir de vieillesse. Le taux d'intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse est fixé chaque année par le Conseil de fondation. Le financement a lieu au

moyen de cotisations de l'employeur et des employés dépendantes du salaire et au moyen des rendements des actifs du régime. Le montant des cotisations périodiques réglementaires est échelonné par groupes d'âge et s'élève pour l'employeur de 8,35% à 16,35% et pour les employés de 5,5% à 9,5% du salaire assuré. En cas de départ à la retraite avant l'âge ordinaire de la retraite, l'employeur finance en plus une rente transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite correspondant au maximum à un coût total de CHF 80 100 par collaborateur. Le montant de la rente d'invalidité par rapport au salaire est identique pour tous les employés assurés, indépendamment du nombre d'années de service.

En cas de découvert prévisible, évalué selon les principes comptables locaux, le Conseil de fondation prend des mesures appropriées pour résorber le découvert et rétablir l'équilibre financier dans un délai raisonnable. Ces mesures peuvent consister en la perception de cotisations d'assainissement, en une rémunération diminuée ou nulle, en une réduction des prestations assurées ou en une combinaison de ces différentes mesures. En règle générale, les mesures doivent permettre de résorber le découvert dans un délai de cinq à sept ans. Si le financement courant n'est pas suffisant du point de vue actuariel et qu'il en résulte une lacune de financement structurelle, notre première priorité consiste à résorber celle-ci en ajustant les prestations ou les cotisations périodiques. Aussi longtemps que l'objectif ne peut pas être atteint par d'autres mesures, comPlan peut, pendant la durée d'un découvert, percevoir auprès de l'employeur et des employés des cotisations destinées à résorber le découvert (cotisations d'assainissement). Les cotisations d'assainissement de l'employeur doivent correspondre au minimum à la somme des cotisations des employés. Selon les dispositions formelles du régime de retraite, l'employeur n'a aucune obligation juridique de payer des cotisations destinées à résorber plus de 50% d'un découvert ou d'une lacune de financement structurelle. Il résulte des usages de Swisscom une obligation implicite qui dépasse l'obligation purement juridique. Dans le cadre de l'évaluation actuarielle, les obligations juridiques et implicites sont considérées en tant que plafonnement de la part du coût des avantages futurs à la charge de l'employeur au sens d'IAS 19.87(c).

Compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt et de l'augmentation de l'espérance de vie, le Conseil de fondation de comPlan a décidé diverses mesures, qu'il a communiquées en octobre 2016, visant à garantir l'équilibre financier entre les engagements et le financement des prestations. Les points centraux de ces mesures comprennent un abaissement par étapes mensuelles du taux de conversion de 6,11% à 5,34% de juillet 2017 à septembre 2020 ainsi qu'une augmentation des cotisations d'épargne périodiques des employés et de l'employeur. Les cotisations périodiques réglementaires sont augmentées pour l'employeur de 10,05% à 16,65% et pour les employés de 6,6% à 10,6% du salaire assuré. De plus, les collaborateurs assurés nés en 1969 ou avant bénéficient d'une mesure visant à atténuer les réductions de rentes futures, sous la forme d'apports spéciaux crédités sur leur avoir de vieillesse individuel pendant une période de cinq ans au plus. Swisscom participe à hauteur de CHF 50 millions aux coûts de ces versements spéciaux par un paiement extraordinaire en 2017. Les coûts restants estimés à environ CHF 250 millions seront financés par l'emploi de fonds libres de comPlan. Ces apports spéciaux permettront de limiter à 6% l'ampleur des réductions de rente pour les collaborateurs ayant droit à une rente. Les différentes mesures entraînent un coût des services passés de CHF 3 millions, qui a été comptabilisé au quatrième trimestre 2016 dans le compte de profits et pertes en tant que partie des charges de prévoyance. Ces coûts ont pour fondement une réévaluation de l'engagement net selon des valeurs de marché actuelles au moment de l'entrée en vigueur du changement apporté au régime et selon les hypothèses actuarielles actuelles en tenant compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing»). Le coût des services passés correspond au montant de la différence entre l'évaluation selon les anciennes prestations et cotisations réglementaires et l'évaluation selon les prestations et cotisations réglementaires modifiées. Sans la prise en compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing»), il aurait résulté du changement de régime un coût des services passés négatif de CHF 546 millions.

Selon les dispositions nationales de comptabilité (Swiss GAAP RPC) relatives à la caisse de pension, il existe un excédent de couverture de CHF 0,1 milliard, ce qui correspond à un degré de couverture d'environ 101% (exercice précédent: 108%). Les causes principales de la différence avec l'évaluation selon l'IFRS résident dans l'utilisation de différentes hypothèses actuarielles telles que le taux d'escompte, l'espérance de vie ou le Risk Sharing et une méthode d'évaluation actuarielle différente. La Commission de placement de comPlan est l'organe central de gestion, de coordination et de surveillance concernant la gestion de la fortune. comPlan mandate des prestataires de services financiers indépendants pour la gestion des fonds de prévoyance. La surveillance est soutenue par un contrôleur de placements externe. Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement et les marges de fluctuation tactiques dans le cadre des dispositions légales. La Commission de placement peut répartir la fortune dans les limites des prescriptions du Conseil de fondation.

### Autres régimes de retraite

Les autres régimes de retraite comprennent, outre différentes filiales en Suisse qui ne sont pas affiliées à comPlan, le régime de retraite pour les collaborateurs de Fastweb. Les collaborateurs de la filiale italienne Fastweb ont acquis jusqu'à fin 2006 des droits à des prestations de retraite futures. Ces droits sont comptabilisés dans l'état de la situation financière comme des engagements de prévoyance à prestations définies.

## Charges de prévoyance

### Régimes à prestations définies

En millions CHF	comPlan	Autres régimes	2016	comPlan	Autres régimes	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	322	8	330	305	13	318
Changements des régimes	3	–	3	–	(3)	(3)
Coût d'administration	4	1	5	4	1	5
<b>Total enregistré dans les charges de personnel</b>	<b>329</b>	<b>9</b>	<b>338</b>	<b>309</b>	<b>11</b>	<b>320</b>
Coût financier de l'engagement net	25	–	25	25	1	26
<b>Total enregistré dans les charges financières</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>26</b>
<b>Total des charges pour régimes à prestations définies enregistré dans le compte de profits et pertes</b>	<b>354</b>	<b>9</b>	<b>363</b>	<b>334</b>	<b>12</b>	<b>346</b>

Les autres éléments du résultat global comprennent en outre des gains actuariels de CHF 1 162 millions (exercice précédent: pertes actuarielles de CHF 393 millions), qui se décomposent comme suit:

En millions CHF	comPlan	Autres régimes	2016	comPlan	Autres régimes	2015
<b>Gains/(pertes) actuariel(le)s résultant de:</b>						
Changement des hypothèses démographiques	102	–	102	(3)	–	(3)
Changement des hypothèses financières	(991)	2	(989)	171	2	173
Ajustements liés à l'expérience des engagements de prévoyance	36	(3)	33	85	(8)	77
Produit de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	(308)	–	(308)	146	–	146
<b>Total charges (produits) pour régimes à prestations définies enregistré dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(1 161)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 162)</b>	<b>399</b>	<b>(6)</b>	<b>393</b>

Les gains de CHF 991 millions résultant du changement des hypothèses financières de comPlan incluent les effets, s'élevant à CHF 856 millions, de la première prise en compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing») dans les hypothèses financières.

### Régimes à cotisations définies

En 2016, les charges pour régimes à cotisations définies se sont élevées à CHF 9 millions (CHF 9 millions pour l'exercice précédent).

## Statut de l'institution de prévoyance

En millions CHF	comPlan	Autres régimes	2016	comPlan	Autres régimes	2015
<b>Engagement de prévoyance professionnelle</b>						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>12 183</b>	<b>117</b>	<b>12 300</b>	<b>11 406</b>	<b>294</b>	<b>11 700</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	322	8	330	305	13	318
Coûts financiers des engagements de prévoyance	113	1	114	127	3	130
Cotisations versées par les employés	178	2	180	169	6	175
Prestations de prévoyance payées	(325)	(9)	(334)	(288)	(19)	(307)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(853)	(1)	(854)	253	(6)	247
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	–	1	1	–	89	89
Cessions provenant de la vente de filiales	–	–	–	(37)	(1)	(38)
Changements des régimes	3	–	3	–	(12)	(12)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	–	(2)	(2)
Transfert du régime de retraite chez comPlan	14	(14)	–	248	(248)	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>11 635</b>	<b>105</b>	<b>11 740</b>	<b>12 183</b>	<b>117</b>	<b>12 300</b>
<b>Fortune de prévoyance</b>						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>9 307</b>	<b>74</b>	<b>9 381</b>	<b>9 026</b>	<b>242</b>	<b>9 268</b>
Coûts financiers de la fortune de prévoyance	88	1	89	102	2	104
Cotisations versées par l'employeur	268	3	271	256	9	265
Cotisations versées par les employés	178	2	180	169	6	175
Prestations de prévoyance payées	(325)	(9)	(334)	(288)	(19)	(307)
Produit (Charge) de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	308	–	308	(146)	–	(146)
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	–	–	–	–	59	59
Cessions provenant de la vente de filiales	–	–	–	(23)	–	(23)
Changements des régimes	–	–	–	–	(9)	(9)
Coût d'administration	(4)	(1)	(5)	(4)	(1)	(5)
Transfert du régime de retraite chez comPlan	6	(6)	–	215	(215)	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>9 826</b>	<b>64</b>	<b>9 890</b>	<b>9 307</b>	<b>74</b>	<b>9 381</b>
<b>Engagements nets</b>						
<b>Engagements nets comptabilisés au 31 décembre</b>	<b>1 809</b>	<b>41</b>	<b>1 850</b>	<b>2 876</b>	<b>43</b>	<b>2 919</b>

Les engagements de prévoyance ont évolué comme suit:

En millions CHF	comPlan	Autres régimes	2016	comPlan	Autres régimes	2015
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 876</b>	<b>43</b>	<b>2 919</b>	<b>2 380</b>	<b>52</b>	<b>2 432</b>
Charges de prévoyance, nettes	354	9	363	334	12	346
Cotisations de l'employeur et prestations payées	(268)	(3)	(271)	(256)	(9)	(265)
Cessions provenant de la vente de filiales	–	–	–	(14)	(1)	(15)
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	–	1	1	–	30	30
(Produits) Charges pour régimes à prestations définies enregistrées dans les autres éléments du résultat global	(1 161)	(1)	(1 162)	399	(6)	393
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	–	(2)	(2)
Transfert du régime de retraite chez comPlan	8	(8)	–	33	(33)	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 809</b>	<b>41</b>	<b>1 850</b>	<b>2 876</b>	<b>43</b>	<b>2 919</b>

La durée moyenne pondérée de la valeur actualisée des engagements de prévoyance est identique par rapport à l'exercice précédent, à savoir 18 ans.

## Attribution de la fortune de prévoyance

### comPlan

L'attribution de la fortune de prévoyance aux différentes catégories de placement et à la stratégie de placement de comPlan est présentée ci-dessous:

Catégorie	Stratégie de placement	31.12.2016			31.12.2015		
		Cotés	Pas cotés	Total	Cotés	Pas cotés	Total
Obligations d'Etat Suisse	8,0%	2,3%	4,5%	6,8%	2,2%	7,4%	9,6%
Obligations d'entreprises Suisse	6,0%	6,0%	0,0%	6,0%	7,8%	0,0%	7,8%
Obligations d'Etat monde developed markets	10,0%	8,4%	0,0%	8,4%	10,1%	0,0%	10,1%
Obligations d'entreprises monde developed markets	9,0%	9,2%	0,0%	9,2%	9,0%	0,0%	9,0%
Obligations d'Etat monde emerging markets	7,0%	7,2%	0,0%	7,2%	6,5%	0,0%	6,5%
Dette privée	6,0%	0,0%	6,2%	6,2%	0,0%	4,9%	4,9%
<b>Instruments d'emprunt</b>	<b>46,0%</b>	<b>33,1%</b>	<b>10,7%</b>	<b>43,8%</b>	<b>35,6%</b>	<b>12,3%</b>	<b>47,9%</b>
Actions Suisse	5,0%	5,2%	0,0%	5,2%	4,9%	0,0%	4,9%
Actions monde developed markets	12,0%	13,3%	0,0%	13,3%	11,0%	0,0%	11,0%
Actions monde emerging markets	8,0%	8,4%	0,0%	8,4%	7,4%	0,0%	7,4%
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>25,0%</b>	<b>26,9%</b>	<b>0,0%</b>	<b>26,9%</b>	<b>23,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>23,3%</b>
Immeubles Suisse	11,0%	7,5%	4,6%	12,1%	8,2%	3,6%	11,8%
Immeubles monde	6,0%	3,7%	1,2%	4,9%	3,7%	0,0%	3,7%
<b>Immeubles</b>	<b>17,0%</b>	<b>11,2%</b>	<b>5,8%</b>	<b>17,0%</b>	<b>11,9%</b>	<b>3,6%</b>	<b>15,5%</b>
Commodities	4,0%	1,9%	2,0%	3,9%	1,7%	1,9%	3,6%
Private markets	7,0%	0,0%	7,0%	7,0%	0,0%	6,1%	6,1%
Liquidités et autres immobilisations	1,0%	0,0%	1,4%	1,4%	0,0%	3,6%	3,6%
<b>Liquidités et placements alternatifs</b>	<b>12,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>10,4%</b>	<b>12,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>11,6%</b>	<b>13,3%</b>
<b>Total de la fortune de prévoyance</b>	<b>100,0%</b>	<b>73,1%</b>	<b>26,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>72,5%</b>	<b>27,5%</b>	<b>100,0%</b>

La stratégie de placement vise à réaliser le rendement le plus élevé possible dans le cadre de la prise de risque et à générer par ce moyen le produit non courant destiné à remplir les engagements financiers. Cet objectif est concrétisé au travers d'une large diversification en différentes catégories de placements, marchés, monnaies et secteurs, dans des marchés développés mais aussi émergents. La durée des taux d'intérêt des placements portant intérêt est de 5,52 ans (exercice précédent: 5,77 ans) avec une notation moyenne de A-. Toutes les positions en devises sont couvertes à l'intérieur du portefeuille global contre le CHF au moyen d'une stratégie monétaire de telle sorte que la quote-part prescrite de 94% (CHF ou couverture contre le CHF) soit réalisée. Les placements non cotés et par conséquent plutôt illiquides représentent une part de 26,8% de la fortune globale. Sur la base de cette stratégie, comPlan compte sur un objectif de réserve de fluctuation de valeur de 17,3% (base: exercice 2017).

### Autres régimes de retraite

La stratégie de placement des autres régimes de retraite vise à réaliser le rendement le plus élevé possible dans le cadre de la prise de risque et à générer par ce moyen le produit non courant destiné à remplir les engagements financiers. Cet objectif est concrétisé au travers d'une large diversification en différentes catégories de placements, marchés, monnaies et secteurs.

### Informations complémentaires sur la fortune de prévoyance

Au 31 décembre 2016, la fortune de prévoyance inclut des actions et des obligations de Swisscom SA à la juste valeur de CHF 5 millions (CHF 5 millions un an plus tôt). Le produit effectif de la fortune de prévoyance s'est établi en 2016 à CHF 397 millions (CHF -42 millions lors de l'exercice précédent). Swisscom prévoit d'effectuer en 2017 des versements à l'institution de prévoyance au titre des cotisations ordinaires de l'employeur d'un montant de CHF 262 millions (sans les paiements au titre des retraites anticipées et des changements de régime).



## Hypothèses actuarielles

Hypothèses	2016		2015	
	comPlan	Autres régimes	comPlan	Autres régimes
Taux d'actualisation au 31 décembre	0,64%	0,91%	0,94%	1,46%
Evolution des salaires	1,08%	0,74%	1,75%	1,64%
Augmentations de rentes	–	–	–	–
Intérêts comptes d'épargne	0,64%	1,03%	0,94%	1,34%
Cotisations des employés à la lacune de financement	40%	–	–	–
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,26	22,26	21,49	21,49
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	24,32	24,32	23,96	23,96

Le taux d'actualisation se base sur des obligations d'entreprises cotées à la Bourse suisse d'émetteurs suisses et étrangers libellées en francs suisses et bénéficiant d'un rating AA. L'évolution des salaires correspond à une valeur moyenne historique à long terme, spécifique à Swisscom. L'augmentation de rentes reflète le potentiel manquant de la fondation comPlan. La rémunération des montants d'épargne est assimilée au taux d'actualisation. Pour l'hypothèse relative à l'espérance de vie, Swisscom applique jusqu'à 2015 les tables générationnelles LPP 2010 et à partir de 2016 les tables générationnelles LPP 2015.

Pour les calculs actuariels au 31 décembre 2016 ainsi que pour les effets des changements de régime décidés au quatrième trimestre 2016, les caractéristiques de partage des risques («risk sharing») dans les hypothèses financières qui ressortent des dispositions formelles sont prises en compte en deux étapes. En admettant l'hypothèse d'un rendement futur à hauteur du taux d'actualisation, les cotisations périodiques réglementaires ne sont pas suffisantes pour un financement correct courant des prestations réglementaires promises de comPlan. Il en découle une lacune de financement structurelle. Pour les calculs actuariels, il est fait l'hypothèse, dans un premier temps, que le Conseil de fondation décidera des mesures visant à résorber cette lacune de financement en conformité avec les dispositions formelles du régime de retraite. Comme mesure, il est fait l'hypothèse que les rentes futures seront réduites par étapes de 5,6% sur une période de dix ans. Cette hypothèse se fonde sur le fait que, pour déterminer le taux de conversion, le taux d'actualisation de 0,64% utilisé pour le calcul actuariel est appliqué dans le domaine surobligatoire et le taux de conversion légal de 6,8% dans le domaine obligatoire. Même en admettant une réduction des prestations futures, il subsiste une lacune de financement structurelle, qui est répartie, dans un second temps, de façon arithmétique entre l'employeur et les employés. On fait alors l'hypothèse que l'obligation légale et implicite de l'employeur est limitée à 60% de la lacune de financement. Cette hypothèse se fonde sur les dispositions légales visant à résorber un découvert ainsi que sur la manière de se comporter et les mesures concrètes tant de l'employeur que du Conseil de fondation. Il résulte de l'hypothèse de la réduction des prestations et de l'hypothèse de la limitation de la participation de l'employeur à la lacune de financement une réduction des engagements de prévoyance de CHF 856 millions, qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global comme changement en matière d'estimation. Sur ce montant, CHF 145 millions sont attribuables à la réduction des prestations sur la base de la première hypothèse. L'effet de la limitation de l'engagement de l'employeur selon la deuxième hypothèse s'élève à CHF 711 millions. Pour le calcul actuariel au 31 décembre 2015, il n'a été tenu compte d'aucune caractéristique de partage des risques («risk sharing») dans les hypothèses financières. La procédure d'estimation pour déterminer les hypothèses financières en tenant compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing») ressortant des dispositions formelles du régime de retraite a été modifiée durant l'exercice 2016, afin de présenter une image plus réaliste des coûts du plan de prévoyance effectivement à la charge de l'entité. Compte tenu du bas niveau actuel des taux d'intérêt, l'absence de prise en compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing») conduit à une présentation déformée des engagements nets et à des coûts négatifs des services passés exagérément élevés lors de modifications de régimes.

## Analyse de sensibilité comPlan

En millions CHF	Engagement de prévoyance professionnelle		Coût des services <sup>1</sup>	
	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse
Taux d'actualisation (Variation +/-0,5%)	(574)	670	(40)	48
Evolution des salaires (Variation +/-0,5%)	47	(45)	7	(7)
Augmentations de rentes (Variation +0,5%/-0,0%)	547	-	30	-
Intérêts comptes d'épargne (Variation +/-0,5%)	25	(23)	8	(8)
Cotisations des employés à la lacune de financement (Variation +/-10%)	178	(178)	-	-
Espérance de vie à 65 ans (Variation +/-0,5 année)	128	(129)	5	(5)

<sup>1</sup> La sensibilité se réfère aux coûts des services rendus au cours de l'exercice comptabilisés dans les charges de personnel.

Lors de chaque adaptation des hypothèses actuarielles d'un demi-point de pourcentage ou d'une demi-année, l'analyse de sensibilité tient compte de la modification des engagements de prévoyance ainsi que du coût des services rendus au cours de l'exercice. Seule l'une des hypothèses est alors adaptée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés. Lors de l'analyse de la sensibilité en rapport avec une modification négative des augmentations de rentes, il n'a été procédé aucune adaptation, compte tenu de l'impossibilité de procéder à une réduction des prestations de rentes.

## 11 Rémunération en actions

### Management Incentive Plan

Le Management Incentive Plan d'actionnariat est destiné aux membres de la Direction du groupe et aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux autres membres du Management. Les membres du Conseil d'administration perçoivent une partie de leur honoraire sous forme d'actions Swisscom. La part variable liée au résultat des membres de la Direction du groupe est versée pour 25% sous forme d'actions Swisscom. Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50%. L'attribution des actions a lieu à la valeur fiscale. Le montant de la part liée au résultat et le nombre d'actions sont toujours déterminés l'année suivante, après finalisation des états financiers. Les actions attribuées aux membres de la Direction du groupe se fondent ainsi sur la part variable liée au résultat de l'exercice précédent. La valeur fiscale s'élève à CHF 439 par action (CHF 473 l'année précédente). Les actions sont soumises à une période de blocage de trois ans. Aussitôt remises, elles sont considérées comme un avantage acquis (vesting).

En 2016, la répartition et les charges liées à la rémunération en actions en faveur du Conseil d'administration et de la Direction du groupe se décomposaient de la manière suivante:

Année d'attribution 2016	Nombre d'actions attribuées	Prix du marché en CHF	Charges en millions de CHF
Membres du Conseil d'administration	1 308	523	0,7
Membres de la Direction du groupe <sup>1</sup>	1 841	523	1,0
Autres membres du Management	3 337	515	1,7
<b>Total 2016</b>	<b>6 486</b>	<b>523</b>	<b>3,4</b>

<sup>1</sup> Attribution pour l'exercice 2015.

En 2015, la répartition et les charges liées à la rémunération en actions en faveur du Conseil d'administration et de la Direction du groupe se décomposaient de la manière suivante:

Année d'attribution 2015	Nombre d'actions attribuées	Prix du marché en CHF	Charges en millions de CHF
Membres du Conseil d'administration	1 302	563	0,7
Membres de la Direction du groupe <sup>1</sup>	1 268	563	0,7
Autres membres du Management	1 309	563	0,7
<b>Total 2015</b>	<b>3 879</b>	<b>563</b>	<b>2,1</b>

<sup>1</sup> Attribution pour l'exercice 2014.

## 12 Autres charges d'exploitation

En millions CHF	2016	2015
Charges de loyer	361	345
Charges d'entretien	256	285
Pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles	9	10
Charges d'énergie	114	104
Charges informatiques	271	261
Charges de publicité et de vente	216	227
Commissions versées aux revendeurs	304	300
Charges de conseil et collaborateurs externes	191	200
Corrections de valeur sur créances	94	81
Charges administratives	122	143
Autres charges d'exploitation	610	741
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>2 548</b>	<b>2 697</b>

Les autres charges d'exploitation incluent la constitution et la dissolution de provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence (voir note 28).

## 13 Propres prestations activées et autres produits

En millions CHF	2016	2015
Propres prestations activées	347	337
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	20	27
Produit résultant de la société d'occupation Worklink (location de services)	6	5
Autres produits	95	109
<b>Total des propres prestations activées et des autres produits</b>	<b>468</b>	<b>478</b>

Les propres prestations activées comprennent les charges de personnel relatives à la réalisation d'installations techniques, la construction d'infrastructures de réseau et la conception de logiciels à usage interne.

## 14 Produits financiers et charges financières

En millions CHF	2016	2015
Produits d'intérêts des actifs financiers	13	10
Coûts d'emprunt activés	6	8
Bénéfice résultant de la vente des filiales. Voir note 5.	–	19
Bénéfice résultant de la vente des sociétés associées. Voir note 25.	42	–
Gains de change	7	–
Autres produits financiers	12	6
<b>Total des produits financiers</b>	<b>80</b>	<b>43</b>
Charges d'intérêts des passifs financiers	(168)	(199)
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(10)	(13)
Charges d'intérêts sur les engagements de prévoyance professionnelle. Voir note 10.	(25)	(26)
Pertes de change	–	(40)
Ajustements de la valeur actuelle de provisions	(11)	(13)
Autres charges financières	(21)	(24)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(235)</b>	<b>(315)</b>
<b>Produits financiers et charges financières, nets</b>	<b>(155)</b>	<b>(272)</b>

Les charges d'intérêts nettes des actifs financiers et des passifs financiers se décomposent comme suit:

En millions CHF	2016	2015
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	13	10
<b>Produits d'intérêts des actifs financiers</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
Charges d'intérêts sur prêts bancaires, emprunts obligataires et placements privés	(134)	(162)
Charges d'intérêts sur passifs résultant de contrats de location-financement	(29)	(32)
Charges d'intérêts sur autres passifs financiers	(5)	(5)
<b>Charges d'intérêts des passifs financiers</b>	<b>(168)</b>	<b>(199)</b>
<b>Total charges d'intérêts nettes des actifs et des passifs financiers</b>	<b>(155)</b>	<b>(189)</b>

## 15 Impôts sur le résultat

### Charge d'impôt sur le résultat

En millions CHF	2016	2015
Charge d'impôt exigible	305	296
Ajustements d'impôt exigible d'exercices précédents	–	(1)
Charge d'impôt différé	81	106
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans le compte de profits et pertes</b>	<b>386</b>	<b>401</b>
Dont Suisse	339	387
Dont à l'étranger	47	14

Les autres éléments du résultat global comprennent en outre des impôts exigibles et différés sur le résultat d'un montant négatif de CHF 322 millions (exercice précédent: CHF 133 millions), qui se décomposent comme suit:

En millions CHF	2016	2015
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	(83)	51
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	(238)	80
Variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie	(1)	(1)
Profits et pertes de la couverture des flux de trésorerie reclassés dans le compte de profits et pertes	–	3
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(322)</b>	<b>133</b>

Par le passé, des impôts sur le résultat étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur des dépréciations de sociétés du groupe imputables à des variations de monnaies. Suite à une restructuration intervenue en 2016, il n'est plus possible de faire valoir ces dépréciations sur le plan fiscal. Il en résulte un effet sur les impôts sur le résultat dans les autres éléments du résultat global de CHF 79 millions pour 2016.

## Analyse de la charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition applicable à l'analyse de la charge d'impôt sur le résultat ci-après correspond au taux d'imposition moyen pondéré des sociétés opérationnelles du groupe en Suisse. Le taux d'imposition sur le résultat applicable est identique par rapport à l'exercice précédent, à savoir 20,9%.

En millions CHF	2016	2015
Résultat avant impôts sur le résultat en Suisse	1 817	1 692
Résultat avant impôts sur le résultat à l'étranger	173	71
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>1 990</b>	<b>1 763</b>
Taux d'imposition sur le résultat applicable	20,9%	20,9%
<b>Charge d'impôt sur le résultat au taux applicable</b>	<b>416</b>	<b>368</b>
<b>Réconciliation avec la charge d'impôt sur le résultat présentée</b>		
Effet de la part au résultat des sociétés associées	1	(5)
Effet de changements du taux d'imposition sur les impôts différés sur le résultat	(2)	19
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents en Suisse	(8)	2
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents à l'étranger	5	(7)
Effet de la non activation de reports de pertes fiscales	6	7
Effet de l'activation et de la compensation de reports de pertes fiscales auparavant non activés	(12)	–
Effet de dépenses et produits déductibles uniquement fiscalement	(26)	(23)
Effet de produits exonérés d'impôts et de dépenses fiscalement non déductibles	6	36
Effet d'impôts sur le résultat d'exercices précédents	–	4
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>386</b>	<b>401</b>
Taux effectif d'imposition sur le résultat	19,4%	22,7%

## Actifs et passifs d'impôt sur le résultat

### Actifs et passifs d'impôt exigible sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible ont évolué comme suit:

En millions CHF	2016	2015
<b>Passifs d'impôt exigible nets, au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>125</b>	<b>155</b>
Enregistrés dans le compte de profits et pertes	305	295
Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	5	23
Paiements des impôts sur le résultat en Suisse	(324)	(345)
Paiements des impôts sur le résultat à l'étranger	(4)	(5)
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	–	2
<b>Passifs d'impôt exigible nets, au 31 décembre</b>	<b>107</b>	<b>125</b>
Dont actifs d'impôt exigible	(18)	(21)
Dont passifs d'impôt exigible	125	146
Dont Suisse	105	129
Dont à l'étranger	2	(4)

## Actifs et passifs d'impôt différé sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différés comptabilisés dans l'état de la situation financière se présentent de la manière suivante:

En millions CHF	31.12.2016			31.12.2015		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Immobilisations corporelles	36	(568)	(532)	41	(523)	(482)
Immobilisations incorporelles	–	(326)	(326)	–	(335)	(335)
Provisions	78	(76)	2	86	(59)	27
Engagements de prévoyance professionnelle	359	–	359	582	–	582
Reports de pertes fiscales	118	–	118	171	–	171
Autres	138	(99)	39	192	(91)	101
<b>Total des actifs d'impôt sur le résultat (passifs d'impôt sur le résultat)</b>	<b>729</b>	<b>(1 069)</b>	<b>(340)</b>	<b>1 072</b>	<b>(1 008)</b>	<b>64</b>
Dont actifs d'impôt différé			281			354
Dont passifs d'impôt différé			(621)			(290)
Dont Suisse			(435)			(121)
Dont à l'étranger			95			185

En 2016, les actifs et les passifs d'impôt différé ont évolué comme suit:

En millions CHF	Solde 31.12.2015	Enregistrés dans le compte de profits et pertes	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Modification du périmètre de consolidation	Conversion de monnaies étrangères	Solde 31.12.2016
Immobilisations corporelles	(482)	(50)	–	–	–	(532)
Immobilisations incorporelles	(335)	13	–	(5)	1	(326)
Provisions	27	(25)	–	–	–	2
Engagements de prévoyance professionnelle	582	15	(238)	–	–	359
Reports de pertes fiscales	171	(52)	–	–	(1)	118
Autres	101	18	(79)	–	(1)	39
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>(81)</b>	<b>(317)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>(340)</b>

En 2015, les actifs et les passifs d'impôt différé ont évolué comme suit:

En millions CHF	Solde 31.12.2014	Enregistrés dans le compte de profits et pertes	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Modification du périmètre de consolidation	Conversion de monnaies étrangères	Solde 31.12.2015
Immobilisations corporelles	(420)	(59)	–	–	(3)	(482)
Immobilisations incorporelles	(341)	17	–	(20)	9	(335)
Provisions	75	(45)	–	(2)	(1)	27
Engagements de prévoyance professionnelle	508	(9)	80	4	(1)	582
Reports de pertes fiscales	218	(31)	–	3	(19)	171
Autres	6	21	76	1	(3)	101
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>(106)</b>	<b>156</b>	<b>(14)</b>	<b>(18)</b>	<b>64</b>

Des actifs d'impôt différé pour des reports de pertes fiscales non utilisés et pour des différences temporelles déductibles sont inscrits à l'actif lorsqu'il s'avère probable qu'ils seront compensés avec des bénéfices imposables à venir ou des différences temporelles existantes. En raison de la possibilité de compenser, dans un proche avenir, des reports de pertes fiscales avec des bénéfices imposables futurs, des actifs d'impôt différé pour des reports de pertes fiscales et pour d'autres différences temporelles d'un montant total de CHF 729 millions (CHF 1 072 millions l'exercice pré-

cédent) ont été inscrits à l'actif de diverses filiales au 31 décembre 2016. Sur ce montant, des reports de pertes fiscales et d'autres différences temporelles équivalant à CHF 10 millions (CHF 202 millions un an plus tôt) ont été inscrits à l'actif de filiales qui ont affiché des pertes en 2015 ou 2016. Sur la base des plans d'affaires approuvés de ces filiales, Swisscom considère comme probable de pouvoir compenser dans un proche avenir les reports en avant de pertes fiscales et les différences temporelles avec des bénéfiques imposables.

Les échéances des reports de pertes fiscales n'ayant pas fait l'objet d'une inscription à l'actif d'actifs d'impôt sur le résultat différé sont les suivantes:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Echéance dans un délai d'1 an	–	–
Echéance dans un délai de 1 à 2 ans	–	1
Echéance dans un délai de 2 à 3 ans	4	8
Echéance dans un délai de 3 à 4 ans	13	12
Echéance dans un délai de 4 à 5 ans	13	15
Echéance dans un délai de 5 à 6 ans	27	22
Echéance dans un délai de 6 à 7 ans	29	26
Echéance illimitée	27	32
<b>Total des reports de pertes fiscales non enregistrés</b>	<b>113</b>	<b>116</b>
Dont Suisse	72	84
Dont à l'étranger	41	32

Sur les bénéfiques non distribués des filiales, aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2016 (CHF 6 millions lors de l'exercice précédent). Les différences temporelles de filiales et sociétés associées pour lesquelles aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé au 31 décembre 2016 s'élèvent à CHF 1 390 millions (CHF 931 millions pour l'exercice précédent).

## 16 Bénéfice par action

Pour déterminer le bénéfice non dilué par action, on divise la part du bénéfice net revenant aux actionnaires de Swisscom SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, hors actions propres.

En millions CHF ou selon indication	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Swisscom SA	1 604	1 361
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	51 800 352	51 801 558
<b>Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)</b>	<b>30,97</b>	<b>26,27</b>

Swisscom ne détient ni option sur action ni droit de souscription entraînant une dilution du bénéfice par action.

## 17 Liquidités

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Espèces et dépôts à vue	329	324
<b>Total des liquidités</b>	<b>329</b>	<b>324</b>

En 2016, comme déjà lors de l'exercice précédent, Swisscom n'a placé aucun avoir à terme à court terme.



## 18 Clients et autres débiteurs

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires facturé	2 401	2 334
Chiffre d'affaires non facturé	207	246
Corrections de valeur	(183)	(184)
<b>Total des créances clients, net</b>	<b>2 425</b>	<b>2 396</b>
Comptabilisation différée du trafic d'itinérance international	45	89
Créances résultant d'activités d'encaissement	9	9
Créances résultant de contrats de construction	29	25
Autres créances	31	21
Corrections de valeur	(7)	(5)
<b>Total des autres débiteurs, net</b>	<b>107</b>	<b>139</b>
<b>Total clients et autres débiteurs</b>	<b>2 532</b>	<b>2 535</b>

Les créances clients font l'objet d'une gestion des risques active axée sur l'évaluation des risques de pays, sur le contrôle permanent des risques de crédit et sur la surveillance des créances. En raison du nombre élevé de clients, le cumul des risques est limité pour Swisscom. Le risque est surveillé pour chaque pays. Le caractère approprié des corrections de valeur est évalué sur la base de plusieurs facteurs, notamment la chronologie des créances, la solvabilité actuelle des clients et l'expérience passée.

La ventilation géographique des créances clients est la suivante:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Suisse	1 833	1 836
Italie	744	715
Autres pays	31	29
<b>Chiffre d'affaires total facturé et non facturé</b>	<b>2 608</b>	<b>2 580</b>
Suisse	(65)	(58)
Italie	(116)	(125)
Autres pays	(2)	(1)
<b>Total des corrections de valeur</b>	<b>(183)</b>	<b>(184)</b>
<b>Total des créances clients, net</b>	<b>2 425</b>	<b>2 396</b>

### Analyse des échéances et corrections de valeur

Les échéances des créances clients et autres débiteurs et des corrections de valeur correspondantes sont les suivantes:

En millions CHF	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur brute	Correction de valeur
Non échues	1 881	(7)	1 855	(7)
Echues jusqu'à 3 mois	366	(3)	364	(5)
Echues 4 à 6 mois	92	(7)	73	(5)
Echues 7 à 12 mois	101	(25)	94	(28)
Echues plus de 1 an	168	(141)	194	(139)
<b>Total</b>	<b>2 608</b>	<b>(183)</b>	<b>2 580</b>	<b>(184)</b>

Les corrections de valeur sur les créances clients et autres débiteurs ont évolué comme suit:

En millions CHF	Créances clients	Autres créances
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>195</b>	<b>15</b>
Constitution de corrections de valeur	84	1
Décomptabilisation de créances irrécouvrables	(78)	–
Reprise de corrections de valeur	(1)	(1)
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	1	–
Cessions provenant de la vente de filiales	(3)	(10)
Conversion de monnaies étrangères	(14)	–
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>184</b>	<b>5</b>
Constitution de corrections de valeur	95	3
Décomptabilisation de créances irrécouvrables	(92)	(1)
Reprise de corrections de valeur	(4)	–
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>183</b>	<b>7</b>

### Contrats de construction

Les données concernant les contrats de construction non terminés à la clôture de l'exercice sont présentées ci-après:

En millions CHF	2016	2015
Coûts des projets en cours	79	88
Profits comptabilisés nets de pertes	(17)	(10)
<b>Coûts de contrats y compris quotes-parts des bénéfices et pertes, nets</b>	<b>62</b>	<b>78</b>
Moins demandes d'acomptes	(47)	(62)
<b>Total des actifs nets résultant de contrats de construction</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
Dont créances résultant de contrats de construction	29	25
Dont passifs résultant de contrats de construction	(14)	(9)
Acomptes reçus	36	52

Un chiffre d'affaires net de CHF 252 millions pour 2016 (exercice précédent: CHF 262 millions) résultant de contrats de construction a été enregistré.

## 19 Autres actifs financiers

En millions CHF	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Évalués à la juste valeur	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>205</b>	<b>50</b>	<b>11</b>	<b>266</b>
Acquisitions	21	17	61	99
Cessions	(33)	(19)	–	(52)
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	4	–	–	4
Variation de la juste valeur	–	4	3	7
Conversion de monnaies étrangères	(1)	–	–	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>196</b>	<b>52</b>	<b>75</b>	<b>323</b>
Acquisitions	127	10	61	198
Cessions	(24)	(8)	(61)	(93)
Variation de la juste valeur	–	7	27	34
Dépréciations	(29)	–	–	(29)
Conversion de monnaies étrangères	4	–	2	6
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>274</b>	<b>61</b>	<b>104</b>	<b>439</b>
Dont autres actifs financiers courants	103	2	72	177
Dont autres actifs financiers non courants	171	59	32	262

### Prêts et créances

Au 31 décembre 2016, les avoirs à terme se montaient à CHF 93 millions (CHF 8 millions un an plus tôt). Au 31 décembre 2016, il n'a pas été possible de disposer librement d'actifs financiers d'un montant de CHF 152 millions (CHF 149 millions un an plus tôt). Ces actifs servent à couvrir des prêts bancaires. Des prêts à des sociétés associées ont été comptabilisés au 31 décembre 2016 à hauteur de CHF 6 millions (CHF 4 millions l'exercice précédent). Ces prêts sont considérés comme un investissement net dans des sociétés associées. En 2016, des dépréciations correspondant à un montant de CHF 29 millions ont été enregistrées sur ces prêts (voir note 25).

### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente englobent principalement des placements dans des instruments de capitaux propres. Les actions non cotées en Bourse sont comptabilisées au coût, car leur juste valeur ne peut pas être définie de façon fiable. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable des placements en actions enregistrés au coût s'élevait à CHF 41 millions (CHF 37 millions un an auparavant).

### Actifs financiers évalués à la juste valeur

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat incluent des titres de créances cotés d'une valeur comptable de CHF 63 millions (CHF 61 millions lors de l'exercice précédent) et une valeur résiduelle inférieure à une année. Il n'a pas été possible au 31 décembre 2016 de disposer librement de ces actifs financiers, car les actifs servent à couvrir des passifs non comptabilisés résultant de contrats de crossborder-lease (voir note 33). Au 31 décembre 2016, des instruments financiers dérivés étaient en outre comptabilisés avec une valeur de marché positive de CHF 41 millions (CHF 14 millions l'exercice précédent). Les instruments financiers dérivés comprennent des opérations à terme sur devises, des swaps de change, des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt (voir note 33).

## 20 Stocks

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Matières premières et accessoires	10	5
Appareils de télécommunication et marchandises diverses	148	170
Acomptes versés	2	3
Travaux en cours et produits finis	–	–
<b>Total des stocks, brut</b>	<b>160</b>	<b>178</b>
Corrections de valeur	(6)	(4)
<b>Total des stocks, net</b>	<b>154</b>	<b>174</b>

En 2016, les achats de biens et services comprennent des coûts liés à des stocks d'un montant de CHF 1 141 millions (exercice précédent: CHF 1 143 millions).

## 21 Autres actifs non financiers

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges payées d'avance	236	159
Crédits de TVA	4	6
Acomptes versés	51	47
Autres actifs	34	26
<b>Total des autres actifs non financiers courants</b>	<b>325</b>	<b>238</b>
Charges payées d'avance	27	10
Coûts d'exécution du contrat	67	70
<b>Total des autres actifs non financiers non courants</b>	<b>94</b>	<b>80</b>

## 22 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2015 et 2016, aucun actif non courant n'était comptabilisé comme détenu en vue de la vente. Des immeubles et des participations dans des sociétés associées étaient comptabilisés pour une valeur comptable de CHF 109 millions au 31 décembre 2014 et ont été vendus en 2015 à la valeur comptable.

## 23 Immobilisations corporelles

En millions CHF	Terrains, constructions et installations	Installations techniques	Autres installations	Acomptes versés et installations en construction	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>2 785</b>	<b>26 248</b>	<b>3 621</b>	<b>590</b>	<b>33 244</b>
Acquisitions	4	1 495	252	146	1 897
Cessions	(110)	(1 266)	(144)	–	(1 520)
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	–	–	1	–	1
Cessions provenant de la vente de filiales	–	(35)	(4)	–	(39)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	–	(51)	(4)	–	(55)
Autres reclassements	92	124	116	(372)	(40)
Conversion de monnaies étrangères	(9)	(386)	–	(2)	(397)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>2 762</b>	<b>26 129</b>	<b>3 838</b>	<b>362</b>	<b>33 091</b>
Acquisitions	7	1 423	242	197	1 869
Cessions	(30)	(550)	(141)	(1)	(722)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	–	(47)	(2)	–	(49)
Autres reclassements	5	108	82	(204)	(9)
Conversion de monnaies étrangères	(1)	(40)	–	–	(41)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>2 743</b>	<b>27 023</b>	<b>4 019</b>	<b>354</b>	<b>34 139</b>
<b>Cumul des amortissements et des dépréciations</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>2 019</b>	<b>19 153</b>	<b>2 352</b>	<b>–</b>	<b>23 524</b>
Amortissements	38	1 061	310	–	1 409
Cessions	(59)	(1 266)	(136)	–	(1 461)
Cessions provenant de la vente de filiales	–	(34)	(3)	–	(37)
Autres reclassements	–	(7)	–	–	(7)
Conversion de monnaies étrangères	(2)	(191)	1	–	(192)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>1 996</b>	<b>18 716</b>	<b>2 524</b>	<b>–</b>	<b>23 236</b>
Amortissements	37	1 103	308	–	1 448
Cessions	(13)	(550)	(136)	–	(699)
Autres reclassements	(1)	(1)	–	–	(2)
Conversion de monnaies étrangères	–	(21)	–	–	(21)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>2 019</b>	<b>19 247</b>	<b>2 696</b>	<b>–</b>	<b>23 962</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Valeur comptable nette, 31 décembre 2016</b>	<b>724</b>	<b>7 776</b>	<b>1 323</b>	<b>354</b>	<b>10 177</b>
<b>Valeur comptable nette, 31 décembre 2015</b>	<b>766</b>	<b>7 413</b>	<b>1 314</b>	<b>362</b>	<b>9 855</b>
<b>Valeur comptable nette, 31 décembre 2014</b>	<b>766</b>	<b>7 095</b>	<b>1 269</b>	<b>590</b>	<b>9 720</b>

En 2016, des coûts d'emprunt à hauteur de CHF 6 millions (CHF 8 millions pour l'exercice précédent) ont été inscrits à l'actif. Le taux d'intérêt moyen utilisé pour la comptabilisation des coûts d'emprunt s'est élevé à 1,7% (exercice précédent: 1,9%). Au 31 décembre 2016, la valeur comptable nette des immeubles en location-financement s'élevait à CHF 382 millions (exercice précédent: CHF 406 millions). Pour de plus amples informations concernant les frais de démantèlement et de remise en état, voir note 28.

## 24 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

En millions CHF	Goodwill	Logiciels de fabrication propre	Logiciels achetés	Relation avec la clientèle	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>							
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>6 540</b>	<b>1 307</b>	<b>1 980</b>	<b>1 133</b>	<b>272</b>	<b>986</b>	<b>12 218</b>
Acquisitions	–	176	166	–	–	205	547
Cessions	–	(75)	(53)	–	–	(35)	(163)
Reclassements	–	95	21	–	–	(76)	40
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	255	–	32	50	4	16	357
Cessions provenant de la vente de filiales	(13)	(18)	(2)	(1)	–	(15)	(49)
Conversion de monnaies étrangères	(217)	(14)	(109)	(100)	(26)	(15)	(481)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>6 565</b>	<b>1 471</b>	<b>2 035</b>	<b>1 082</b>	<b>250</b>	<b>1 066</b>	<b>12 469</b>
Acquisitions	–	138	187	–	–	247	572
Cessions	–	(202)	(75)	(12)	–	(54)	(343)
Reclassements	–	71	31	–	–	(93)	9
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	–	–	–	22	–	–	22
Conversion de monnaies étrangères	(18)	(1)	(12)	(8)	(2)	(1)	(42)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>6 547</b>	<b>1 477</b>	<b>2 166</b>	<b>1 084</b>	<b>248</b>	<b>1 165</b>	<b>12 687</b>
<b>Cumul des amortissements et des dépréciations</b>							
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>1 557</b>	<b>838</b>	<b>1 499</b>	<b>905</b>	<b>203</b>	<b>312</b>	<b>5 314</b>
Amortissements	–	217	228	93	25	111	674
Dépréciations	–	2	–	–	–	1	3
Cessions	–	(75)	(47)	–	–	(34)	(156)
Cessions provenant de la vente de filiales	–	(18)	(2)	(1)	–	(14)	(35)
Reclassements	–	16	(9)	–	–	–	7
Conversion de monnaies étrangères	(153)	(10)	(83)	(85)	(20)	(9)	(360)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>1 404</b>	<b>970</b>	<b>1 586</b>	<b>912</b>	<b>208</b>	<b>367</b>	<b>5 447</b>
Amortissements	–	246	234	69	25	115	689
Dépréciations	–	–	2	–	–	6	8
Cessions	–	(200)	(75)	(12)	–	(48)	(335)
Reclassements	–	(2)	1	–	–	3	2
Conversion de monnaies étrangères	(13)	(1)	(10)	(8)	(2)	(2)	(36)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>1 391</b>	<b>1 013</b>	<b>1 738</b>	<b>961</b>	<b>231</b>	<b>441</b>	<b>5 775</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
<b>Valeur comptable nette, 31 décembre 2016</b>	<b>5 156</b>	<b>464</b>	<b>428</b>	<b>123</b>	<b>17</b>	<b>724</b>	<b>6 912</b>
<b>Valeur comptable nette, 31 décembre 2015</b>	<b>5 161</b>	<b>501</b>	<b>449</b>	<b>170</b>	<b>42</b>	<b>699</b>	<b>7 022</b>
<b>Valeur comptable nette, 31 décembre 2014</b>	<b>4 983</b>	<b>469</b>	<b>481</b>	<b>228</b>	<b>69</b>	<b>674</b>	<b>6 904</b>

Au 31 décembre 2016, les autres immobilisations incorporelles englobaient des acomptes versés et des projets de développement non encore achevés à hauteur de CHF 215 millions (exercice précédent: CHF 154 millions). A l'exception du poste du goodwill, il n'existe pas d'immobilisations incorporelles comptabilisées avec une durée d'utilité indéterminée. Au 31 décembre 2016, le cumul des dépréciations sur le goodwill se montait à CHF 1 391 millions. Le goodwill provenant de l'acquisition de sociétés associées figure dans les parts détenues dans lesdites sociétés.

## Maintien de la valeur du goodwill

Le goodwill est réparti sur les unités génératrices de trésorerie (cash generating units) de Swisscom en fonction des activités de celles-ci. Le goodwill acquis lors du regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie en fonction des synergies dégagées par ce regroupement. La ventilation du goodwill sur les unités génératrices de trésorerie est la suivante:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Clients privés Swisscom Suisse	2 620	2 620
Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse	662	662
Clientèle entreprise Swisscom Suisse	907	907
Fastweb	529	533
Autres unités génératrices de trésorerie	438	439
<b>Goodwill total</b>	<b>5 156</b>	<b>5 161</b>

Des tests de dépréciation des différents goodwills ont été réalisés au quatrième trimestre 2016, après la clôture du plan d'affaires. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité (value in use) à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode DCF). Les prévisions relatives aux flux de trésorerie disponibles futurs (free cash flows) sont en règle générale basées sur les plans d'affaires approuvés par la Direction. En règle générale, les plans d'affaires couvrent une période de planification de trois ans. Une période de planification de cinq ans a été utilisée pour le test de dépréciation de Fastweb. Pour les flux de trésorerie disponibles dépassant la période de planification détaillée, une valeur finale a été calculée au moyen d'une capitalisation des flux de trésorerie normalisés, en appliquant un taux de croissance constant à long terme. Ce taux de croissance correspond aux taux habituels des pays ou des marchés concernés. Les calculs reposent sur les hypothèses suivantes:

Unités génératrices de trésorerie	2016			2015		
	CMPC avant impôts	CMPC après impôts	Taux de croissance à long terme	CMPC avant impôts	CMPC après impôts	Taux de croissance à long terme
Clients privés Swisscom Suisse	6,66%	5,25%	0%	6,57%	5,20%	0%
Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse	6,66%	5,25%	0%	6,61%	5,20%	0%
Clientèle entreprise Swisscom Suisse	6,64%	5,25%	0%	6,61%	5,20%	0%
Fastweb	9,63%	7,38%	1,0%	10,30%	7,50%	1,0%
Autres unités génératrices de trésorerie	7,3–12,2%	6,3–9,5%	0–1,0%	7,1–12,1%	6,3–9,5%	0–1,0%

Dans le calcul de la valeur d'utilité, le recours à des taux d'actualisation avant et après impôts (CMPC avant et après impôts) conduit au même résultat. Les taux d'actualisation utilisés tiennent compte des risques spéciaux des unités génératrices de trésorerie concernées. Les flux de trésorerie projetés et les hypothèses de la Direction sont confirmés par des sources d'information externes. Les bases et les hypothèses des tests de dépréciation de Swisscom Suisse et Fastweb sont présentées ci-après:

### Clients privés, Petites et moyennes entreprises et Clientèle entreprise Swisscom Suisse

Le test de dépréciation du goodwill porte sur ces unités. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur d'utilité (value in use) à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode DCF). Les prévisions des flux de trésorerie futurs sont basées sur le plan d'affaires sur trois ans approuvé par la Direction. Comme pour l'exercice précédent, un taux de croissance à long terme de zéro a été extrapolé pour les flux de trésorerie disponibles (free cash flows) dépassant la période de planification détaillée. La valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité excède, à la date d'évaluation, la valeur comptable déterminante pour la vérification du maintien de la valeur de toutes les unités génératrices de trésorerie. Swisscom est d'avis qu'aucune des modifications des hypothèses établies pouvant être prévues selon des critères rationnels ne pourra entraîner un dépassement de la valeur recouvrable par la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

## Fastweb

Le test de dépréciation de Fastweb a été effectué au quatrième trimestre 2016. La valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité (value in use) à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode DCF). Les prévisions relatives aux flux de trésorerie futurs se basent sur le plan d'affaires sur cinq ans (de 2017 à 2021) établi par la Direction. Celui-ci tient compte de valeurs basées sur l'expérience et des attentes de la Direction relatives à la future évolution du marché pertinent. Le test de dépréciation repose sur les hypothèses clés suivantes:

Hypothèse	Description
Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires pour la période de planification détaillée	Un taux de croissance annuel moyen de 6,25% a été projeté dans le plan d'affaires pour la période de planification détaillée jusqu'à 2021. Lors de l'exercice précédent, un taux de croissance annuel moyen de 4,2% avait été projeté pour la période de planification détaillée de 2016 à 2020.
Marge EBITDA projetée (EBITDA en % du chiffre d'affaires net)	La valeur finale de la marge EBITDA normalisée s'élève à 34% (exercice précédent: 40%).
Taux d'investissement projeté (investissements en % du chiffre d'affaires net)	La valeur finale des investissements normalisés par rapport au chiffre d'affaires net s'élèvent à 20% (exercice précédent: 23%).
Taux d'actualisation après impôts	Le taux d'actualisation après impôts s'élève à 7,38% (exercice précédent: 7,50%), le taux d'actualisation avant impôts à 9,63% (exercice précédent: 10,30%). Le taux d'actualisation est calculé selon la technique du Capital Asset Pricing Model (CAPM). Il se compose des coûts pondérés des capitaux propres et des emprunts. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à dix ans avec un taux d'intérêt nul a été utilisé comme taux d'intérêt sans risque servant de base au taux d'actualisation, mais au minimum un taux d'intérêt de 3%. Un supplément de risque a été ajouté pour le risque de pays relatif à l'Italie.
Taux de croissance à long terme	A l'instar de l'exercice précédent, la valeur finale des flux de trésorerie disponibles normalisés a été capitalisée sur la base d'un taux de croissance constant de 1,0%. Le taux de croissance utilisé correspond aux taux habituels des pays ou des marchés considérés sur la base de valeurs tirées de l'expérience et de prévisions et confirmés par des sources d'information externes. Le taux de croissance utilisé ne dépasse pas les taux de croissance à long terme moyens habituels des pays et des marchés pris en compte.

Aucune dépréciation du goodwill ne résulte, à la date d'évaluation, du test de dépréciation. La valeur recouvrable dépasse d'EUR 710 millions (CHF 768 millions) la valeur comptable nette. Les modifications suivantes des hypothèses clés ont pour effet de faire correspondre la valeur d'utilité à la valeur comptable nette:

	Hypothèse	Sensibilité
Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires jusqu'à 2021 avec une marge EBITDA inchangée par rapport au business plan	6,3%	4,3%
Marge EBITDA normalisé	34%	31%
Taux d'investissement normalisé	20%	23%
Taux d'actualisation après impôts	7,38%	8,84%
Taux de croissance à long terme	1,0%	-0,8%



## 25 Parts dans des sociétés associées

En millions CHF	2016	2015
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>223</b>	<b>182</b>
Acquisitions	11	50
Cessions	(41)	–
Dividendes	(17)	(22)
Quote-part au résultat net	26	23
Quote-part aux autres éléments du résultat global	(7)	–
Conversion de monnaies étrangères	(2)	(10)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>193</b>	<b>223</b>

Les participations qui sont comptabilisées dans les comptes consolidés de Swisscom selon la méthode de la mise en équivalence sont mentionnées à la note 40. Les dividendes de CHF 17 millions (exercice précédent: CHF 22 millions) concernent principalement le dividende versé par Belgacom International Carrier Services. En 2016, un montant négatif de CHF 3 millions au total a été enregistré en tant que quote-part au résultat net de sociétés associées. Ce montant inclut des dépréciations de CHF 29 millions sur des prêts à des sociétés associées, qui sont considérés comme un investissement net dans des sociétés associées (voir note 19).

En décembre 2016, Swisscom a vendu sa participation dans Metroweb S.p.A. à un prix d'achat d'EUR 80 millions (CHF 86 millions). La vente a généré un bénéfice de CHF 41 millions, qui a été comptabilisé comme autres produits financiers.

Les acquisitions de l'exercice 2015 comprennent des investissements de Swisscom dans finnova sa bankware (logiciels bancaires), siroop SA (marché en ligne), Admeira SA (anciennement Ringier Publishing SA, commercialisation de contenus publicitaires) et Managed Mobility SA (gestion de flotte et optimisation de parcs de véhicules).

Le récapitulatif suivant présente certains chiffres clés des sociétés associées:

En millions CHF	2016	2015
<b>Compte de profits et pertes</b>		
Chiffre d'affaires net	2 453	2 575
Charges d'exploitation	(2 371)	(2 418)
Résultat d'exploitation	82	157
<b>Bénéfice net</b>	<b>34</b>	<b>104</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre</b>		
Actifs courants	1 178	1 073
Actifs non courants	202	933
Passifs courants	(899)	(964)
Passifs non courants	(113)	(429)
<b>Capitaux propres</b>	<b>368</b>	<b>613</b>

## 26 Passifs financiers

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prêts bancaires	208	746
Emprunts obligataires	645	45
Placements privés	251	350
Passifs résultant de contrats de location-financement	16	16
Autres passifs financiers portant intérêt	1	2
Instruments financiers dérivés. Voir note 33.	1	6
Autres passifs financiers ne portant pas intérêt	3	30
<b>Total des passifs financiers courants</b>	<b>1 125</b>	<b>1 195</b>
Prêts bancaires	545	610
Emprunts obligataires	5 495	5 385
Placements privés	487	581
Passifs résultant de contrats de location-financement	492	510
Autres passifs financiers portant intérêt	33	13
Instruments financiers dérivés. Voir note 33.	62	55
Autres passifs financiers ne portant pas intérêt	257	244
<b>Total des passifs financiers non courants</b>	<b>7 371</b>	<b>7 398</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>8 496</b>	<b>8 593</b>

### Prêts bancaires et limite de crédit

En millions CHF	Echéance	Valeur nominale en CHF	Valeur comptable	
			31.12.2016	31.12.2015
Prêts bancaires en CHF portant intérêt variable	2016	130	–	130
Prêts bancaires en EUR portant intérêt variable	2016	542	–	542
Prêts bancaires en CHF portant intérêt variable	2017	70	70	–
Prêts bancaires en EUR portant intérêt variable	2017	64	64	–
Prêts bancaires en EUR portant intérêt variable	2020	258	258	326
Prêts bancaires en EUR portant intérêt fixe	2020	215	219	219
Prêts bancaires en USD portant intérêt fixe	2028	101	142	139
<b>Total prêts bancaires</b>			<b>753</b>	<b>1 356</b>

En 2015 et 2016, Swisscom a contracté des prêts bancaires à court terme sur une base hebdomadaire et mensuelle en CHF et en EUR. Au 31 décembre 2016, des prêts bancaires à court terme étaient à rembourser à hauteur de CHF 70 millions et d'EUR 60 millions (CHF 130 millions et EUR 500 millions lors de l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice précédent, Swisscom a contracté un prêt bancaire portant sur EUR 200 millions pour une durée allant jusqu'à 2020. Ce prêt bancaire à taux fixe en EUR a été converti au moyen d'un swap de devises en un financement à taux variable en CHF et a été désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) en tant que couverture de la juste valeur (fair value hedge). Aucun coût de transaction relatif aux prêts bancaires ne figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, comme déjà lors de l'exercice précédent. Le taux d'intérêt effectif des prêts bancaires s'élève à –0,20% pour les prêts en CHF, à –0,16% pour les prêts en EUR et à 4,62% pour les prêts en USD. Un prêt bancaire portant sur EUR 240 millions (CHF 258 millions) a été désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) des investissements nets dans des participations étrangères. Le remboursement des prêts bancaires peut être immédiatement exigible si la part de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous de la valeur d'un tiers ou si un autre actionnaire prend le contrôle de la société.

Swisscom dispose de deux limites de crédit bancaire garanties de CHF 1 000 millions chacune, d'une durée allant respectivement jusqu'à 2020 et jusqu'à 2022. Au 31 décembre 2016, ces limites étaient restées inutilisées, comme lors de l'exercice précédent.

## Emprunts obligataires

En millions CHF	Durée	Valeur nominale en CHF	Taux d'intérêt nominal	Valeur comptable	
				31.12.2016	31.12.2015
Emprunts obligataires en CHF	2007–2017	600	3,75%	610	610
Emprunts obligataires en CHF	2009–2018	1 425	3,25%	1 434	1 432
Emprunts obligataires en EUR	2013–2020	537	2,00%	535	539
Emprunts obligataires en EUR	2014–2021	537	1,88%	536	540
Emprunts obligataires en CHF	2010–2022	500	2,63%	500	499
Emprunts obligataires en CHF	2015–2023	250	0,25%	253	251
Emprunts obligataires en CHF	2012–2024	500	1,75%	504	504
Emprunts obligataires en EUR	2015–2025	537	1,75%	554	540
Emprunts obligataires en CHF	2014–2026	200	1,50%	202	202
Emprunts obligataires en CHF	2016–2027	200	0,38%	198	–
Emprunts obligataires en CHF	2016–2028	200	0,38%	202	–
Emprunts obligataires en CHF	2014–2029	160	1,50%	161	161
Emprunts obligataires en CHF	2016–2032	300	0,13%	299	–
Emprunts obligataires en CHF	2015–2035	150	1,00%	152	152
<b>Total emprunts obligataires</b>				<b>6 140</b>	<b>5 430</b>

En 2016, Swisscom a contracté trois emprunts obligataires portant sur un montant nominal total de CHF 700 millions, soit CHF 200 millions avec un coupon de 0,375% et une durée allant jusqu'en 2028, CHF 300 millions avec un coupon de 0,125% et une durée allant jusqu'en 2032 et CHF 200 millions avec un coupon de 0,375% et une durée allant jusqu'en 2027. Les fonds obtenus ont été utilisés pour le remboursement de passifs existants. Au cours de l'exercice précédent, Swisscom avait contracté des emprunts obligataires portant sur un montant nominal total de CHF 400 millions. Dans ce contexte, des swaps de taux d'intérêt portant sur CHF 425 millions ont été conclus pour la couverture du risque de change et désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) en tant que couvertures de juste valeur (fair value hedges).

En 2015, Swisscom avait contracté avec Lunar Funding V un emprunt obligataire pour un montant d'EUR 500 millions (CHF 542 millions). Ce financement à taux fixe portant sur EUR 500 millions a été converti au moyen d'un swap de devises en un financement à taux variable en CHF et a été désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) en tant que couverture de la juste valeur (fair value hedge). Au cours de l'exercice précédent, Swisscom a en outre remboursé un emprunt obligataire d'un montant de CHF 500 millions à son échéance.

## Placements privés

En millions CHF	Echéance	Valeur nominale en CHF	Valeur comptable	
			31.12.2016	31.12.2015
Placements privés en Suisse en CHF	2016	200	–	200
Placements privés à l'étranger en CHF	2017	250	249	247
Placements privés à l'étranger en CHF	2018	72	70	69
Placements privés à l'étranger en CHF	2019	278	269	265
Placements privés en Suisse en CHF	2031	150	150	150
<b>Total placements privés</b>			<b>738</b>	<b>931</b>

Au cours du premier trimestre 2016, un placement privé de CHF 150 millions arrivé à échéance a été prolongé de 15 ans supplémentaires à un taux d'intérêt fixe de 0,56%. Aucun coût de transaction relatif aux placements privés ne figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, comme déjà lors de l'exercice précédent. Le taux d'intérêt effectif de ces placements privés s'élève à 1,2%. Le remboursement des placements privés en CHF pour une valeur comptable de CHF 588 millions arrivant à échéance dans les années 2017 à 2019 peut être immédiatement exigible si la part

de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous de 35% ou si un autre actionnaire prend le contrôle de la société. Dans le cadre des autres placements privés, les investisseurs ont le droit de revendre leur placement à Swisscom si la Confédération cède de manière durable la majorité qu'elle détient dans le capital de l'entreprise.

### Passifs résultant de contrats de location-financement

En 2001, Swisscom a conclu deux accords portant sur la vente d'immeubles. Simultanément, elle a conclu des contrats de cession-bail à long terme pour une partie des immeubles vendus; ces contrats ont été en partie classés comme contrats de location-financement. Le bénéfice réalisé sur les immeubles faisant l'objet de contrats de location-financement a été différé. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable du bénéfice différé s'élevait à CHF 158 millions (CHF 163 millions l'année précédente). Le bénéfice différé est enregistré pour la durée de location correspondante en tant qu'autre produit dans le compte de résultat. Le taux d'intérêt effectif des passifs résultant de contrats de location-financement s'élevait à 6,0%.

Les paiements minimaux au titre de la location et les passifs financiers résultant des contrats de cession-bail sont indiqués dans le tableau ci-après:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dans un délai d'1 an	45	46
Dans un délai de 1 à 2 ans	44	40
Dans un délai de 2 à 3 ans	38	39
Dans un délai de 3 à 4 ans	34	36
Dans un délai de 4 à 5 ans	33	35
Après 5 ans	984	1 060
<b>Total des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>1 178</b>	<b>1 256</b>
Moins futurs coûts de financement	(670)	(730)
<b>Total des passifs résultant de contrats de location-financement</b>	<b>508</b>	<b>526</b>
Dont passifs financiers courants résultant de location-financement	16	16
Dont passifs financiers non courants résultant de location-financement	492	510

Au 31 décembre 2015 et 2016, les futurs paiements au titre de la valeur actualisée des passifs découlant de location-financement se présentaient comme suit:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dans un délai d'1 an	16	16
Dans un délai de 1 à 2 ans	16	11
Dans un délai de 2 à 3 ans	11	10
Dans un délai de 3 à 4 ans	7	7
Dans un délai de 4 à 5 ans	6	6
Après 5 ans	452	476
<b>Valeur actualisée totale des passifs résultant de contrats de location-financement</b>	<b>508</b>	<b>526</b>

Les autres immeubles sont repris en location sous forme de contrats de location simple avec des durées résiduelles de 1 à 25 ans (voir note 35). En 2016, des loyers conditionnels de CHF 2 millions (CHF 3 millions un an auparavant) ont été comptabilisés en tant que charges de loyer.

### Autres passifs financiers ne portant pas intérêt

Au 31 décembre 2016, la valeur comptable des autres passifs financiers ne portant pas intérêt s'élevait à CHF 260 millions (CHF 274 millions l'année précédente). Ce montant inclut la valeur comptable d'un passif financier d'un montant de CHF 233 millions (CHF 230 millions l'année précédente) dû à l'acquisition de search.ch SA en 2015 (voir note 5).

## 27 Fournisseurs et autres créditeurs

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Factures fournisseurs reçues	1 192	1 058
Factures fournisseurs à recevoir	405	428
<b>Total des fournisseurs</b>	<b>1 597</b>	<b>1 486</b>
Comptabilisation différée du trafic d'itinérance international	32	23
Passifs résultant d'activités d'encaissement	18	23
Passifs résultant de contrats de construction	14	9
Autres passifs	235	227
<b>Total des autres passifs</b>	<b>299</b>	<b>282</b>
<b>Total des fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>1 896</b>	<b>1 768</b>

## 28 Provisions

En millions CHF	Réduction de postes	Frais de démantèlement et de remise en état	Procédures réglementaires et concurrentielles	Autres	Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>29</b>	<b>646</b>	<b>106</b>	<b>146</b>	<b>927</b>
Constitution de provisions	70	–	208	23	301
Ajustements de la valeur actuelle	–	35	–	2	37
Reprise de provisions non utilisées	(3)	(86)	–	(7)	(96)
Utilisation	(8)	(2)	(4)	(14)	(28)
Entrées provenant du regroupement d'entreprises	–	–	–	2	2
Cessions provenant de la vente de filiales	–	–	–	(2)	(2)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	(2)	(2)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>88</b>	<b>593</b>	<b>310</b>	<b>148</b>	<b>1 139</b>
Constitution de provisions	50	5	26	68	149
Ajustements de la valeur actuelle	–	56	–	2	58
Reprise de provisions non utilisées	(30)	(105)	–	(11)	(146)
Utilisation	(29)	(7)	(186)	(16)	(238)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>79</b>	<b>542</b>	<b>150</b>	<b>191</b>	<b>962</b>
Dont provisions courantes	74	–	10	98	182
Dont provisions non courantes	5	542	140	93	780

### Provisions pour réductions de postes

Au quatrième trimestre 2016, Swisscom a enregistré une provision pour réductions de postes de CHF 50 millions. Swisscom opère sur un marché très disputé, qui se caractérise par des bouleversements fondamentaux et une forte pression de la concurrence ainsi que sur les prix. Swisscom s'est donné pour objectif de réduire sa base de coûts de plus de CHF 300 millions de 2015 à 2020. Elle entend y parvenir par des adaptations organisationnelles, des suppressions de postes, des optimisations de processus et le passage à la technologie All IP. Des moyens sont ainsi libérés afin de poursuivre les investissements dans l'infrastructure et dans de nouveaux domaines d'activité et afin de continuer à tirer parti des avantages de la numérisation. Les mesures planifiées ont pour conséquence des suppressions de postes en Suisse ainsi que la sollicitation du plan social par des collaborateurs.

### Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

Les provisions pour frais de démantèlement et de remise en état se rapportent au démantèlement d'installations de télécommunication et de stations d'émission ainsi qu'au rétablissement de l'état initial de propriétés détenues par des tiers. Les provisions sont calculées en fonction des frais de démantèlement prévus et actualisées au taux d'intérêt moyen de 1,18% (exercice précédent: 1,48%). Les effets induits par les ajustements de taux d'intérêt se sont élevés à CHF 47 millions (CHF 24 millions un an plus tôt). En 2016, l'indice servant à calculer les frais de démantèlement a été réduit, ce qui a entraîné un effet de CHF 103 millions. En 2016, à la suite de réévaluations, des ajustements d'un montant de CHF 49 millions (CHF 55 millions pour l'exercice précédent) ont été inscrits dans les immobilisations corporelles et des ajustements d'un montant de CHF 4 millions (exercice précédent: CHF 7 millions) ont été comptabilisés en résultat. Le versement des provisions à long terme aura vraisemblablement lieu après 2020.

Le montant de ces provisions dépend notablement de l'estimation des frais de démantèlement et de remise en état à venir ainsi que de la date du démantèlement. Une hausse des coûts estimés de 10% se traduirait par une augmentation de la provision de CHF 51 millions. Le report de la date de démantèlement de dix années supplémentaires entraînerait une réduction de la provision de CHF 74 millions.

### Provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence

Swisscom fournit des services d'interconnexion et d'autres services d'accès au sens de la loi révisée sur les télécommunications à d'autres opérateurs de télécommunication en Suisse. Au cours des années écoulées, plusieurs opérateurs ont demandé à la Commission fédérale de la communication (ComCom) la réduction des prix d'interconnexion facturés par Swisscom. La détermination des prix des services d'accès pour les années 2013 à 2016 est encore en suspens. En outre, la Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert différentes procédures contre Swisscom. En cas d'infraction à la concurrence, la COMCO peut infliger des sanctions conformément à la loi sur les cartels. Calculée en fonction de la durée, de la gravité et du genre de l'infraction, l'amende peut aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires réalisé par la société sur les marchés concernés en Suisse au cours des trois derniers exercices. Des prétentions de droit civil ont été formulées contre Swisscom, qui pourraient devenir exécutoires si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante. Les paiements ultérieurs dépendront de la date d'entrée en vigueur des décisions.

En 2009, la COMCO a infligé à Swisscom une amende de CHF 220 millions pour abus de position dominante sur le marché des services ADSL pour la période allant jusqu'à fin 2007. Swisscom a interjeté recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. En septembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a confirmé dans son principe la décision de la COMCO, mais réduit l'amende infligée à Swisscom par la COMCO de CHF 220 millions à CHF 186 millions. Suite à cette décision, Swisscom a enregistré une provision de CHF 186 millions au troisième trimestre 2015. Swisscom conteste la sanction et a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral. Elle a payé l'amende de CHF 186 millions début 2016, car aucun effet suspensif n'a été accordé.

Sur la base d'appréciations juridiques, des provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence ont été constituées et dissoutes aux troisième et quatrième trimestres 2015. Pour des raisons de procédure, ces éléments sont présentés en montants nets.

### Autres provisions

Les autres provisions englobent notamment des provisions pour les risques environnementaux, contractuels et fiscaux. Le paiement de la part à long terme des provisions interviendra vraisemblablement durant les années 2017 à 2018.

## 29 Passifs et actifs éventuels

### Procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence

Swisscom fournit des services d'interconnexion et d'autres services d'accès au sens de la loi révisée sur les télécommunications à d'autres opérateurs de télécommunication en Suisse. Au cours des années écoulées, plusieurs opérateurs ont demandé à la Commission fédérale de la communication (ComCom) la réduction des prix d'interconnexion facturés par Swisscom. La détermination des prix des services d'accès pour les années 2013 à 2016 est encore en suspens. En outre, la Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert différentes procédures contre Swisscom. En cas d'infraction à la concurrence, la COMCO peut infliger des sanctions conformément à la loi sur les cartels. Calculée en fonction de la durée, de la gravité et du genre de l'infraction, l'amende peut aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires réalisé par la société sur les marchés concernés en Suisse au cours des trois derniers exercices. Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, des prétentions de droit civil contre Swisscom pourraient devenir exécutoires.

En avril 2013, la COMCO a ouvert contre Swisscom une enquête conformément à la loi sur les cartels dans le domaine de la diffusion d'événements sportifs en direct par la télévision payante. En mai 2016, dans le cadre de cette procédure, la COMCO a infligé à Swisscom une amende de CHF 72 millions. Swisscom rejette ces accusations et estime qu'elle a agi en toute légalité en matière de commercialisation de contenus sportifs. En outre, des prétentions de droit civil ont été formulées contre Swisscom, qui pourraient devenir exécutoires si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante. Swisscom a attaqué cette décision devant le Tribunal administratif fédéral et estime de son point de vue actuel qu'il est peu probable qu'une sanction soit prononcée en dernière instance. C'est pourquoi elle n'a pas enregistré de provision à cet effet dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

En novembre 2015, dans son enquête concernant l'appel d'offres relatif à un réseau d'entreprise de la Poste en 2008, la COMCO est arrivée à la conclusion que Swisscom occupait une position dominante sur le marché à haut débit dans le domaine de la clientèle commerciale. Lors de cette soumission, Swisscom aurait fixé le prix des prestations préalables à un niveau tel que les concurrents n'auraient pas été en mesure de rivaliser avec l'offre de Swisscom pour les clients finaux. En raison de ce comportement illicite, la COMCO a prononcé une sanction directe de CHF 8 millions. Swisscom a interjeté recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. De son point de vue actuel, elle estime qu'il est peu probable qu'une sanction soit prononcée en dernière instance. C'est pourquoi elle n'a pas enregistré de provision à cet effet dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

### Actifs éventuels résultant de procédures judiciaires

En 2015, l'autorité italienne de la concurrence (AGCM) a prononcé une sanction d'EUR 104 millions contre Telecom Italia pour comportement illicite en tant qu'entreprise en position dominante. Dans la même affaire, Fastweb a engagé une action en dommages-intérêts contre Telecom Italia et porté plainte en conséquence. Au quatrième trimestre 2015, Fastweb et Telecom Italia sont parvenus à un accord extrajudiciaire, lequel incluait d'autres créances contestées entre les deux parties. Au deuxième trimestre 2016, Telecom Italia a effectué un paiement d'EUR 55 millions (CHF 60 millions). Sur la base de cet accord, il subsiste encore pour Fastweb au 31 décembre 2016 une créance peu sécurisée et assortie de conditions. Pour des raisons contractuelles et de procédure, il est renoncé à présenter le montant de la créance.

## 30 Autres passifs non financiers

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires différé	440	436
Dettes de TVA	94	97
Paievements reçus d'avance	30	32
Autres passifs non financiers courants	86	128
<b>Total des autres passifs non financiers courants</b>	<b>650</b>	<b>693</b>
Bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	158	163
Autres passifs non financiers non courants	174	196
<b>Total des autres passifs non financiers non courants</b>	<b>332</b>	<b>359</b>

Les chiffres d'affaires différés englobent principalement des comptabilisations différées de paiements relatifs aux cartes à prépaiement et redevances d'abonnement payées d'avance. La dissolution des bénéfices résultant de profits liés à la cession-bail d'immeubles (sale and leaseback) est comptabilisée dans le compte de profits et pertes différés sur la durée du contrat de location comme autre produit (voir notes 13 et 26).

## 31 Informations complémentaires sur les capitaux propres

### Capital-actions et actions propres

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions émises, soit 51 801 943 unités, est resté identique par rapport à l'exercice précédent. Toutes les actions ont une valeur nominale de CHF 1 et sont entièrement libérées. Chaque action donne droit à une voix. Des actions d'une valeur de marché totale de CHF 3 millions (CHF 2 millions un an plus tôt) ont été remises dans le cadre des plans de rémunération en actions (voir note 11).

Le portefeuille d'actions propres a évolué comme suit:

	Nombre	Prix moyen en CHF	En millions CHF
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>149</b>	<b>525</b>	<b>–</b>
Achat sur le marché	3 730	567	2
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(3 879)	563	(2)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Achat sur le marché	8 000	520	4
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(6 486)	520	(3)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>1 514</b>	<b>–</b>	<b>1</b>

Au 31 décembre 2016, 1 514 actions propres se trouvaient dans le portefeuille de Swisscom (exercice précédent: aucune). Ainsi, le nombre d'actions en circulation s'élevait à 51 800 429 actions au 31 décembre 2016 (51 801 943 un an plus tôt).



## Autres réserves

En millions CHF	Réserve de couverture	Réserve d'appréciation du marché	Ecart de change	Autres réserves Total
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>(7)</b>	<b>7</b>	<b>(1 590)</b>	<b>(1 590)</b>
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	–	(194)	(194)
Variation de la juste valeur	(12)	4	–	(8)
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	11	(6)	–	5
Impôts sur le résultat	2	–	51	53
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>(6)</b>	<b>5</b>	<b>(1 733)</b>	<b>(1 734)</b>
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	–	(21)	(21)
Variation de la juste valeur	8	7	–	15
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	2	(3)	5	4
Sociétés associées	–	–	(2)	(2)
Impôts sur le résultat	(1)	–	(83)	(84)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>(1 834)</b>	<b>(1 822)</b>

Les réserves de couverture englobent les ajustements de la juste valeur d'instruments de couverture qui ont été désignés en tant que couvertures de flux de trésorerie (cash flow hedges). Les réserves d'appréciation du marché comprennent les ajustements de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente. Les réserves pour écarts de change englobent les différences découlant de la conversion des états financiers des filiales et des sociétés associées de la monnaie fonctionnelle en francs suisses. Au 31 décembre 2016, les pertes de conversion cumulées avant impôts de Fastweb s'élevaient à CHF 2 162 millions (CHF 2 143 millions pour l'exercice précédent).

## Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global 2016 se décomposent comme suit:

2016, en millions CHF	Bénéfices reportés	Réserve de couverture	Réserve d'appréciation du marché	Ecart de change	Part des actionnaires de Swisscom	Part des actionnaires minoritaires	Total des autres éléments du résultat global
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	1 162	–	–	–	1 162	–	1 162
Sociétés associées	(5)	–	–	–	(5)	–	(5)
Impôts sur le résultat	(238)	–	–	–	(238)	–	(238)
<b>Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes, après impôts</b>	<b>919</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>919</b>	<b>–</b>	<b>919</b>
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	–	–	(21)	(21)	–	(21)
Variation de la juste valeur	–	8	7	–	15	–	15
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	2	(3)	5	4	–	4
Sociétés associées	–	–	–	(2)	(2)	–	(2)
Impôts sur le résultat	–	(1)	–	(83)	(84)	–	(84)
<b>Postes recyclables dans le compte de profits et pertes, après impôts</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>(101)</b>	<b>(88)</b>	<b>–</b>	<b>(88)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>919</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>(101)</b>	<b>831</b>	<b>–</b>	<b>831</b>

Les autres éléments du résultat global 2015 se décomposent comme suit:

2015, en millions CHF	Bénéfices reportés	Réserve de couverture	Réserve d'appréciation du marché	Ecarts de change	Part des actionnaires de Swisscom	Part des actionnaires minoritaires	Total des autres éléments du résultat global
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	(393)	–	–	–	(393)	–	(393)
Impôts sur le résultat	80	–	–	–	80	–	80
<b>Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes, après impôts</b>	<b>(313)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(313)</b>	<b>–</b>	<b>(313)</b>
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	–	–	(194)	(194)	–	(194)
Variation de la juste valeur	–	(12)	4	–	(8)	–	(8)
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	11	(6)	–	5	–	5
Impôts sur le résultat	–	2	–	51	53	–	53
<b>Postes recyclables dans le compte de profits et pertes, après impôts</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(143)</b>	<b>(144)</b>	<b>–</b>	<b>(144)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(313)</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(143)</b>	<b>(457)</b>	<b>–</b>	<b>(457)</b>

## 32 Distribution de dividendes

Les réserves distribuables sont déterminées sur la base des capitaux propres statutaires de la maison mère Swisscom SA et non sur les capitaux propres figurant dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2016, les réserves distribuables de Swisscom SA s'élevaient à CHF 6 193 millions. Le dividende est proposé par le Conseil d'administration et soumis à l'Assemblée générale pour approbation. Le dividende proposé pour l'exercice 2016 n'est pas comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers consolidés. Les actions propres ne donnent pas droit au versement d'un dividende.

En 2015 et 2016, Swisscom SA a versé les dividendes suivants:

En millions CHF ou selon indication	2016	2015
Nombre d'actions nominatives donnant droit au versement d'un dividende (en millions d'unités)	51,800	51,802
Dividende ordinaire par action (en CHF)	22,00	22,00
<b>Dividendes versés</b>	<b>1 140</b>	<b>1 140</b>

Les versements de dividendes pour les exercices 2014 et 2015 ont été payés entièrement à partir des bénéfices reportés. Pour l'exercice 2016, le Conseil d'administration proposera un dividende de CHF 22 par action lors de l'Assemblée générale de Swisscom SA du 3 avril 2017. Il en résultera une distribution de dividende de CHF 1 140 millions au total. Le versement du dividende est prévu pour le 7 avril 2017.

## 33 Gestion du risque financier et informations complémentaires sur les instruments financiers

Swisscom est exposée à divers risques financiers découlant de ses activités et de ses opérations financières. Les risques financiers les plus importants sont liés aux variations des taux de change, des taux d'intérêt, de la solvabilité des contreparties ainsi que des liquidités. La gestion du risque financier s'opère conformément aux directives fixées avec pour but de limiter les effets potentiellement négatifs sur la situation financière de Swisscom. Ces directives contiennent en particulier des limites de risque pour les instruments financiers autorisés et déterminent les processus de contrôle du risque. A l'exception de la gestion des risques de crédit liés à l'exploitation, la gestion du risque financier est du ressort de l'unité centrale Treasury. Celle-ci identifie les risques financiers, les évalue et les couvre en collaboration étroite avec les unités opérationnelles du groupe. Le processus de gestion du risque mis en œuvre prévoit aussi l'établissement régulier de rapports sur l'évolution des risques financiers.

### Risques de prix du marché

#### Risques de change

Swisscom est exposée à des variations de cours de change qui exercent des effets sur le résultat financier et sur les capitaux propres du groupe. Les risques de change qui influent sur le cash flow (risque de transaction) sont en partie couverts par des instruments financiers et désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting). De même, les risques de change qui influent sur les capitaux propres (risque de conversion) sont en partie couverts par des instruments financiers et désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting). La gestion des risques de change par Swisscom vise à limiter la volatilité des flux de trésorerie attendus. Afin de couvrir le risque de transaction, Swisscom peut recourir à des contrats à terme sur devises, à des options sur devises et à des swaps de change. Ces mesures de couverture concernent principalement les monnaies USD et EUR. Des financements en EUR sont utilisés afin de couvrir le risque de change de la monnaie EUR. Swisscom a contracté à la clôture de l'exercice des passifs financiers représentant un montant global d'EUR 1 240 millions (CHF 1 332 millions), qui ont été désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) des investissements nets dans des participations étrangères.

Au 31 décembre 2016, les risques de change et les opérations de couverture sur devises des instruments financiers étaient les suivants:

En millions CHF	EUR	USD	Autres
<b>31.12.2016</b>			
Liquidités	55	3	–
Clients et autres débiteurs	8	10	12
Autres actifs financiers	93	244	2
Passifs financiers	(2 161)	(148)	–
Fournisseurs et autres créditeurs	(66)	(68)	(12)
<b>Exposition nette aux valeurs comptables</b>	<b>(2 071)</b>	<b>41</b>	<b>2</b>
Exposition nette aux flux de trésorerie prévus dans les 12 prochains mois	89	(470)	–
<b>Exposition nette avant des opérations de couverture</b>	<b>(1 982)</b>	<b>(429)</b>	<b>2</b>
Contrats à terme sur devises	–	(4)	–
Swaps de change	97	406	–
Swaps de devises	752	–	–
<b>Opérations de couverture</b>	<b>849</b>	<b>402</b>	<b>–</b>
<b>Exposition nette</b>	<b>(1 133)</b>	<b>(27)</b>	<b>2</b>

Au 31 décembre 2015, les risques de change et les opérations de couverture sur devises des instruments financiers étaient les suivants:

En millions CHF	EUR	USD	Autres
<b>31.12.2015</b>			
Liquidités	50	3	1
Clients et autres débiteurs	9	3	4
Autres actifs financiers	17	229	1
Passifs financiers	(2 706)	(143)	–
Fournisseurs et autres créditeurs	(48)	(59)	(26)
<b>Exposition nette aux valeurs comptables</b>	<b>(2 678)</b>	<b>33</b>	<b>(20)</b>
Exposition nette aux flux de trésorerie prévus dans les 12 prochains mois	50	(412)	–
<b>Exposition nette avant des opérations de couverture</b>	<b>(2 628)</b>	<b>(379)</b>	<b>(20)</b>
Contrats à terme sur devises	–	(3)	–
Swaps de change	567	351	–
Swaps de devises	759	–	–
<b>Opérations de couverture</b>	<b>1 326</b>	<b>348</b>	<b>–</b>
<b>Exposition nette</b>	<b>(1 302)</b>	<b>(31)</b>	<b>(20)</b>

#### Analyse de sensibilité des monnaies

L'analyse de sensibilité ci-après illustre les effets sur le compte de profits et pertes d'une variation des cours de change EUR/CHF et USD/CHF en fonction de leur volatilité implicite au cours des douze prochains mois. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier le taux d'intérêt, restent constantes.

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
<b>Incidence sur le résultat pour les postes de l'état de la situation financière</b>		
Volatilité EUR 7,47% (exercice précédent 7,67%)	155	205
Volatilité USD 10,35% (exercice précédent 10,41%)	(4)	(3)
<b>Opérations de couverture pour les postes de l'état de la situation financière</b>		
Volatilité EUR 7,47% (exercice précédent 7,67%)	(63)	(101)
Volatilité USD 10,35% (exercice précédent 10,41%)	7	6
<b>Flux de trésorerie prévus</b>		
Volatilité EUR 7,47% (exercice précédent 7,67%)	(7)	(4)
Volatilité USD 10,35% (exercice précédent 10,41%)	49	43
<b>Opérations de couverture pour les flux de trésorerie prévus</b>		
Volatilité EUR 7,47% (exercice précédent 7,67%)	–	–
Volatilité USD 10,35% (exercice précédent 10,41%)	(49)	(43)

La volatilité des postes de l'état de la situation financière et des flux de trésorerie prévus est partiellement compensée par la volatilité des opérations de couverture correspondantes.

#### Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux résultent des variations de taux d'intérêt qui peuvent avoir un effet négatif sur la situation financière de Swisscom. Les fluctuations de taux entraînent des modifications des produits d'intérêts et des charges d'intérêts et peuvent en outre influencer la valeur de marché de certains actifs financiers, engagements et instruments de couverture. Swisscom pratique une gestion active des risques de taux d'intérêt, dont le but principal consiste à limiter la volatilité des flux de trésorerie attendus. A cet effet, Swisscom a recours à des swaps.

La composition des instruments financiers portant intérêt à leur valeur nominale est la suivante:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers portant intérêt fixe	7 331	6 509
Passifs financiers portant intérêt variable	765	1 705
<b>Total des passifs financiers portant intérêt</b>	<b>8 096</b>	<b>8 214</b>
Actifs financiers portant intérêt fixe	(117)	(138)
Actifs financiers portant intérêt variable	(489)	(412)
<b>Total des actifs financiers portant intérêt</b>	<b>(606)</b>	<b>(550)</b>
<b>Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net</b>	<b>7 490</b>	<b>7 664</b>
Portant intérêt variable	276	1 293
Déterminé par des swaps de taux d'intérêt	–	(350)
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	1 177	984
<b>Portant intérêt variable, net</b>	<b>1 453</b>	<b>1 927</b>
Portant intérêt fixe	7 214	6 371
Déterminé par des swaps de taux d'intérêt	–	350
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	(1 177)	(984)
<b>Portant intérêt fixe, net</b>	<b>6 037</b>	<b>5 737</b>
<b>Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net</b>	<b>7 490</b>	<b>7 664</b>

### Analyse de sensibilité des taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité ci-après montre les effets sur le compte de résultat et sur les capitaux propres d'une variation des taux en CHF de 100 points de base. Les intérêts négatifs ont été exclus du calcul de la sensibilité dans les capitaux propres.

En millions CHF	Compte de profits et pertes		Capitaux propres	
	Augmentation 100 points de base	Diminution 100 points de base	Augmentation 100 points de base	Diminution 100 points de base
<b>31.12.2016</b>				
Financements variables	(3)	3	–	–
Swaps de taux d'intérêt	(12)	12	–	–
<b>Sensibilité des flux de trésorerie, net</b>	<b>(15)</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>31.12.2015</b>				
Financements variables	(13)	13	–	–
Swaps de taux d'intérêt	(6)	6	2	(2)
<b>Sensibilité des flux de trésorerie, net</b>	<b>(19)</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>

### Risque de crédit

#### Risques de crédit provenant de l'exploitation

Swisscom est exposée à des risques de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il n'existe toutefois pas de concentration significative de risques de crédit. Swisscom dispose de directives veillant à ce que ses produits et services ne soient vendus qu'à des clients solvables. Par ailleurs, dans le cadre de l'activité opérationnelle, les impayés sont surveillés en permanence. Swisscom supporte les risques de crédit par le biais de correctifs de valeur individuels et de correctifs de valeur forfaitaires. La concentration des risques est en outre réduite en raison du nombre élevé de clients. En ce qui concerne les actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni impayés à la date de clôture, il n'existe aucun signe pouvant laisser supposer que leurs débiteurs n'honoreront pas leurs obligations. Des informations supplémentaires sur les actifs financiers figurent dans les notes 17, 18 et 19.

### Risques de crédit liés aux transactions financières

Swisscom est exposée au risque de défaut de contrepartie au travers des instruments financiers dérivés et des placements. Une directive concernant les instruments financiers dérivés et les placements fixe les exigences relatives aux contreparties. Des limites individuelles sont en outre fixées pour les contreparties. Ces limites et les évaluations de la solvabilité des contreparties font l'objet d'un examen régulier. Swisscom conclut des contrats de compensation selon ISDA (International Swaps and Derivatives Association) avec les contreparties pour limiter le risque de ses opérations sur dérivés. Afin de réduire encore davantage le risque de crédit en relation avec les opérations sur dérivés, Swisscom a conclu des Collateral Agreements avec certaines contreparties. La valeur comptable des actifs financiers comportant un risque de crédit se décompose comme suit:

En millions CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités	17	329	324
Clients et autres débiteurs	18	2 532	2 535
Prêts et créances	19	274	196
Instruments financiers dérivés	19	41	14
Autres actifs évalués à la juste valeur	19	63	61
<b>Valeur comptable totale des actifs financiers</b>		<b>3 239</b>	<b>3 130</b>

La valeur comptable des liquidités et des autres actifs financiers comportant un risque de crédit (sans les clients et autres débiteurs) ainsi que la notation des contreparties correspondantes par Standard & Poor's se décomposent de la manière suivante:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
AAA	14	12
AA+	193	163
AA	6	7
AA-	152	149
A+	121	11
A	116	148
A-	6	1
BBB+	42	43
BBB	3	2
BBB-	12	9
Sans notation	42	50
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>595</b>

### Risque de liquidité

La prudence en matière de gestion des liquidités implique la détention de réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables et la possibilité d'un financement au moyen de montants correspondants. Swisscom met en œuvre des processus et applique des principes garantissant une liquidité suffisante pour assurer le règlement de ses engagements courants et à venir. Swisscom dispose de deux limites de crédit bancaire garanties de CHF 1 000 millions chacune, d'une durée allant respectivement jusqu'à 2020 et jusqu'à 2022. Au 31 décembre 2016, ces limites étaient restées inutilisées, comme lors de l'exercice précédent.

Les échéances contractuelles des engagements financiers (paiements des intérêts estimés compris) au 31 décembre 2016 sont présentées ci-après:

En millions CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance 1 à 2 ans	Echéance 3 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
<b>31.12.2016</b>						
<b>Passifs financiers non dérivés</b>						
Prêts bancaires	753	826	207	73	367	179
Emprunts obligataires	6 140	6 658	731	1 533	1 248	3 146
Placements privés	738	765	253	73	281	158
Passifs résultant de contrats de location-financement	508	1 178	45	44	105	984
Autres passifs financiers portant intérêt	34	34	1	23	1	9
Autres passifs financiers ne portant pas intérêt	260	260	3	238	2	17
Fournisseurs et autres créditeurs	1 896	1 896	1 875	10	11	–
<b>Passifs financiers dérivés</b>						
Instruments financiers dérivés	63	108	4	4	11	89
<b>Total</b>	<b>10 392</b>	<b>11 725</b>	<b>3 119</b>	<b>1 998</b>	<b>2 026</b>	<b>4 582</b>

Les échéances contractuelles des engagements financiers (paiements des intérêts estimés compris) au 31 décembre 2015 sont présentées ci-après:

En millions CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance 1 à 2 ans	Echéance 3 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
<b>31.12.2015</b>						
<b>Passifs financiers non dérivés</b>						
Prêts bancaires	1 356	1 439	747	74	437	181
Emprunts obligataires	5 430	6 080	129	729	2 194	3 028
Placements privés	931	954	352	252	350	–
Passifs résultant de contrats de location-financement	526	1 256	46	40	110	1 060
Autres passifs financiers portant intérêt	15	15	2	7	–	6
Autres passifs financiers ne portant pas intérêt	274	319	30	24	248	17
Fournisseurs et autres créditeurs	1 768	1 768	1 742	10	16	–
<b>Passifs financiers dérivés</b>						
Instruments financiers dérivés	61	240	22	16	47	155
<b>Total</b>	<b>10 361</b>	<b>12 071</b>	<b>3 070</b>	<b>1 152</b>	<b>3 402</b>	<b>4 447</b>

### Evaluation des justes valeurs

En raison de leur échéance proche, la valeur comptable des clients, fournisseurs et autres débiteurs correspond à une évaluation raisonnable de la juste valeur. La valeur comptable des liquidités et des prêts à court terme correspond à la juste valeur. La juste valeur des placements disponibles à la vente est basée sur les cours boursiers ou correspond aux prix d'acquisition. La juste valeur des autres actifs financiers non courants est calculée sur la base des paiements devant arriver à échéance à l'avenir et actualisés au taux d'intérêt du marché. La juste valeur des passifs financiers à taux fixe qui ne sont pas négociés en Bourse est estimée sur la base des paiements devant arriver à échéance à l'avenir et actualisés au taux d'intérêt du marché. La juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe négociés en Bourse se base sur la cotation à la date de clôture. La juste valeur des passifs résultant de contrats de location-financement est estimée sur la base des paiements devant arriver à échéance à l'avenir et actualisés au taux d'intérêt du marché. La juste valeur des placements négociés en Bourse détenus en vue de leur négoce ou de leur vente est fondée sur leur cotation à la date de clôture des comptes. Les swaps de taux d'intérêt et les swaps de change sont actualisés aux taux d'intérêt du marché. Les contrats à terme sur devises et les swaps de change sont estimés au cours à terme des devises à la date de clôture des comptes.

## Niveau hiérarchique pour les justes valeurs

La hiérarchie des justes valeurs comporte les trois niveaux suivants:

- > **Niveau 1:** cours de Bourse sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques;
- > **Niveau 2:** autres facteurs d'influence directement ou indirectement observables pour des actifs et des passifs sur les marchés;
- > **Niveau 3:** facteurs d'influence non fondés sur des données de marché observables.

## Catégories d'évaluation et justes valeurs d'instruments financiers

Les valeurs comptables et justes valeurs d'actifs financiers et de passifs financiers avec les catégories d'évaluation correspondantes se décomposent conformément aux tableaux ci-après. Il n'est pas tenu compte des liquidités, clients et autres débiteurs ni des fournisseurs et autres créditeurs dont la valeur comptable correspond à une évaluation raisonnable de la juste valeur.

En millions CHF	Valeur comptable				Juste valeur		
	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Par le biais du compte de résultat à la juste valeur	Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>31.12.2016</b>							
Instruments financiers dérivés	–	–	41	–	–	41	–
Autres actifs évalués à la juste valeur	–	–	63	–	63	–	–
Actifs financiers disponibles à la vente	–	20	–	–	15	–	5
<b>Actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>104</b>	<b>–</b>	<b>78</b>	<b>41</b>	<b>5</b>
Autres prêts et créances	274	–	–	–	–	290	–
<b>Actifs financiers pas à la juste valeur</b>	<b>274</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>290</b>	<b>–</b>
Instruments financiers dérivés	–	–	63	–	–	63	–
<b>Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>63</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>63</b>	<b>–</b>
Prêts bancaires	–	–	–	753	–	782	–
Emprunts obligataires	–	–	–	6 140	6 517	–	–
Placements privés	–	–	–	738	–	758	–
Passifs résultant de contrats de location-financement	–	–	–	508	–	1 049	–
Autres passifs financiers portant intérêt	–	–	–	34	–	34	–
Autres passifs financiers ne portant pas intérêt	–	–	–	260	–	260	–
<b>Passifs financiers pas à la juste valeur</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 433</b>	<b>6 517</b>	<b>2 883</b>	<b>–</b>



En millions CHF	Valeur comptable				Juste valeur		
	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Par le biais du compte de résultat à la juste valeur	Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>31.12.2015</b>							
Instruments financiers dérivés	–	–	14	–	–	14	–
Autres actifs évalués à la juste valeur	–	–	61	–	61	–	–
Actifs financiers disponibles à la vente	–	15	–	–	–	–	15
<b>Actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>75</b>	<b>–</b>	<b>61</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
Autres prêts et créances	196	–	–	–	–	239	–
<b>Actifs financiers pas à la juste valeur</b>	<b>196</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>239</b>	<b>–</b>
Instruments financiers dérivés	–	–	61	–	–	61	–
<b>Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>61</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>61</b>	<b>–</b>
Prêts bancaires	–	–	–	1 356	–	1 391	–
Emprunts obligataires	–	–	–	5 430	5 867	–	–
Placements privés	–	–	–	931	–	957	–
Passifs résultant de contrats de location-financement	–	–	–	526	–	1 037	–
Autres passifs financiers portant intérêt	–	–	–	15	–	15	–
Autres passifs financiers ne portant pas intérêt	–	–	–	274	–	274	–
<b>Passifs financiers pas à la juste valeur</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 532</b>	<b>5 867</b>	<b>3 674</b>	<b>–</b>

Swisscom a en outre comptabilisé au 31 décembre 2016 des actifs financiers disponibles à la vente d'une valeur comptable de CHF 41 millions (CHF 37 millions pour l'exercice précédent), évalués à leur prix d'acquisition.

Les instruments financiers du niveau 3 ont évolué comme suit en 2015 et 2016:

En millions CHF	Actifs financiers disponibles à la vente
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>18</b>
Cessions	(3)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>15</b>
Cessions	(10)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>5</b>

Les actifs du niveau 3 se composent de placements dans différents fonds et entreprises individuelles. La juste valeur est déterminée à partir d'un modèle de calcul. En 2015 et 2016, il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux.

## Catégories d'évaluation et résultats d'instruments financiers

Les résultats par catégorie d'évaluation se décomposent de la façon suivante:

En millions CHF	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Par le biais du compte de résultat à la juste valeur	Passifs financiers	Transactions de couverture
<b>31.12.2016</b>					
Produits d'intérêts (charges d'intérêts)	13	–	(4)	(163)	(1)
Variation de la juste valeur	–	–	(11)	–	–
Conversion de monnaies étrangères	–	–	(11)	10	–
Profits et pertes reportés des capitaux propres	–	–	–	–	(1)
<b>Résultat net enregistré dans le compte de profits et pertes</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>(26)</b>	<b>(153)</b>	<b>(2)</b>
Variation de la juste valeur	–	7	–	–	8
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	(3)	–	–	2
<b>Résultat net enregistré dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>
<b>Résultat net total par catégorie d'évaluation</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>(26)</b>	<b>(153)</b>	<b>8</b>

En millions CHF	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Par le biais du compte de résultat à la juste valeur	Passifs financiers	Transactions de couverture
<b>31.12.2015</b>					
Produits d'intérêts (charges d'intérêts)	10	–	(4)	(194)	(1)
Variation de la juste valeur	–	–	(13)	–	–
Conversion de monnaies étrangères	(20)	–	(39)	19	–
Profits et pertes reportés des capitaux propres	–	–	–	–	(10)
<b>Résultat net enregistré dans le compte de profits et pertes</b>	<b>(10)</b>	<b>–</b>	<b>(56)</b>	<b>(175)</b>	<b>(11)</b>
Variation de la juste valeur	–	4	–	–	(12)
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	(6)	–	–	11
<b>Résultat net enregistré dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>
<b>Résultat net total par catégorie d'évaluation</b>	<b>(10)</b>	<b>(2)</b>	<b>(56)</b>	<b>(175)</b>	<b>(12)</b>

Les autres charges d'exploitation comprennent en plus, en 2016, des correctifs de valeur sur clients et autres débiteurs d'un montant de CHF 94 millions (CHF 81 millions lors de l'exercice précédent). En outre, dans la quote-part du bénéfice des sociétés associées, des dépréciations s'élevant à CHF 29 millions ont été enregistrées sur des prêts à des sociétés associées, qui sont considérés comme un investissement net dans des sociétés associées.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés suivants ont été comptabilisés aux 31 décembre 2015 et 2016:

En millions CHF	Valeur contractuelle		Valeur de marché positive		Valeur de marché négative	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Couvertures de juste valeur	1 177	984	32	12	(2)	(3)
Couvertures de flux de trésorerie	235	617	4	1	–	(5)
Autres instruments financiers dérivés	636	996	5	1	(61)	(53)
<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>2 048</b>	<b>2 597</b>	<b>41</b>	<b>14</b>	<b>(63)</b>	<b>(61)</b>
Dont des instruments financiers dérivés courants			9	2	(1)	(6)
Dont des instruments financiers dérivés non courants			32	12	(62)	(55)

## Instrument de couverture de juste valeur

En millions CHF	Valeur contractuelle		Valeur de marché positive		Valeur de marché négative	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Swaps de taux d'intérêt en CHF	425	225	3	1	(2)	–
Swaps de devises en EUR	752	759	29	11	–	(3)
<b>Total couvertures de juste valeur</b>	<b>1 177</b>	<b>984</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>

En 2016, Swisscom a conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur CHF 200 millions pour la couverture du risque de taux d'intérêt lié à un financement à taux fixe en CHF. L'exercice précédent, Swisscom a conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur CHF 225 millions pour la couverture du risque de taux d'intérêt lié à un financement à taux fixe en CHF. Ces swaps de taux d'intérêt ont représenté au 31 décembre 2016 des justes valeurs positives de CHF 3 millions et des justes valeurs négatives de CHF 2 millions (exercice précédent: justes valeurs positives de CHF 1 million). En outre, Swisscom a conclu en 2015 des swaps de devises portant sur EUR 700 millions pour la couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt liés à des financements à taux fixe en EUR. Au 31 décembre 2016, ces swaps de devises présentaient des justes valeurs positives de CHF 29 millions (exercice précédent: justes valeurs positives de CHF 11 millions et justes valeurs négatives de CHF 3 millions).

## Couvertures de flux de trésorerie (cash flow hedges)

En millions CHF	Valeur contractuelle		Valeur de marché positive		Valeur de marché négative	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Swaps de change en USD	235	267	4	1	–	–
Swaps de taux d'intérêt en CHF	–	350	–	–	–	(5)
<b>Total couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>235</b>	<b>617</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>(5)</b>

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers dérivés comprenaient des swaps de change à hauteur d'USD 230 millions (CHF 235 millions), qui servent de couverture pour de futures acquisitions de marchandises et de services dans les monnaies correspondantes. L'année précédente, des swaps de change à hauteur d'USD 268 millions ont été enregistrés à cet effet. Ces opérations de couverture ont été désignées pour la comptabilité de couverture (hedge accounting). Les opérations de couverture présentent une juste valeur positive de CHF 4 millions (valeur de marché positive de CHF 1 million un an plus tôt). Pour ces instruments de couverture désignés, un montant de CHF 4 millions (montant nul l'année précédente) a été comptabilisé dans les réserves de couverture des capitaux propres consolidés.

L'année précédente, afin de couvrir le risque de taux d'intérêt résultant de placements privés à taux variable en CHF pour un montant de CHF 350 millions, des swaps de taux d'intérêt ont été désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) en tant que couvertures de flux de trésorerie (cash flow hedge). Au 31 décembre 2015, ces swaps de taux d'intérêt présentaient une juste valeur négative de CHF 5 millions. Pour ces instruments de couverture, un montant de CHF 6 millions a été comptabilisé au 31 décembre 2015 dans les réserves de couverture des capitaux propres consolidés.

## Autres instruments financiers dérivés

En millions CHF	Valeur contractuelle		Valeur de marché positive		Valeur de marché négative	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Swaps de taux d'intérêt en CHF	200	200	–	–	(60)	(53)
Swaps de change en USD	335	226	5	1	(1)	–
Swaps de change en EUR	97	567	–	–	–	–
Contrats à terme sur devises en USD	4	3	–	–	–	–
<b>Total autres instruments financiers dérivés</b>	<b>636</b>	<b>996</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>(61)</b>	<b>(53)</b>

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers dérivés comprenaient en outre des swaps de taux d'intérêt portant sur CHF 200 millions d'une durée allant jusqu'en 2040 et avec une valeur de marché négative de CHF 60 millions (exercice précédent: valeur de marché négative de CHF 53 millions), qui n'avaient pas été désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting). Les instruments financiers dérivés comprennent en outre des contrats de change à terme et des swaps de change en EUR et USD qui serviront à couvrir de futures transactions dans le cadre de l'activité opérationnelle de Swisscom et qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting).

### Contrats de crossborder-lease

Entre 1996 et 2002, Swisscom a conclu des contrats de crossborder-lease portant sur des équipements de réseaux de communication fixe et mobile, contrats par le biais desquels elle a vendu ou cédé en leasing à long terme des éléments d'équipements, qu'elle a ensuite repris en leasing. Swisscom a payé d'avance (defeased) une part importante des dettes de leasing grâce à des placements auprès de débiteurs de premier ordre. Les actifs financiers ont été déposés de façon irrévocable auprès d'un trust. En conformité avec l'interprétation SIC 27 «Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location», ces placements et les passifs se compensent et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2016, les passifs et actifs financiers résultant de contrats de crossborder-lease et non présentés dans l'état de la situation financière, en conformité avec l'interprétation SIC 27, s'élevaient au total, intérêts courus compris, respectivement à USD 72 millions et CHF 74 millions (USD 69 millions et CHF 69 millions un an auparavant).

### Compensation d'instruments financiers

Swisscom conclut des accords pour des opérations de couverture selon la convention modèle de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce type d'accord regroupe l'ensemble des créances dues le même jour à chaque contrepartie, sur l'ensemble des soldes en souffrance, dans la même monnaie et en un seul montant net, payable par l'une ou l'autre des contreparties. Ces accords ISDA ne remplissent pas les critères pour une compensation au bilan, car Swisscom ne dispose pas à l'heure actuelle d'un droit applicable lui permettant de compenser des montants au bilan et un tel droit ne peut s'appliquer qu'à des événements futurs, comme en cas de retard de paiement ou d'autres événements de crédit. En 2016, Swisscom avait comptabilisé un montant de CHF 7 millions pour de tels accords nets. En cas de compensation, les instruments financiers dérivés auraient été ramenés de CHF 41 millions à CHF 34 millions et les engagements sur dérivés auraient reculé de CHF 63 millions à CHF 56 millions. Lors de l'exercice précédent, Swisscom avait comptabilisé un montant de CHF 3 millions pour de tels accords nets. En cas de compensation, les instruments financiers dérivés auraient été ramenés de CHF 14 millions à CHF 11 millions et les engagements sur dérivés auraient reculé de CHF 61 millions à CHF 58 millions. En outre, Swisscom a conclu avec différentes contreparties des Collateral Agreements pour des swaps de taux d'intérêt et des swaps de change, dans lesquels une compensation quotidienne en espèces des valeurs de marché est effectuée entre les parties contractantes. En cas de prise en considération de ces Collateral Agreements, les créances dérivées seraient réduites de CHF 25 millions supplémentaires et les passifs dérivés de CHF 2 millions supplémentaires.

Dans le trafic d'itinérance international, les décomptes entre opérateurs de télécommunications sont établis via une centrale de décompte. Ce faisant, les actifs et passifs résultant du trafic d'itinérance international sont compensés entre les parties contractantes et payés en montant net. Dans son bilan, Swisscom compense les actifs et passifs de toutes les contreparties pour lesquelles elle dispose d'un droit de compensation contractuel.

En millions CHF

	Valeur brute	Compensé dans le bilan	Valeur nette
<b>31.12.2016</b>			
<b>Créances résultant du trafic d'itinérance international</b>			
Chiffre d'affaires facturé	30	(17)	13
Comptabilisation différée	49	(4)	45
<b>Total créances résultant du trafic d'itinérance international</b>	<b>79</b>	<b>(21)</b>	<b>58</b>
<b>Passifs résultant du trafic d'itinérance international</b>			
Factures fournisseurs reçues	28	(17)	11
Comptabilisation différée	36	(4)	32
<b>Total passifs résultant du trafic d'itinérance international</b>	<b>64</b>	<b>(21)</b>	<b>43</b>
<b>31.12.2015</b>			
<b>Créances résultant du trafic d'itinérance international</b>			
Chiffre d'affaires facturé	22	(16)	6
Comptabilisation différée	149	(60)	89
<b>Total créances résultant du trafic d'itinérance international</b>	<b>171</b>	<b>(76)</b>	<b>95</b>
<b>Passifs résultant du trafic d'itinérance international</b>			
Factures fournisseurs reçues	42	(16)	26
Comptabilisation différée	83	(60)	23
<b>Total passifs résultant du trafic d'itinérance international</b>	<b>125</b>	<b>(76)</b>	<b>49</b>

### Gestion de capitaux

Le capital géré désigne les capitaux propres, y compris les intérêts minoritaires. Swisscom entend disposer d'une solide base de capitaux propres. Celle-ci lui permet d'assurer la continuité de l'entreprise et d'offrir aux investisseurs des revenus appropriés et correspondant aux risques. De plus, Swisscom tient à disposition des moyens financiers afin d'autoriser des investissements procurant des avantages à sa clientèle et générant des revenus supplémentaires en faveur des investisseurs. Le capital géré fait l'objet d'une surveillance au travers de la quote-part des capitaux propres; cette quote-part sert à calculer le rapport entre les capitaux propres du groupe et le total des actifs. Le calcul de la quote-part des capitaux propres est indiqué ci-dessous:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Part des actionnaires de Swisscom SA aux capitaux propres	6 514	5 237
Part des actionnaires minoritaires aux capitaux propres	8	5
<b>Total des capitaux</b>	<b>6 522</b>	<b>5 242</b>
Total des actifs	21 454	21 149
Quote-part des capitaux propres en %	30,4	24,8

Dans ses objectifs stratégiques, le Conseil fédéral a fixé la dette nette maximale de Swisscom à environ 2,1 fois le résultat d'exploitation avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA). Un épassement temporaire de cette valeur est admis. Le rapport entre la dette nette et l'EBITDA se présente comme suit:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts obligataires	6 140	5 430
Prêts bancaires	753	1 356
Placements privés	738	931
Passifs résultant de contrats de location-financement	508	526
Autres passifs financiers	357	350
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>8 496</b>	<b>8 593</b>
Liquidités	(329)	(324)
Placements à court terme	(177)	(85)
Actifs financiers non courants portant intérêt fixe	(144)	(142)
<b>Dette nette</b>	<b>7 846</b>	<b>8 042</b>
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 293	4 098
Ratio dette nette/résultat d'exploitation EBITDA	1,8	2,0

La dette nette comprend les passifs financiers sous déduction des liquidités, des placements à court terme et des placements à taux fixe à long terme.

## 34 Informations supplémentaires sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

### Variation des actifs et passifs opérationnels

En millions CHF	2016	2015
Clients et autres débiteurs	(2)	(3)
Stocks	20	(30)
Autres actifs non financiers	(104)	(9)
Fournisseurs et autres créditeurs	134	(77)
Provisions	(141)	248
Autres passifs non financiers	(70)	(51)
Engagements de prévoyance professionnelle	68	56
<b>Total des variations des actifs et passifs courants</b>	<b>(95)</b>	<b>134</b>

### Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement

En 2016, les autres sorties de trésorerie provenant des activités de financement se sont montées à CHF 16 millions (entrées de liquidités de CHF 2 millions lors de l'exercice précédent). Cela s'explique essentiellement par le paiement d'opérations de couverture et par la commission de mise à disposition des limites de crédit garanties.

### Transactions d'investissement et de financement sans incidence sur les liquidités

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent des acquisitions découlant de location financement pour un montant de CHF 19 millions (CHF 9 millions pour l'exercice précédent). Suite à des changements dans les hypothèses pour l'évaluation des frais de démantèlement et de remise en état, une diminution nette de CHF 49 millions a été comptabilisée dans les immobilisations corporelles (diminution de CHF 55 millions lors de l'exercice précédent) (voir note 23).

## 35 Obligations futures

### Obligations futures pour investissements

Au 31 décembre 2016, les obligations contractuelles pour investissements futurs en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 845 millions (exercice précédent: CHF 886 millions).

### Location simple

La location simple concerne principalement la location d'immeubles commerciaux (voir note 26). En 2016, les paiements consacrés à la location simple non résiliables se montaient à CHF 331 millions (CHF 314 millions pour l'exercice précédent). La composition des paiements minimaux futurs pour la location découlant de contrats de location simple non résiliables est la suivante:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dans un délai d'1 an	162	150
Dans un délai de 1 à 2 ans	142	140
Dans un délai de 2 à 3 ans	126	117
Dans un délai de 3 à 4 ans	113	101
Dans un délai de 4 à 5 ans	88	89
Après 5 ans	305	372
<b>Total des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>936</b>	<b>969</b>

## 36 Recherche et développement

Des charges de CHF 14 millions pour 2016 (CHF 18 millions pour l'exercice précédent) ont été comptabilisées pour la recherche et le développement. Ce montant n'inclut aucune charge directe de développement pour de nouveaux produits et services. Ces charges n'incluent en outre aucun amortissement de charges de développement inscrits à l'actif.

## 37 Parties liées

### Actionnaire majoritaire, sociétés associées et actionnaires minoritaires

Les transactions et soldes des divers postes concernant les parties liées se présentaient comme suit à fin 2016:

En millions CHF	Produits	Charges	Créances	Passifs
Confédération	233	131	164	233
Sociétés associées	36	146	11	6
Actionnaires minoritaires	–	2	–	10
<b>Total 2016 / Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>269</b>	<b>279</b>	<b>175</b>	<b>249</b>

Les transactions et soldes des divers postes concernant les parties liées se présentaient comme suit à fin 2015:

En millions CHF	Produits	Charges	Créances	Passifs
Confédération	280	139	147	375
Sociétés associées	23	109	9	7
Actionnaires minoritaires	–	2	–	6
<b>Total 2015 / Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>303</b>	<b>250</b>	<b>156</b>	<b>388</b>

### Actionnaire majoritaire

Conformément à la loi fédérale sur l'organisation de l'entreprise fédérale de télécommunications (LET), la Confédération suisse (Confédération) doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom. Au 31 décembre 2016, la Confédération détenait en tant qu'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51% des actions émises. Une réduction de la part de la Confédération au-dessous de la part majoritaire nécessiterait une modification de la loi par le Parlement et serait soumise au droit de référendum populaire facultatif sur le plan fédéral. En sa qualité d'actionnaire majoritaire, la Confédération exerce un contrôle sur les décisions de l'Assemblée générale qui requièrent la majorité absolue des voix exprimées. Il s'agit en premier lieu des décisions relatives au dividende et à l'élection des membres du Conseil d'administration. Swisscom fournit des services de télécommunication à la Confédération et lui achète en outre des services. La Confédération englobe les divers départements et autorités fédérales et autres entreprises placées sous son contrôle (pour l'essentiel la Poste, les Chemins de fer fédéraux suisses, RUAG et Skyguide). Toutes les affaires sont traitées sur la base de rapports habituels clients et fournisseurs à des conditions identiques à celles offertes à des tiers indépendants. En outre, Swisscom effectue avec la Poste des transactions financières aux conditions du marché.

### Sociétés associées et actionnaires minoritaires

Les prestations fournies aux sociétés associées et actionnaires minoritaires ainsi que celles obtenues de la part des sociétés associées et actionnaires minoritaires sont basées sur les prix du marché. Les sociétés associées sont mentionnées dans la note 40.

### Institutions de prévoyance du personnel

Les opérations entre Swisscom et les diverses institutions de prévoyance sont présentées dans la note 10.

### Rémunérations des principaux dirigeants

En millions CHF	2016	2015
Rémunération en cours	1,4	1,5
Rémunération en actions	0,7	0,8
Cotisations de sécurité sociale	0,1	0,1
<b>Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>
Rémunération en cours	5,5	5,7
Rémunération en actions	1,0	1,0
Cotisations de prévoyance	1,1	0,8
Cotisations de sécurité sociale	0,5	0,5
<b>Rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe</b>	<b>8,1</b>	<b>8,0</b>
<b>Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe</b>	<b>10,3</b>	<b>10,4</b>

Les personnes occupant des postes clés au sein de Swisscom sont les membres de la Direction du groupe et les membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose d'honoraires de base auxquels viennent s'ajouter des suppléments de fonction et des jetons de présence. Un tiers de la rémunération totale (hors jetons



de présence) du Conseil d'administration est versé en actions. La rémunération des membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base fixe en espèces, d'une part variable liée au résultat en espèces et en actions, de prestations de service et de prestations en nature ainsi que de cotisations de prévoyance et de cotisations aux assurances sociales. Les membres de la Direction du groupe perçoivent 25% de la part variable liée au résultat sous forme d'actions. Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50% (voir note 11). La publication conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) a lieu dans le chapitre Rapport de rémunération. Les participations dans Swisscom SA des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe sont présentées dans les notes aux comptes annuels de Swisscom SA.

### 38 Informations sur les concessions de service

Le 21 juin 2007, s'appuyant sur la loi sur les télécommunications (LTC), la Commission fédérale de la communication (ComCom) a octroyé à Swisscom la concession relative au service universel pour les années 2008 à 2017. En sa qualité de concessionnaire, Swisscom s'engage à offrir le service universel à l'ensemble de la population suisse, pendant la durée de la concession (dix ans). La concession s'étend à tout le pays. Le service universel garantit l'accès à une offre minimale de prestations et de services de télécommunication, en particulier le droit à un raccordement permettant l'établissement de communications téléphoniques nationales et internationales en temps réel, l'envoi et la réception de fax et l'accès au haut débit. Le service universel fixe également la mise à disposition d'un nombre prescrit de cabines téléphoniques publiques (Publiphone) par commune. Le Conseil fédéral détermine périodiquement les prix plafonds du service universel.

Le 2 décembre 2016, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST), qui fixe le contenu du service universel en matière de télécommunication à partir de 2018. Dès cette date, les raccordements analogiques et numériques classiques seront remplacés par un raccordement multifonctionnel. De plus, le débit minimal de l'accès à internet sera relevé à 3000/300kbits/s et les prestations pour les personnes souffrant de handicap seront élargies. La Commission fédérale de la communication (ComCom) a attribué à Swisscom la concession de service universel pour la période allant de 2018 à 2023.

### 39 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important n'est survenu entre la date du bilan et l'approbation des comptes annuels consolidés par le Conseil d'administration de Swisscom le 7 février 2017.

## 40 Liste des sociétés du groupe

Société	Siège	Part de capital et droit de vote en %	Monnaie	Capital social en millions
<b>Suisse</b>				
Admeira SA <sup>1,3</sup>	Berne	33,3	CHF	0,3
Admeira Broadcast AG <sup>2,3</sup>	Berne	33,3	CHF	0,1
Akenes SA <sup>2,3</sup>	Lausanne	27,3	CHF	0,1
BFM Business Fleet Management SA <sup>1</sup>	Ittigen	100	CHF	1,0
Billag SA <sup>1</sup>	Fribourg	100	CHF	0,1
cablex SA <sup>2</sup>	Berne	100	CHF	5,0
CT Cinetrade AG <sup>1</sup>	Zurich	75	CHF	0,5
Datasport SA <sup>2</sup>	Gerlafingen	100	CHF	0,2
finnova sa bankware <sup>2,3</sup>	Lenzburg	9	CHF	0,5
Global IP Action SA <sup>2</sup>	Pfäffikon	75	CHF	0,2
Kitag Kino-Theater SA <sup>2</sup>	Zurich	75	CHF	1,0
Medgate SA <sup>2,3</sup>	Bâle	40	CHF	0,7
Medgate Technologies SA <sup>2,3</sup>	Zoug	40	CHF	0,1
Mila AG <sup>2</sup>	Zurich	51	CHF	0,4
Mona Lisa Capital AG <sup>2</sup>	Ittigen	99,5	CHF	5,0
myKompass SA <sup>2,3</sup>	Lucerne	13,8	CHF	0,1
MyStrom SA <sup>2</sup>	Ittigen	100	CHF	0,1
PlazaVista Entertainment AG <sup>2</sup>	Zurich	75	CHF	0,1
SEC consult (Suisse) SA <sup>2,3</sup>	Zurich	46,5	CHF	0,1
siroop SA <sup>2,3</sup>	Zurich	50	CHF	0,1
Swisscom Advertising SA <sup>2,3</sup>	Ittigen	33,3	CHF	0,1
Swisscom Broadcast SA <sup>1</sup>	Berne	100	CHF	25,0
Swisscom Digital Technology SA <sup>1</sup>	Genève	50	CHF	0,1
Swisscom Directories SA <sup>1</sup>	Zurich	69	CHF	2,2
Swisscom eHealth Invest GmbH <sup>2</sup>	Ittigen	100	CHF	1,4
Swisscom Energy Solutions SA <sup>2</sup>	Ittigen	54	CHF	13,3
Swisscom Event & Media Solutions SA <sup>2</sup>	Ittigen	100	CHF	0,1
Swisscom Health SA <sup>2</sup>	Zurich	100	CHF	0,1
Swisscom Immeubles SA <sup>1</sup>	Ittigen	100	CHF	100,0
Swisscom IT Services Finance Custom Solutions SA <sup>2</sup>	Oltén	100	CHF	0,1
Swisscom (Suisse) SA <sup>1</sup>	Ittigen	100	CHF	1 000,0
Swisscom Services SA <sup>2</sup>	Ittigen	100	CHF	1,2
Swisscom Ventures SA <sup>2</sup>	Berne	100	CHF	2,0
Teleclub SA <sup>2</sup>	Zurich	75	CHF	1,2
Teleclub Programme SA <sup>2,3</sup>	Zurich	25	CHF	0,6
VirtualAds SA <sup>2</sup>	Bâle	83	CHF	1,1
Worklink AG <sup>1</sup>	Berne	100	CHF	0,5

<sup>1</sup> Participation détenue directement par Swisscom SA.

<sup>2</sup> Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

<sup>3</sup> La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

Société	Siège	Part de capital et droit de vote en %	Monnaie	Capital social en millions
<b>Belgique</b>				
Belgacom International Carrier Services SA <sup>2,3</sup>	Bruxelles	22,4	EUR	1,5
<b>Allemagne</b>				
Abavent GmbH <sup>2</sup>	Kempten	100	EUR	0,3
Mila Europa GmbH <sup>2</sup>	Berlin	51	EUR	–
Swisscom Telco GmbH <sup>2</sup>	Leipzig	100	EUR	–
VirtualAds Services GmbH <sup>2</sup>	Leipzig	83	EUR	–
Zanox AG <sup>2,3</sup>	Berlin	47,5	EUR	0,2
<b>Finlande</b>				
Vilant Systems Oy <sup>2,3</sup>	Espoo	20	EUR	–
<b>France</b>				
local.fr SA <sup>2</sup>	Bourg-en-Bresse	67	EUR	0,5
<b>Italie</b>				
Fastweb S.p.A. <sup>2</sup>	Milan	100	EUR	41,3
Flash Fiber S.r.l. <sup>2,3</sup>	Milan	20	EUR	–
Qualified eXchange network <sup>2,3</sup>	Milan	60	EUR	–
Swisscom Italia S.r.l. <sup>2</sup>	Milan	100	EUR	505,8
<b>Liechtenstein</b>				
Swisscom Re AG <sup>1</sup>	Vaduz	100	CHF	5,0
<b>Pays-Bas</b>				
Improve Digital B.V. <sup>2</sup>	Amsterdam	100	EUR	–
NGT International B.V. <sup>2</sup>	Capelle a/d IJssel	100	EUR	–
<b>Autriche</b>				
Swisscom IT Services Finance SE <sup>2</sup>	Vienne	100	EUR	0,1
<b>Suède</b>				
Sellbranch AB <sup>2</sup>	Stockholm	50,1	SEK	0,1
<b>Singapour</b>				
Swisscom IT Services Finance Pte Ltd <sup>2</sup>	Singapour	100	SGD	0,1
<b>USA</b>				
Swisscom Cloud Lab Ltd <sup>2</sup>	Delaware	100	USD	–

<sup>1</sup> Participation détenue directement par Swisscom SA.

<sup>2</sup> Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

<sup>3</sup> La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

# Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

## Rapport sur l'audit du groupe

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Swisscom SA et de ses filiales (le groupe), comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, le compte de profits et pertes consolidé, le compte de résultat global consolidé, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les notes aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 150 à 222) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Éléments clés de l'audit



**Comptabilisation des chiffres d'affaires**



**Inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels**



**Goodwill lié à Fastweb**



**Provisions et passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence**



**Engagement de prévoyance professionnelle comPlan**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



## Comptabilisation des chiffres d'affaires

### Élément clé de l'audit

Les activités de télécommunication de Swisscom se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'informatique (IT). Les contrats sous-jacents à ces transactions comportent souvent différents éléments qui sont comptabilisés séparément. A cet égard, la présentation correcte des éléments contractuels identifiés, la délimitation périodique des chiffres d'affaires et la facturation correcte dépendent largement des systèmes IT.

### Notre approche

Nous avons analysé le processus depuis la conclusion du contrat jusqu'à la réception du paiement et nous avons évalué si les flux de valeurs ont été intégralement et correctement comptabilisés. Nous avons notamment identifié les principaux contrôles clés concernant la comptabilisation des chiffres d'affaires, puis nous avons vérifié leur efficacité par échantillonnage. Nous avons tenu compte du niveau élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations par différents systèmes IT en testant, avec l'aide de nos spécialistes IT, l'efficacité des IT contrôles des systèmes pertinents pour la présentation des comptes.

Nous avons également réalisé des procédures d'audit analytiques. Sur la base des rapports internes, nous avons analysé, pour chaque segment de chiffre d'affaires et chaque catégorie de produit, les tendances concernant les principaux indicateurs et nous avons évalué sous un angle critique les écarts par rapport à nos attentes.

S'agissant des nouveaux produits importants, nous avons évalué si le moment de la comptabilisation des chiffres d'affaires et le montant ainsi comptabilisé pour les différentes composantes avaient été déterminés correctement.

De plus amples informations concernant la comptabilisation des chiffres d'affaires figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 3.16 – Segmentation et réalisation du chiffre d'affaires
- Note aux comptes consolidés n° 7 – Chiffre d'affaires net



## Inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels

### Élément clé de l'audit

Face aux mutations technologiques que connaît le secteur des télécommunications, les investissements dans les nouvelles installations techniques et les logiciels jouent un rôle stratégique pour l'évolution des activités de Swisscom. A cet égard, il est important que les coûts qui ont été inscrits à l'actif au titre des installations techniques et des logiciels acquis et issus de la production propre remplissent les critères des IFRS.

### Notre approche

Nous avons vérifié la conformité des directives de Swisscom en matière de comptabilisation à l'actif avec les IFRS ainsi que l'efficacité des contrôles clés relatifs au respect de ces directives.

Nous avons notamment examiné, au moyen d'une procédure de sélection statistique par échantillonnage, les installations techniques et les logiciels qui ont été inscrits à l'actif au cours de l'exercice sous revue afin de vérifier le caractère approprié de leur inscription à l'actif ainsi que le moment où celle-ci a été effectuée.

Nous avons également analysé l'étendue et le calcul approprié des heures travaillées par les collaborateurs de Swisscom pour les prestations de développement liées aux nouveaux projets importants. Pour ce faire, nous avons vérifié par échantillonnage les taux horaires utilisés par Swisscom sur la base des charges de personnel effectives et nous avons analysé les éventuels changements. Sur la base des valeurs budgétées mensuelles, nous avons comparé avec les chiffres réels les coûts prévus à inscrire et ne pas inscrire à l'actif pour les projets importants et nous avons évalué les écarts de manière critique.

De plus amples informations concernant l'inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 23 – Immobilisations corporelles
- Note aux comptes consolidés n° 24 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles



## Goodwill lié à Fastweb

### Élément clé de l'audit

Au 31 décembre 2016, un goodwill de CHF 529 millions (2015: CHF 533 millions) est comptabilisé pour le secteur opérationnel Fastweb.

Le test de dépréciation annuel du goodwill lié à Fastweb est influencé de manière significative par les décisions d'appréciation du Management en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs attendus, le taux d'actualisation utilisé (WACC) et la croissance prévue.

### Notre approche

Lors de notre vérification, nous avons évalué si pour le test de dépréciation du goodwill lié à Fastweb une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique, si le calcul était compréhensible et si les hypothèses retenues étaient appropriées.

Nous avons notamment examiné sous un angle critique, sur la base des prises de position écrites du management local et de la Direction du Groupe, les données d'entrée et les hypothèses concernant les flux de trésorerie sous-jacents au test de dépréciation ainsi que les taux de croissance futurs. De plus, nous avons vérifié l'exactitude historique du plan d'affaires sur la base d'une comparaison pluriannuelle des valeurs estimées avec les valeurs réelles.

S'agissant du taux d'actualisation utilisé, nous avons analysé les différents paramètres avec l'aide de nos spécialistes de l'évaluation et nous les avons comparés avec le groupe de référence.

Nous avons vérifié l'exactitude comptable et la pertinence méthodologique du modèle utilisé pour le test de dépréciation.

De plus, nous avons vérifié si les données relatives au test de dépréciation étaient correctement indiquées dans les notes aux comptes consolidés et si les analyses de sensibilité présentées reflétaient de manière adéquate les risques liés au test de dépréciation.

De plus amples informations concernant le goodwill lié à Fastweb figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 4 – Décisions d'appréciation et incertitudes relatives aux estimations importantes dans le cadre de l'application de règles comptables
- Note aux comptes consolidés n° 24 – Goodwill et autres immobilisations incorporelles



#### Provisions et passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence

##### Élément clé de l'audit

Swisscom fournit des services d'accès réglementés pour d'autres prestataires de services de télécommunication. Les prix facturés font l'objet de procédures réglementaires.

De plus, la Commission de la concurrence (Comco) mène différentes procédures relatives au droit des cartels contre Swisscom.

Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, il pourrait également en découler des prétentions de droit civil contre Swisscom.

La constitution d'une provision ou la présentation d'un passif éventuel au titre de ces procédures est influencée de manière significative par les décisions d'appréciation du Management.

##### Notre approche

Nous avons vérifié l'efficacité des contrôles mis en œuvre pour identifier, évaluer et comptabiliser les procédures juridiques issues de l'environnement réglementaire et du droit de la concurrence.

En particulier, nous avons participé aux discussions trimestrielles relatives aux procédures juridiques avec les départements concernés et nous avons discuté et examiné sous un angle critique les récapitulatifs établis par le Groupe Swisscom en ce qui concerne les procédures juridiques.

Avec l'aide de nos spécialistes du droit, nous avons évalué la probabilité d'une sortie de trésorerie en relation avec une procédure juridique, le moment de la comptabilisation d'une provision au bilan et le montant correspondant ainsi que la présentation des passifs éventuels. S'agissant des procédures significatives, nous avons également obtenu une confirmation d'avocat externe de Swisscom, que nous avons examinée sous un angle critique.

Afin de vérifier le montant des provisions et des passifs éventuels, nous avons en outre évalué si les données internes et externes étaient correctement intégrées dans les calculs et si les hypothèses sous-jacentes aux calculs étaient appropriées.

S'agissant des passifs éventuels, nous avons vérifié si les données indiquées dans les notes aux comptes consolidés reflétaient les risques de manière appropriée.



De plus amples informations concernant les provisions et les passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 4 – Décisions d'appréciation et incertitudes relatives aux estimations importantes dans le cadre de l'application de règles comptables
- Note aux comptes consolidés n° 28 – Provisions
- Note aux comptes consolidés n° 29 – Passifs et actifs éventuels



### Engagement de prévoyance professionnelle comPlan

#### Élément clé de l'audit

Swisscom gère pour ses collaborateurs différents régimes de retraite en Suisse et en Italie, la plupart des collaborateurs en Suisse étant assurés auprès de l'institution autonome de prévoyance de l'employeur comPlan contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Il en résulte un engagement de prévoyance professionnelle qui est calculé sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Ces hypothèses concernent principalement le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires et de rentes, la rémunération des avoirs d'épargne, l'espérance de vie et désormais l'évolution prévue du taux de conversion. De plus, conformément avec la loi Suisse, les Swisscom tient désormais compte d'une limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant conformément à l'IAS 19 (répartition des risques). Le calcul de la part de l'employeur dans le découvert se base notamment sur des valeurs empiriques concernant les mesures mises en œuvre jusqu'ici afin d'améliorer l'équilibre financier de la caisse de pension.

Ces hypothèses sont déterminées par le Management et comportent des décisions d'appréciation qui ont des conséquences importantes sur le montant de l'engagement de prévoyance comptabilisé au bilan pour comPlan et de la charge de prévoyance présentée.

#### Notre approche

Sur la base de la vérification de l'efficacité des contrôles internes, nous avons évalué l'intégralité et l'exactitude des données sur le personnel sous-jacentes à l'expertise de l'actuaire et nous avons analysé ces dernières par échantillonnage. De plus, nous avons soumis le calcul actuariel à l'appréciation critique de nos spécialistes. En complément, nous avons évalué la qualification et l'indépendance de l'actuaire mandaté par Swisscom.

Avec l'aide de nos spécialistes, nous avons analysé en détail la conformité avec l'IAS 19 de la prise en compte de l'évolution prévue du taux de conversion et de la limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant. Nous avons revu et examiné sous un angle critique l'évolution prévue du taux de conversion et la limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant, sur la base des valeurs empiriques et des estimations spécifiques à Swisscom.

De plus, nous avons évalué les hypothèses du Management dans le cadre du calcul des paramètres utilisés dans l'expertise de l'actuaire mandaté par Swisscom. Pour ce faire, nous avons examiné la méthode appliquée pour déterminer les paramètres et la continuité par rapport à l'exercice précédent et nous avons comparé ces paramètres avec la fourchette des informations du marché disponible.

Nous avons également évalué si la première comptabilisation de la répartition des risques en tant que changement d'estimation était correcte et si celle-ci était expliquée et présentée de manière appropriée dans les notes aux comptes consolidés.

De plus amples informations concernant l'engagement de prévoyance professionnelle comPlan figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 4 – Décisions d'appréciation et incertitudes relatives aux estimations importantes dans le cadre de l'application de règles comptables
- Note aux comptes consolidés n° 10 – Prévoyance professionnelle





### **Autres informations du rapport de gestion**

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

### **Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.



- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

## Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

Hanspeter Stocker  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Daniel Haas  
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, 7 février 2017

KPMG SA, Hofgut, case postale 112, CH-3073 Gümligen-Berne

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

# Comptes annuels de Swisscom SA

## Compte de résultat

En millions CHF	2016	2015
Produits nets des ventes de biens et des prestations de services	229	237
Autres produits d'exploitation	66	32
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>295</b>	<b>269</b>
Charges de personnel	(78)	(82)
Autres charges d'exploitation	(92)	(110)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(170)</b>	<b>(192)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>125</b>	<b>77</b>
Charges financières	(135)	(181)
Produits financiers	140	201
Rendement des participations	2 567	189
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>2 697</b>	<b>286</b>
Charge d'impôts sur le résultat	(15)	(7)
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 682</b>	<b>279</b>

# Bilan

En millions CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actifs</b>			
Trésorerie		180	176
Actifs financiers courants	3.1	86	–
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.2	17	21
Autres créances à court terme	3.3	16	10
Comptabilisation différée de la distribution de bénéfices de filiales		2 500	73
Actifs de régularisation		100	89
<b>Total des actifs courants</b>		<b>2 899</b>	<b>369</b>
Immobilisations financières	3.4	4 996	5 911
Participations	3.5	7 884	7 872
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>12 880</b>	<b>13 783</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>15 779</b>	<b>14 152</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
Dettes à court terme portant intérêt	3.6	1 868	1 718
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.7	5	8
Autres dettes à court terme	3.8	54	52
Passifs de régularisation		84	81
Provisions		10	8
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2 021</b>	<b>1 867</b>
Dettes à long terme portant intérêt	3.6	7 403	7 449
Autres dettes à long terme	3.8	88	66
Provisions		12	56
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>7 503</b>	<b>7 571</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>9 524</b>	<b>9 438</b>
Capital-actions		52	52
Réserve légale issue du capital/réserves issues d'apports de capital		21	21
Réserves facultatives issues du bénéfice		6 183	4 641
Parts capitaux propres		(1)	–
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>6 255</b>	<b>4 714</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>15 779</b>	<b>14 152</b>

# Annexe aux comptes annuels

## 1 Informations générales

### Nom, forme juridique et siège

- > Swisscom SA, Ittigen (canton de Berne)
- > Société mère du groupe Swisscom
- > Swisscom SA est une société anonyme de droit public conformément à la loi du 30 avril 1997 sur l'entreprise de télécommunications (LET).
- > Numéro d'identification des entreprises (IDE) CHF-102.753.938

### Capital-actions

Le capital-actions est constitué au 31 décembre 2016 d'un nombre inchangé par rapport à l'exercice précédent de 51 801 943 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 par action.

### Actionnaires importants

Au 31 décembre 2016, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51,0% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

### Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps de Swisscom SA était supérieure à 250 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

### Approbation des comptes annuels

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a autorisé la publication des présents comptes annuels le 7 février 2017. Ils devront être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 3 avril 2017.

## 2 Résumé des principales règles comptables

### Généralités

Les principes d'évaluation importants appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il convient de préciser que la possibilité de constitution et de dissolution de réserves latentes pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme a été prise en considération.

### Participations et comptabilisations de distributions de bénéfices de filiales

Les participations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur nécessaires. Dans la mesure où l'Assemblée générale des filiales approuve les distributions de dividendes avant que les comptes annuels de Swisscom SA soient adoptés par le Conseil d'administration, les distributions de bénéfices correspondantes sont enregistrées de manière anticipée auprès de Swisscom SA.

### Actions propres

Les actions propres sont portées au bilan en diminution des capitaux propres à leur date d'acquisition et leurs coûts d'acquisition. En cas de revente ultérieure, les bénéfices ou les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat au titre de produits financiers ou de charges financières. Le solde et les transactions avec les actions propres sont présentés dans la note 31 jointe aux comptes consolidés.

### Rémunération en actions

Lorsque des actions propres sont utilisées pour des rémunérations en actions en faveur de membres du Conseil d'administration et de collaborateurs, la différence entre la valeur d'acquisition et un paiement éventuel par des collaborateurs constitue des charges de personnel. Les rémunérations en actions de Swisscom SA sont présentées dans la note 11 jointe aux comptes consolidés.

### Instruments financiers dérivés et opérations de couverture (hedge accounting)

Les instruments financiers dérivés qui servent de couvertures des risques de change et de couvertures des variations de taux d'intérêt sont évalués au prix courant. La modification des prix courants est comptabilisée dans le compte de résultat. Les instruments dérivés qui remplissent les conditions d'une opération de couverture sont évalués selon les mêmes principes d'évaluation que l'élément couvert. Les bénéfices et les pertes résultant de l'élément couvert et de l'opération de couverture sont traités ensemble (prise en considération collective de l'unité d'évaluation).

## 3 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

### 3.1 Actifs financiers à court terme

Les actifs financiers à court terme sont constitués de placements à terme fixe en EUR d'une valeur comptable d'EUR 80 millions (CHF 86 millions) et d'une durée supérieure à 90 jours.

### 3.2 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services consistent uniquement en des avoirs envers des participations.

### 3.3 Autres créances à court terme

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Créances envers des tiers	2	1
Créances envers des participations	5	6
Instruments financiers dérivés	9	3
<b>Total autres créances à court terme</b>	<b>16</b>	<b>10</b>

### 3.4 Immobilisations financières

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances envers des tiers	110	105
Prêts et créances envers des participations	4 855	5 793
Instruments financiers dérivés	28	10
Décote d'emprunts obligataires	3	3
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4 996</b>	<b>5 911</b>

### 3.5 Participations

Une liste des participations directes et indirectes détenues par Swisscom SA figure dans la note 40 jointe aux comptes consolidés.

### 3.6 Dettes portant intérêt

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dettes envers des tiers	1 049	1 087
Dettes envers des participations	819	631
<b>Total dettes à court terme portant intérêt</b>	<b>1 868</b>	<b>1 718</b>

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prêts bancaires	522	590
Emprunts obligataires	5 501	5 413
Placements privés	500	600
Prêts des participations	857	840
Autres dettes portant intérêt envers des tiers	23	6
<b>Total dettes à long terme portant intérêt</b>	<b>7 403</b>	<b>7 449</b>

Les montants, taux d'intérêt et échéances des emprunts obligataires émis par Swisscom SA se présentent comme suit:

En millions CHF ou en EUR	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur nominale en CHF	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale en CHF	Taux d'intérêt nominal
Emprunts obligataires en CHF 2007–2017	600	3,75	600	3,75
Emprunts obligataires en CHF 2009–2018	1 425	3,25	1 425	3,25
Emprunts obligataires en EUR 2013–2020	537	2,00	542	2,00
Emprunts obligataires en EUR 2014–2021	537	1,88	542	1,88
Emprunts obligataires en CHF 2010–2022	500	2,63	500	2,63
Emprunts obligataires en CHF 2015–2023	250	0,25	250	0,25
Emprunts obligataires en CHF 2012–2024	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en EUR 2015–2025	537	1,75	542	1,75
Emprunts obligataires en CHF 2014–2026	200	1,50	200	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2016–2027	200	0,38	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2016–2028	200	0,38	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2014–2029	160	1,50	160	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2016–2032	300	0,13	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2015–2035	150	1,00	150	1,00

### 3.7 Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dettes envers des tiers	4	6
Dettes envers des participations	1	2
<b>Total dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</b>	<b>5</b>	<b>8</b>

### 3.8 Autres dettes

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dettes envers des tiers	38	38
Dettes envers des participations	10	6
Instruments financiers dérivés	6	8
<b>Total autres dettes à court terme</b>	<b>54</b>	<b>52</b>

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dettes envers des tiers	4	7
Instruments financiers dérivés	84	59
<b>Total autres dettes à long terme</b>	<b>88</b>	<b>66</b>

### 3.9 Valeur résiduelle des dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail présentent la structure d'échéances suivante:

En millions CHF	31.12.2016	31.12.2015
Jusqu'à 1 an	2	2
De 1 à 5 ans	–	1
<b>Total valeur résiduelle des dettes résultant d'opérations de crédit-bail</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Les montants comprennent les paiements de contrats de bail et de crédit-bail dus jusqu'à la fin du contrat ou jusqu'à l'échéance du délai de résiliation.



### 3.10 Droits de participation des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe

Le tableau ci-après indique le nombre d'actions bloquées et non bloquées détenues au 31 décembre 2015 et 2016 par les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction du groupe, ainsi que leurs parties liées:

Nombre	31.12.2016	31.12.2015
Hansueli Loosli	2 350	2 012
Roland Abt <sup>1</sup>	88	–
Valérie Berset Bircher <sup>1</sup>	96	–
Alain Carrupt <sup>1</sup>	96	–
Frank Esser	332	205
Barbara Frei	648	528
Hugo Gerber <sup>2</sup>	–	1 233
Michel Gobet <sup>2</sup>	–	1 600
Torsten Kreindl <sup>2</sup>	–	1 322
Catherine Mühlemann	1 326	1 223
Theophil Schlatter	1 225	1 054
Hans Werder	1 128	982
<b>Total des actions des membres du Conseil d'administration</b>	<b>7 289</b>	<b>10 159</b>

<sup>1</sup> Elu au Conseil d'administration le 6 avril 2016.

<sup>2</sup> Fin de mandat au Conseil d'administration le 6 avril 2016.

Nombre	31.12.2016	31.12.2015
Urs Schaeppi (CEO)	3 229	2 602
Mario Rossi	1 027	821
Hans C. Werner	897	571
Marc Werner	382	211
Christian Petit	1 337	1 525
Roger Wüthrich-Hasenböhler <sup>1</sup>	–	1 032
Heinz Herren	1 333	1 098
Dirk Wierzbitzki <sup>2</sup>	64	–
<b>Total des actions des membres de la Direction du groupe</b>	<b>8 269</b>	<b>7 860</b>

<sup>1</sup> Fin de mandat à la Direction du groupe le 31 décembre 2015.

<sup>2</sup> Entrée en fonction à la Direction du groupe le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En 2016, 1 308 actions (CHF 0,7 million) ont été distribuées à des membres du Conseil d'administration, 1 841 actions à des membres de la Direction du groupe (CHF 1,0 million) et 3 337 actions (CHF 1,7 million) à d'autres collaborateurs de Swisscom. Voir note 11 jointe aux comptes consolidés. Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

### **3.11 Sûretés constituées en faveur de tiers**

Au 31 décembre 2016, les garanties pour les sociétés du groupe au profit de tiers s'élevaient à CHF 228 millions (exercice précédent: CHF 111 millions).

### **3.12 Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété**

Au 31 décembre 2016, il existait des actifs financiers non disponibles pour un montant de CHF 109 millions (exercice précédent: CHF 105 millions). Ces actifs servent à couvrir des engagements résultant de crédits bancaires.

### **3.13 Evénements importants survenus après la date du bilan**

Aucun événement important n'est survenu entre la date du bilan et l'approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration de Swisscom SA le 7 février 2017.

# Proposition concernant l'emploi du bénéfice

## Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, lors de sa séance du 3 avril 2017, d'affecter le bénéfice résultant du bilan de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, soit CHF 6 183 millions, comme suit:

En millions CHF	31.12.2016
<b>Affectation du bénéfice</b>	
Report de solde	3 501
Bénéfice net de l'exercice	2 682
Parts capitaux propres	(1)
<b>Total des résultats accumulés non distribués</b>	<b>6 182</b>
Dividende ordinaire de CHF 22.00 par action sur un total de 51 800 429 actions <sup>1</sup>	(1 140)
<b>Report à nouveau</b>	<b>5 042</b>

<sup>1</sup> Sans actions propres.

Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, un dividende par action sera versé aux actionnaires le 7 avril 2017 comme suit:

Par action nominative	CHF
Dividende ordinaire brut	22,00
Moins 35% d'impôt anticipé	(7,70)
<b>Dividendes distribués, nets</b>	<b>14,30</b>



# Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swisscom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 230 à 237) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



## Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hanspeter Stocker  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Daniel Haas  
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, 7 février 2017